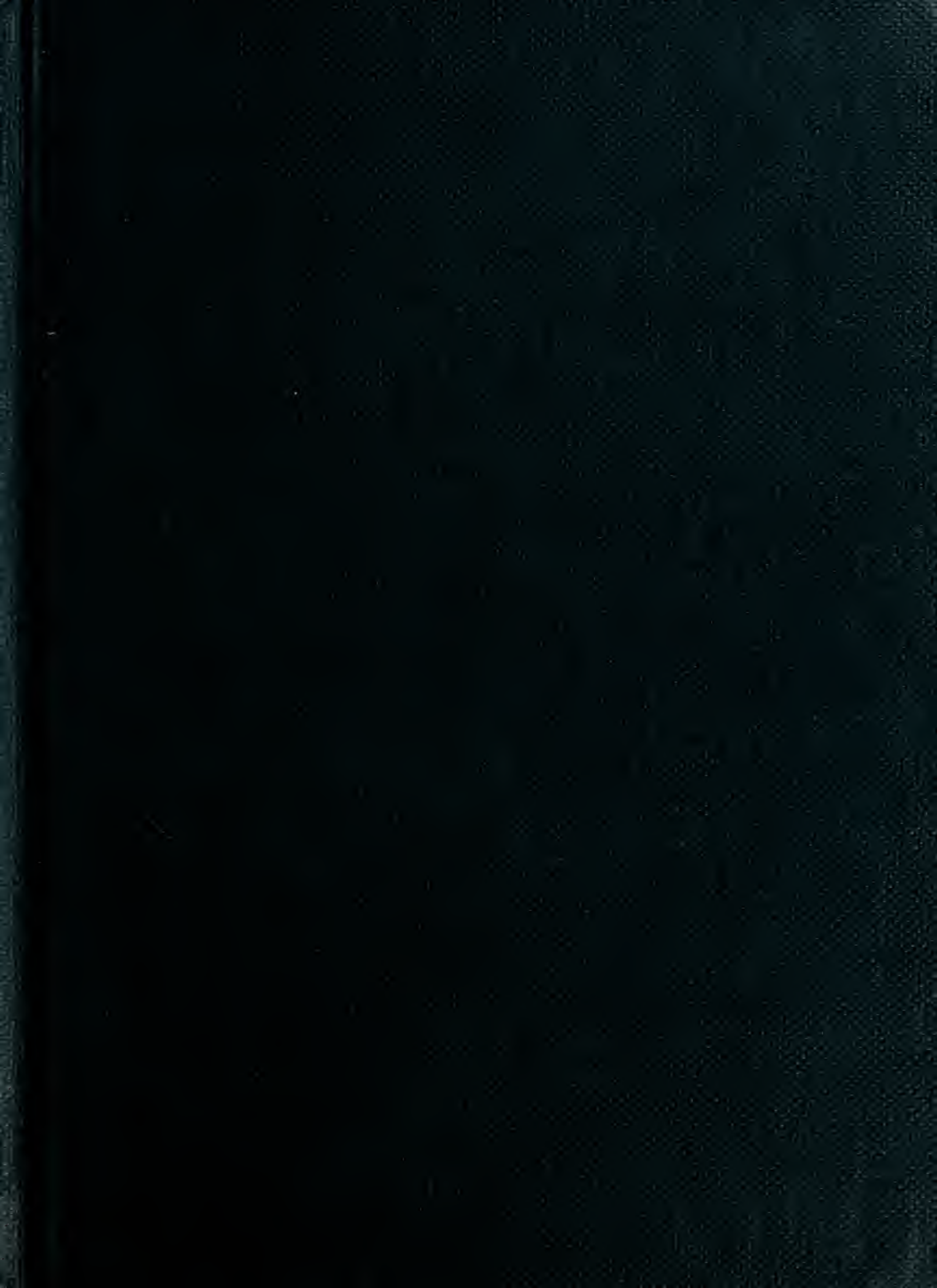





THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES



DANS LES COULISSES DE L'HISTOIRE

PAR

Le Docteur CABANÈS

Troisième Série — *64 Illustrations*

ÉDITIONS ALBIN MICHEL

Dans les Coulisses de l'Histoire

OUVRAGES DU DOCTEUR CABANÈS

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 vol.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 vol.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 2 vol.
L'Enfer de l'Histoire, 2 vol.
Dans les Coulisses de l'Histoire, 2 vol.
Les Enigmes de l'Histoire, 1 vol.
Les Evadés de la Médecine, 1 vol.
Médecins amateurs, 1 vol.
Marat inconnu.
Balzac ignoré .
Folie d'Empereur.
La Princesse de Lamballe intime.
Napoléon jugé par un Anglais.
Poisons et Sortilèges (en collaborat. avec le Dr L. Nass), 2 vol.
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le Dr L. Nass). 2 vol. (nouvelle édition).
Légendes et Curiosités de l'Histoire, 5 vol.
Mœurs intimes du passé, 12 vol.
Fous couronnés.
Une Allemande à la cour de France.
L'Histoire eclairée par la Clinique.
Au Chevet de l'Empereur.
Dans l'intimité de l'Empereur.
Le Mal héréditaire, 2 vol.
Les Condé (Grandeur et dégénérescence d'une famille princière), 2 volumes.

OUVRAGES DE PATHOLOGIE LITTÉRAIRE

Grands Névropathes, 3 vol.

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

Les Curiosités de la Médecine (nouvelle édition), 4 vol.
Remèdes d'autrefois, 2 vol. (*Epuisé*).
Remèdes de bonne femme (en collaboration avec le Dr Barraud). (*Epuisé*.)
L'Esprit d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).
Joyeux propos d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).
Chirurgiens et Blessés à travers l'Histoire. (*Epuisé*).

DIVERS

Souvenirs d'un Académicien, 2 vol.
La Salle de Garde. (*Epuisé*).
Les Goutteux célèbres (*Epuisé*).
Le Costume du Médecin. (3 séries), *hors commerce.*
Poitrinaires et Grandes Amoureuses. (3 séries), *hors commerce.*
La Médecine en caricatures. (4 séries), *hors commerce.*
Petites Misères, grandes Maladies, *hors commerce.*
La Goutte et l'Humour, *hors commerce.*
Esculape chez les Artistes.
Dents et dentistes à travers l'Histoire, *hors commerce*

Docteur CABANÈS

Dans les Coulisses de l'Histoire

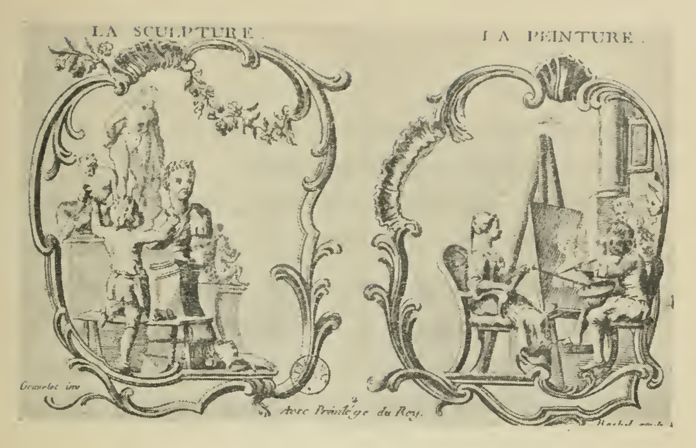
TOME III

Ouvrage illustré de 64 gravures

PARIS

ALBIN MICHEL, ÉDITEUR

22, RUE HUYGHENS, 22

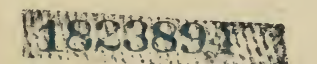


LOISIRS DE PRINCE

Gravure de Bachel (Estampe de la Bibliothèque Nationale)

LOISIRS DE PRINCES : DU TRONE A L'ATELIER

Napoléon, dans son *Mémorial*, prétend qu'il n'est pas séant, pour un souverain, de faire montre de trop d'habileté dans les sciences ou dans les arts. « Les peuples, dit-il, n'ont qu'à perdre, d'avoir pour roi un poète, un virtuose, un tourneur, ou un serrurier. » Les princes modernes ont une conception différente de leur rôle et presque tous ceux qui devaient être appelés à régner, en Europe du moins, ont été, dès leur jeune âge, initiés à un métier



manuel : doit-on y voir un symbole, qui a sa noblesse, ou une diversion à des occupations où le cerveau a une trop grande part?

Le travail manuel n'est-il pas pour les cérébraux un repos dans l'activité, et l'hygiène ne trouve-t-elle pas son compte à cette alternance de la mise en jeu des organes physiques et de l'exercice des facultés cérébrales? Ne peut-on, en outre, tirer des inductions, d'après la nature du travail manuel, de la qualité prédominante de celui qui s'y livre : attestant, chez les uns, la précision, la volonté, la patience; chez les autres, la frivolité, la puérilité; chez certains, en si petit nombre soient-ils, des goûts artistiques, littéraires ou scientifiques.

Sans entrer plus avant dans ces considérations d'ordre psychologique, il nous plaît de constater que des monarques, dont la fonction principale est de gouverner, n'ont pas toujours dédaigné de remplir leurs loisirs par des occupations qui les rapprochent du commun de leurs sujets.

Cette tradition, prétend-on généralement, daterait de la fin du XVIII[e] siècle. On a voulu y reconnaître l'influence des théories de J.-J. Rousseau sur l'éducation. Le philosophe de Genève fait apprendre à son Emile le métier de menuisier; la noblesse et la

bourgeoisie françaises se sont engouées des doctrines de Jean-Jacques, et le roi donnant l'exemple, du plus élevé au plus humble, chacun voulut, pour la sécurité de sa vie, savoir manier la gouge ou la truelle.

En réalité, cette tradition remonte beaucoup plus haut (1) et ceux-là connaissent mal notre histoire qui s'imaginent que Louis XVI n'a pas eu de précurseurs. Celui que Marie-Antoinette appelait son Vulcain, s'adonnait, nul ne l'ignore, à la serrurerie; mais combien se doutent que l'époux de Catherine de Médicis, Henri II, a pratiqué la menuiserie (2)? On pouvait voir jadis au Musée des Souverains, un petit coffret, long de 0 m. 225, large de 0 m. 15, en bois doublé de cuir rouge et revêtu extérieurement

1. Une loi de l'Alcoran, toujours en vigueur, prescrit à tous les hommes d'apprendre un métier; les souverains eux-mêmes n'en sont pas exempts. Sans doute est-ce en vertu de cette loi qu'Abdul-Hamid, le sultan détrôné, s'était fait aménager, dans son palais d'Yildiz-Kiosk, un atelier de menuiserie. Il était même parvenu, dit-on, à exécuter de véritables objets d'art. On a parlé d'un bureau de sa fabrication, qu'il offrit au tsar, et qui était une merveille : tous les tiroirs en étaient à secret et à ressort; au centre se trouvait un riche nécessaire de fumeur, or et ambre; au fronton, les armes ottomanes et le portrait du fils du sultan, entouré de brillants.

2. Cf. De Belleval, *Nos Pères*, p. 742.

de cuir noir estampé, qui sortait de ses royales mains; sur une des extrémités se lisait : *Anno 1556,* et sur le couvercle :

REX ME FECIT. AMOR VINCIT OMNIA.

Aurait-on pensé que l'amour, responsable de tant de sottises et de crimes, ait eu le don de faire manier la varlope par un roi?

Un des fils de Henri II, Charles IX, aimait à forger. « Il vouloit, dit Brantôme, tout savoir et faire, jusqu'à l'escu, le double ducat, le teston et autre monnoie, ores (tantôt) bonne et de bon alloy, ores falsifiée et sophistiquée. » Le temps qu'il ne passait pas à la chasse, où il s'exténuait (1), il l'employait à battre l'enclume, à forger des visières repoussées au marteau, des cuirasses, des corselets à l'épreuve de l'arquebuse.

Marie de Médicis gravait sur bois; pour remercier Philippe de Champaigne de lui avoir fait son portrait, elle lui donna une figure de femme, qui était son œuvre propre. Le peintre écrivit au dos de l'estampe : *Ce vendredi 22 de febvrier 1629, la reyne*

1. Le roi, écrit un de ses historiens, dépérit à vue d'œil, il s'exténue par les moyens les plus rapides, les plus violents; depuis peu, il a éreinté, à la chasse, 5.000 chiens, et crève pour 30.000 francs de chevaux par an.

mère, Marie de Médicis, m'a trouvé digne de ce rare present faict de sa main. Le portrait est signé : Maria Medici, F., mdcxxii.

La reine avait à son service des parfumeurs attitrés, pour la plupart étrangers, que sa favorite, Léonora Galigaï logeait dans son hôtel de la rue de Tournon, où ils pratiquaient leurs distillations savantes. Marie de Médicis se plaisait à les voir travailler et elle s'amusait parfois à manœuvrer elle-même les alambics, en présence de Mme de Guise et du banquier Zamet, un de ses fidèles; quand elle séjournait à Fontainebleau, elle se divertissait à fabriquer des parfums (1).

Nous lisons dans le *Journal d'Héroard,* que Louis XIII enfant (2) avait une aptitude incontestable pour les arts d'agrément; il crayonne ou il peint, tantôt faisant les couleurs et serrant lui-même ses pinceaux, tantôt s'amusant « avec plume et encre à faire des maisons sur le papier » ou « des chevaux tirant des charrettes ».

On l'habitue aux travaux manuels. Quand il ne

1. Au sujet du banquier Zamet et de ses rapports avec Marie de Médicis, voir en *Addenda* la pièce de notre collection d'autographes, concernant la reine et son dévoué servant.

2. Sur Louis XIII enfant, si attachant, voir nos *Mœurs Intimes du Passé,* IIIe série : *Enfances royales.*

jardine pas, il gâche du plâtre ou fabrique des pièges, va voir travailler les carriers et leur prend



MODÈLES D'ENCLUMES
d'après le *Livre de Fortune,* attribué à Jean Cousin
(*Extrait du Dictionnaire de Havard*)

les outils des mains (1). Il distribue le travail, se fait appeler M. Louis, et ne regarde pas à se couvrir

1. *Journal du Roy Louis XIII,* par Jean HÉROARD, son premier médecin.



DESSINS DE LOUIS XIII ENFANT
d'après le « Magasin pittoresque ».

de poussière. D'autres fois il s'amuse à maçonner une maison, ou bien il pave un chemin, transportant lui-même le pavé et le mettant en œuvre.

Dès treize ans, il s'était exercé à tourner de petites pièces d'ivoire, sous la direction d'un « excellent ouvrier allemand qui avoit dressé un tour (1). » A seize ans, il établit une batterie de petits canons, qu'il avait lui-même fondus à la forge. Ayant peu de goût pour les « jeux oisifs », il en exceptait cependant le billard auquel il se plaisait fort.

Particulièrement sensible à la musique, ce n'est pas la musique d'église, le plain-chant, qu'il préférait, mais celle que lui faisait, à son coucher, un « excellent joueur d'épinette qui étoit à lui », tandis qu'un autre des gens à son service chantait en s'accompagnant du luth. « Chantez ! Chantez ! » leur disait-il, tant il prenait plaisir à les entendre. A quinze ans, il chante en concert avec les orgues, « sur lesquelles jouoit le sieur de la Chapelle ».

Bien différent nous apparaît Louis XIV, qui ne brilla jamais par les talents réservés au commun des mortels. On évoque toujours le souverain majestueux, on ne se représente guère le grand roi occupé

1. Héroard, *op. cit.*



Veuë du fort Royal fait en l'année 1650 dans le Jardin du Palais Cardinal pour le divertissement du Roy,

VUE DU FORT-ROYAL FAIT EN L'ANNÉE 1650 POUR LE DIVERTISSEMENT DU ROI

(Estampe de la collection de l'auteur)

de modestes travaux : cependant, il avait de longs et fréquents entretiens avec son jardinier, le célèbre La Quintinie, et ne dédaignait pas, assure-t-on, de tailler les arbres de ses mains royales (1).

Sur la fin de sa vie, assombri par des deuils successifs, préoccupé de voir approcher le terme fatal, le Roi-Soleil se laissa envahir par une mélancolie qu'on cherchait, par tous les moyens, à dissiper. Ses médecins lui avaient conseillé les exercices du corps (2) et, entre ceux-là, le jardinage, comme un des plus bienfaisants. La Quintinie lui avait appris à manier la serpette et le rateau; il s'y remit et, au grand étonnement de la Cour, on le vit tailler quelques arbres de prédilection, peigner quelques planches privilégiées. Pour relever ce délassement aux yeux du monde et du roi lui-même, on imagina de frapper une médaille représentant Louis XIV sous la forme d'une Minerve, entourée des attributs du jardinage et portant à la main une équerre; on y grava cette légende : *Gravibus solatia curis.*

On attribue encore à Louis XIV un ouvrage (3)

1. Vte de Broc, *La France sous l'ancien régime,* 2e partie : Les Usages et les Mœurs (Paris, Plon, 1889); d'après l'abbé Pluche, *Entretien sur l'Histoire naturelle.*
2. Et aussi le billard, afin de faciliter sa digestion.
3. Il est intitulé : *La Guerre des Suisses,* traduite du



LOUIS XIV JOUANT AU BILLARD

qu'il aurait imprimé à l'âge de treize ans; nous n'oserions affirmer que pareille attribution soit à l'abri de toute critique.

Si les documents nous manquent, qui nous permettraient de nous montrer plus prolixe, nous sommes, par contre, mieux renseigné sur les successeurs du grand roi.

Avons-nous à rappeler le goût que montra le Régent pour la chimie (1) et qui devait faire naître à son endroit tant de préventions (2), tant d'imputations calomnieuses. Le fils de la Palatine entendait sans effort tout ce qui était du ressort de la physique (3) ou de la chimie, mais cette dernière science surtout l'attirait, par ce qu'elle présente de mysté-

premier livre des Commentaires de Jules César, par Louis XIV, Dieudonné, Roy de France et de Navarre. Paris, Imprimerie royale, 1651. Un exemplaire, aux armes royales, de cet ouvrage, a figuré dans un des catalogues de la librairie Damascène Morgand.

1. A l'exemple de son père, Louis d'Orléans, fils du Régent, aimait passionnément l'étude et avait un goût tout particulier pour la physique et l'histoire naturelle (*Les Filles du Régent,* par Ed. de Barthelemy, II, 387).

2. Le Régent était, en outre, un véritable artiste. « Oh! Monseigneur, lui disait Casanova, le Casanova des batailles, il ne vous manque pour être un grand artiste, que d'être un pauvre diable comme nous! » Sur le Régent, « peintre d'histoire », v. l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* 1880; pp. 132 et 186.

3. Cf. le *Mercure de France,* juin-juillet 1721.

rieux. Il s'était fait ménager, au Palais-Royal, un laboratoire (1) où il se livrait à toutes sortes d'expériences et de recherches, sous l'inspiration et la conduite du chimiste Homberg; c'est ce qui donna naissance aux odieux soupçons dont il semble aujourd'hui qu'il doive être complètement absous. N'alla-t-on pas jusqu'à ébruiter qu'il avait médité d'empoisonner le jeune duc d'Anjou, futur Louis XV? Si l'événement se fût produit, nous y aurions perdu les règnes de la Pompadour et de la du Barry, mais aussi le plaisir de vous narrer les aptitudes diverses dont témoigna de bonne heure « le Bien-Aimé ».

Louis XV était encore enfant quand on lui apprit à « tourner » (2). C'est la fille, d'autres disent la

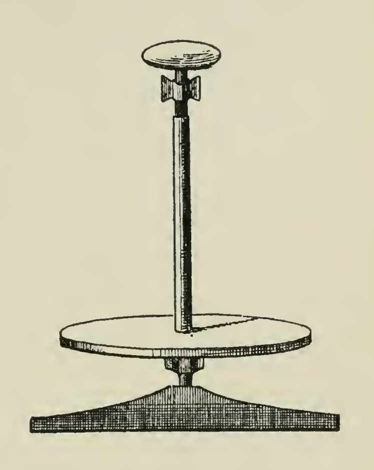
1. Le duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV, celui qu'on appelait *Monsieur le Duc,* avait fait installer, dans les soubassements de son château, un laboratoire et des ateliers. Il s'amusait à faire faire sous ses yeux des vernis du Japon et des toiles peintes. Il se flattait d'être à la fois graveur, naturaliste et chimiste. En 1725, il avait fondé à Chantilly une fabrique de porcelaines et aurait garni de ses produits sa toilette et les salons du grand Trianon.

2. Nombre de personnages princiers se sont exercés à « tourner »; citons, entre autres, Alphonse d'Este, qui se distrayait de ses graves occupations dans un atelier de tourneur qu'il avait fait monter, et qui peignait, en dilettante,



FONDATION DE L'OBSERVATOIRE (1667) — COLBERT PRÉSENTE AU ROI LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
Gravure de Thibault d'après le tableau de Ch. Lebrun (Collection de l'auteur)

sœur, d'un nommé Maubois, qui avait appris le tour au jeune prince, en même temps qu'au comte de Clermont et au fils de l'ambassadeur turc (1). Quand Louis XV vint à Marly pour la première fois, il avait environ quinze ans. Il fit installer, dans son appartement, un tour, sur lequel il s'amusait à tourner des étuis et des tabatières, passe-temps alors très en vogue.



LE TOUR DU FAÏENCIER
au XVIIIe siècle
d'après une gravure de G. Paape
(Extrait du Dictionnaire de Havard)

La fille aînée de Louis XV hérita de son père la passion pour le tour et pour l'horlogerie (2). D'un esprit vif, Madame Adélaïde témoigna d'un désir intense d'apprendre. Elle connaissait plusieurs langues, notamment l'anglais et l'italien. Elle jouait de tous les instruments, depuis le cor jusqu'à

et non sans talent, des vases de faïence (Cf. GREGOROVIUS et RAYNAUD, *Lucrèce Borgia,* t. II, 135).

1. G. MAUGRAS, *Les Demoiselles de Verrières.*
2. Voir Honoré BONHOMME, *Louis XV et sa Famille.*

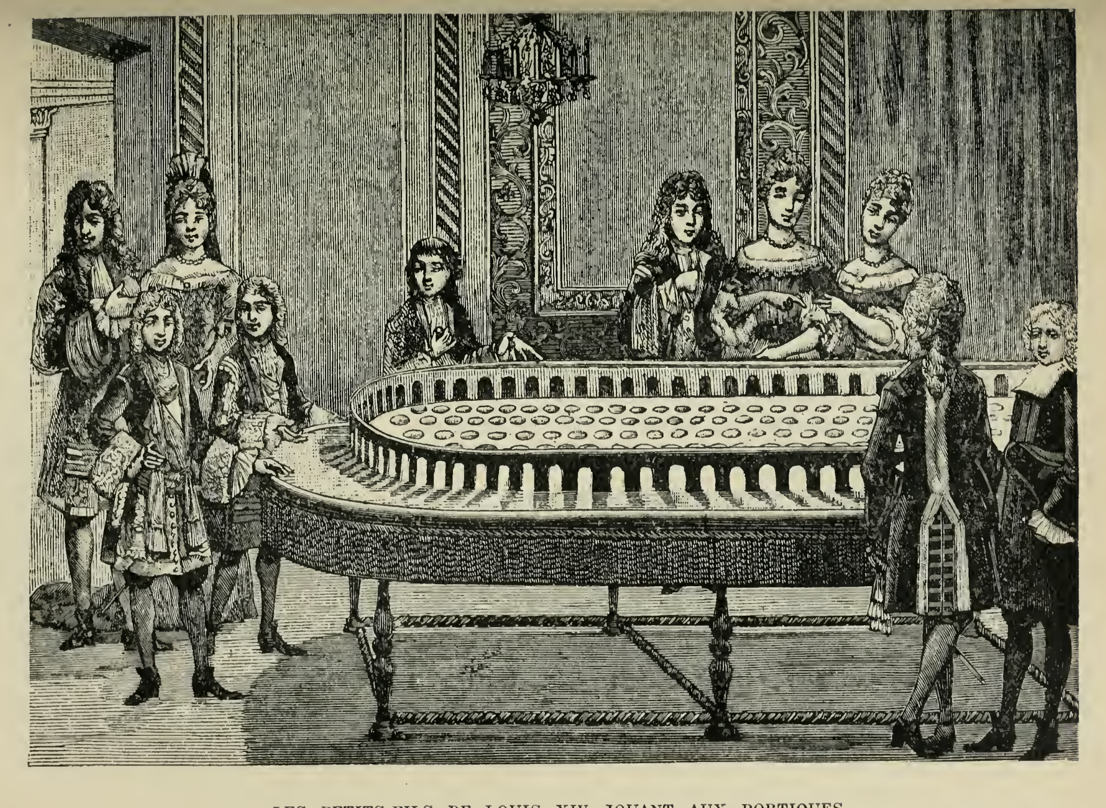
la guimbarde; et, pour les mathématiques, elle en aurait, dit-on, remontré aux plus versés dans cette science aride.

Louis XV se montrait fier des tabatières qu'il tournait pour les distribuer à ses courtisans, il eut aussi, pour combler ses heures de loisir, des occupations plus sérieuses. Il y avait, à Auteuil, un rendez-vous de chasse, où les rois de France venaient de temps à autre. Louis XV y fit plusieurs séjours, afin d'y apprendre la botanique (1); mais il ne s'intéressait pas qu'à l'étude des plantes, la chimie, l'anatomie même ne lui restèrent pas étrangères.

Lorsque le géographe Casini eut entrepris la vaste tâche d'exécuter une carte détaillée de la France, il obtint sans peine les secours indispensables de Louis XV, qui avait toujours montré pour la géographie une inclination réelle. Le roi avait eu pour maître le réformateur de la géographie moderne, Guillaume Delisle (2). Il parut, sous le nom du monarque, un opuscule sur le cours des fleuves et des rivières que ce prince avait imprimé lui-même,

1. *Louis XV et Madame de Pompadour,* par le lieutenant des chasses. Paris, 1896; cf. *Les Demoiselles de Verrières,* op. cit.

2. *Magasin pittoresque,* 1842, 248.



LES PETITS-FILS DE LOUIS XIV, JOUANT AUX PORTIQUES

d'après une estampe du XVIIe *siècle*

et cette circonstance n'a pas peu contribué à faire rechercher des amateurs et des curieux le précieux livre (1).

L'imprimerie fut un des divertissements préférés de Louis XV adolescent. On avait mis auprès de lui un imprimeur de Paris, Jacques Collombat (2), qui fut appelé à diriger « l'imprimerie du Cabinet du Roy ». Collombat imprima, pour son auguste élève, un petit manuel typographique de quatre pages in-4°. En l'année 1718, il ne sortit pas moins de vingt-cinq productions de l'imprimerie du Cabinet du Roy. A l'exception du *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe,* le seul titre qui paraît avoir surnagé, c'étaient, pour la plupart, des feuilles volantes, ou des placards de différents formats, se rapportant à l'éducation du roi (3).

A l'instar de son époux, Marie Leczinska avait fait

1. Louis XV, *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe, composé et imprimé par Louis XV*. Paris, Impr. du cabinet de S. M., dirigée par J. Collombat, 1718, in-8°. Ce rare volume a été imprimé par les soins du roi Louis XV, et tiré à très petit nombre.

2. V. sur le personnage, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,* 1891.

3. Sur les livres imprimés par le roi, on trouvera des détails circonstanciés dans Paul Lacroix, *Dix-huitième siècle, Sciences et Lettres,* 277-280.

établir, dans ses petits appartements, une imprimerie, dont elle fit fréquemment usage, pour distribuer autour d'elle des prières, des sentences et des maximes de morale. Le Dauphin, son fils, l'ayant un jour surprise occupée à ce travail, se récria sur le scandale qu'elle donnait par son imprimerie clandestine. La reine lui fit présent d'une collection d'ouvrages sortis de sa presse (1), et lui demanda s'il ne serait pas curieux d'apprendre le métier à son école. « Pas du tout, repartit le prince, à moins que ce ne soit pour imprimer un règlement bien sévère contre l'abus que l'on fait aujourd'hui de l'imprimerie (2). »

Contrairement à son mari, la dauphine Marie-Josèphe de Saxe avait le goût des livres, et elle en imprima quelques-uns sous la direction d'un ancien imprimeur du roi, devenu l'huissier de son cabinet; un de ces livres, de format in-16, portant pour titre : *Elévation du cœur à N. S. Jésus-Christ,* avec la date de 1758, est, dit-on, imprimé tout entier de sa main.

A l'imitation de son illustre aïeul Louis XIV,

1. Marie Leczinska peignait également à ses moments perdus (Cf. *Intermédiaire,* 1880, pp. 36, 94, 144).

2. QUENTIN-BAUCHART, *Les femmes bibliophiles de France,* II, 42.



LOUIS DAUPHIN, FILS DE LOUIS XV
d'après le tableau de Tocqué

Louis XV s'adonna à l'horticulture (1), mais ce fut chez lui moins par nécessité que par goût. Le cardinal de Fleury lui avait montré à planter des laitues; dès ce moment, il voulut créer des jardins de différents côtés (2). Il ne se contenta pas de perfectionner le système des serres et des châssis dans tous ses châteaux, il donna une impulsion notable à toutes les cultures de graines, de légumes, d'arbres nouveaux, pour lesquels furent alors créées tant de pépinières royales.

Du travail du tour, de l'élevage des poulets et des pigeons et du jardinage, Louis XV passait à l'aiguille de tapisserie.

Nous n'avons pas lieu de nous étonner de voir Mme de Maintenon travailler au métier, tout en dictant ses lettres, ou en conversant avec le roi; Marie Leczinska et ses filles n'eurent pas de passion plus chère que cette sorte d'ouvrages, qui conviennent si bien à des femmes; mais lorsqu'on voit cette passion gagner le sexe fort, devenir une mode, un

1. Comme Louis XIV également, son arrière-petit-fils cultiva le billard, au moins lorsqu'il était enfant; cette distraction put seule le consoler, paraît-il, du départ de sa gouvernante, Mme de Ventadour, si nous en croyons le *Mercure*, de 1717.

2. Sur Louis XV jardinier, cf, le *Vieux-Neuf*, d'Ed. FOURNIER, t. II, 343.

engouement, après que le roi lui-même a été atteint de la contagion, on a lieu d'en être plus surpris.

En 1747, d'Argenson écrit (1) que le roi s'est mis subitement à faire de la tapisserie : « Cette détermination a été prise tellement à l'improviste, que ç'a été un chef-d'œuvre de courtisan de l'avoir satisfaite avec cette promptitude ». Le mémorialiste fait allusion à M. de Gesvres, qui avait dépêché un courrier de Versailles à Paris, pour y chercher tout ce qu'il fallait, métier, laine, aiguilles : il avait effectué en deux heures un quart le trajet d'aller et de retour!

C'est à Marly que Louis XV avait été pris de cette fantaisie; au voyage suivant, qu'on fit à la Muette, il y avait déjà sept ou huit seigneurs qui avaient acquis des métiers pour leur compte. Les gens du Bel air ne tardèrent pas à imiter le roi et les personnages de la Cour; comme il se passe d'ordinaire, la province copia Paris. De nobles dames demeurèrent fidèles, jusqu'à la fin de l'ancien régime, aux traditions que leur avaient léguées leurs aïeules.

A Trianon, Marie-Antoinette (2) entrait dans son

1. *Mémoires,* II, 203.

2. Marie-Antoinette aimait jouer au billard; elle possédait, nous apprend Mme Campan, une queue « d'ivoire faite d'une seule dent d'éléphant. La crosse en était d'or, travaillé avec infiniment de goût. » C'était un vrai bijou, qu'un de ses



MADAME ADÉLAÏDE FAISANT DE LA FRIVOLITÉ
(Collection de l'auteur)

salon, « sans que les métiers à tapisserie fussent quittés par les dames », et Mme Campan ajoute : « Il existe encore à Paris, chez Mlle Dubuquois, ouvrière en tapisserie, un tapis de pied, fait par la reine et par Madame Elisabeth, pour la grande pièce de son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries ».

Madame Elisabeth ne consacrait qu'un temps restreint à ces travaux manuels; « pleine d'indulgence pour les autres, mais toujours sévère à elle-même », elle parut peu à la Cour, s'appliquant avec ardeur à l'étude des mathématiques, qu'elle poussa, dit-on, très loin. Lorsque la Convention décréta la confiscation des bibliothèques du château des Tuileries, on trouva, chez Madame Elisabeth, à côté des livres d'histoire et d'érudition, nombre d'ouvrages élémentaires sur les sciences, principalement sur les mathématiques. Son maître, Antoine-René Mauduit, avait conservé, de la main de la princesse, une table de logarithmes, que le géomètre Lalande prisait fort, et qui fut restituée au comte d'Artois, par les descen-

favoris, le comte de Vaudreuil, brisa un jour, dans un mouvement de colère, en deux morceaux; la reine en conçut un tel dépit quelle s'opposa au choix du comte comme précepteur du dauphin.

dants de celui qui en avait été l'heureux donataire. Quelques volumes, provenant du même fonds, ont passé dans les collections particulières, entre autres, un livre de prières, imprimé tout entier par la pieuse Madame Elisabeth. Un ancien prédicateur de la Cour, devenu confesseur de la famille royale, l'avait légué à un amateur, qui en fit don à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

Nous n'avons pas à rappeler la triste destinée de Madame Elisabeth, qui partagea jusqu'au bout le sort de son malheureux frère. Ce fut une des grandes consolations de ce dernier, pendant qu'il était enfermé à la Tour du Temple (1), de pouvoir continuer à se livrer aux besognes pour lesquelles il avait de bonne heure montré des dispositions. Celles-là,

1. C'est à l'époque de sa détention que doit se placer l'anecdote suivante : Un tailleur de pierres était en train de faire des trous à la porte de l'antichambre de l'appartement occupé par le roi au Temple, afin d'y placer d'énormes verrous; le dauphin, pendant que l'ouvrier était parti pour déjeuner, s'amusait avec ses outils. Louis XVI survenant prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, lui montrant comment il fallait s'y prendre. Sur ces entrefaites, l'ouvrier revient et voyant le roi travailler, lui dit avec attendrissement : « Quand vous sortirez de cette tour, vous pourrez dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison. — Ah! répondit le roi, quand et comment en sortirai-je? » Le dauphin versa des larmes et le roi, laissant tomber les outils, rentra précipitamment dans sa chambre.



LOISIRS DE PRINCE

Gravures de Bachel (Estampe de la Bibliothèque Nationale)

fussent-elles les plus grossières, l'attiraient; les heures qu'il leur consacrait étaient pour lui les plus agréables. Il abordait les laboureurs dans les champs et leur prenait la charrue des mains, pour la conduire lui-même; plus tard, il se plaira à donner au Dauphin des leçons de jardinage; à cet effet, on choisit, sur la terrasse du château de Versailles, une portion de terrain propre à ces expériences, et le roi se mit à manier la pioche et à remuer la terre avec une ardeur que n'y auraient pas mise bien des paysans.

Voyait-il des maçons gâcher du plâtre, il les rejoignait et, mettant habit bas, les manches de sa chemise retroussées, il se plaisait à travailler avec eux. On ne fut pas sans le remarquer dans son entourage et le sage conseiller que Marie-Thérèse avait placé auprès de sa fille, la jeune Dauphine, fut le premier à s'en inquiéter. « Tout l'ascendant qu'elle a sur M. le Dauphin, écrivait, en parlant de Marie-Antoinette, le comte de Mercy-Argenteau à l'impératrice, n'a pu encore détourner ce jeune prince de son goût extraordinaire pour tout ce qui est ouvrage de bâtiments, comme maçonnerie, menuiserie et autres de ce genre. Il a toujours quelque chose de nouveau à faire arranger dans l'intérieur de ses

appartements ; il travaille lui-même avec les ouvriers à remuer des matériaux, des poutres, des pavés, et se livrant des heures entières à ce pénible exercice, il en revient quelquefois plus fatigué que ne le serait un manœuvre obligé à remplir ce travail (1). » Plaintes, reproches, rien ne refroidissait le zèle du roi. Ce fut plusieurs fois un sujet de représentations et même de reproches assez vifs de la part de la reine, qui aurait désiré que son mari se livrât à d'autres amusements. Jamais celle-ci ne put obtenir que son benoît époux renonçât à ce qui constituait son principal délassement.

Louis XVI était fier de ses talents et n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait montrer à quelqu'un de ses familiers un chef-d'œuvre sorti de ses mains. Il s'entendait à fabriquer des clefs, des serrures, des pincettes. Il avait commencé par faire du tour, comme Louis XV (2) ; puis il s'était occupé à faire des cartes géographiques qu'il lavait lui-

1. *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau,* II (1875), 17 juillet 1773.

2. On lit, dans un registre des *Décisions du Roi,* à la date du 24 juillet 1767 : « Le sieur Voisin, qui a l'honneur d'enseigner à tourner à Mgr le dauphin et aux princes ses frères, demande un traitement. » Au-dessous, se voit le *bon du roi,* pour une gratification de 1.200 livres, renouvelée l'année sui-



LOUIS XVI AU TEMPLE

donnant une leçon de géographie à son fils

(*Collection de l'auteur*)

même (1), mais cela ne pouvait suffire à son activité. Dès le matin, aussitôt qu'il s'était libéré des exigences de l'étiquette, on le voyait monter, par un escalier dérobé, à l'atelier qu'il s'était fait construire, et qui devint bientôt un lieu de pèlerinage pour les étrangers de distinction de passage à Paris (2). Forge, enclume, rien n'y manquait.

La forge était établie, à Versailles, dans les combles du bâtiment en façade sur la cour de marbre, à droite de l'horloge et à côté de la bibliothèque de Louis XV. On pouvait voir, il y a quelques années, l'âtre, garni de plaques de fonte ornées, et la hotte. Un bandeau mouluré et supporté par deux consoles de style Louis XVI, décorait l'entrée de la hotte, à droite de laquelle était un four, dont l'ouverture

vante. (*Archives historiques, artistiques et littéraires,* I, 415.) Le *tour* de Louis XVI a figuré, il y a quelques années, à l'*Exposition de Marie-Antoinette et son temps,* organisée à la galerie Sedelmeyer.

1. A la Bibliothèque du Louvre, brûlée en 1871, était précieusement conservé un volume in-folio, relié en maroquin rouge : « La France par gouvernements : cartes géographiques de la main de Louis XVI étant dauphin », disait le catalogue. Louis XVI s'occupait aussi de météorologie (cf. *Chronique médicale,* 1913, 357).

2. « Je fus, écrit la baronne d'Oberkirch, tout impressionnée en y entrant : un si grand roi s'occuper de si petites choses ! » *Mémoires,* I, 207.

inclinée se fermait par un couvercle à poignée (1). C'est là que le roi, avec l'aide tantôt d'un garçon serrurier, tantôt du fameux Gamain, qui joua le rôle que l'on sait, se livrait à sa besogne favorite (2).

En dépit de toutes les observations qui lui furent faites, le roi, qui avait paru se désintéresser (en 1777) des travaux de serrurerie, ne put, lors de la naissance du Dauphin, empêcher les serruriers parisiens de le traiter en confrère. « Dans ces jours d'allégresse générale, où l'accès du trône doit s'ouvrir à toutes les corporations, écrit un historien, les serruriers ont voulu se distinguer par un chef-d'œuvre d'industrie, dans un genre où l'on sait que Sa Majesté n'a pas dédaigné de s'exercer dans son loisir. Connaissant son goût pour la mécanique, ils ont imaginé une serrure à secret, dont on assure que l'essai a, depuis, été fait avec le plus grand succès. Il est tel que, lorsqu'on veut l'ouvrir, on en voit sortir tout à coup un dauphin extrêmement

1. *Intermédiaire des Chercheurs,* 1883, 761; 1884, 25.

2. Sur « Louis XVI serrurier », v. l'Intermédiaire, 1888, 521; XVI, 711, 761; XVII, 25; l'étude de M. E. Welvert, parue dans *Feuilles d'Histoire,* 1er mai 1909; cf. *Le Château des Tuileries,* par P. J. A. R. D. E., Paris, 1802, t. I, 59; *Souvenirs d'un Page,* par Félix, comte d'Hezecques; le *Correspondant,* 10 février, 1918, etc.



LA FORGE DE LOUIS XVI

bien fait, qui doit singulièrement flatter Sa Majesté. » Et le même ajoute plus loin que le roi, s'étant « fait porter la serrure mystérieuse, à l'instigation de quelques courtisans prévenus, il essaya d'en découvrir lui-même le ressort. On y conduisit adroitement Sa Majesté, et Elle fut si contente de cette galanterie qu'elle donna trente louis de sa poche au corps des serruriers (1). »

On a signalé plusieurs ouvrages de Louis XVI conservés dans différents musées. Le Conservatoire des Arts et Métiers possède le tour et les outils dont il se servit; le Musée de Verdun, une serrure en cuivre, qui lui est attribuée; le Musée de Cluny, une autre serrure, pareillement en cuivre, qui aurait été façonnée par le roi. Il a, de plus, été rapporté qu'au château de Gros-Bois, acheté, en 1805, par le maréchal Berthier, et devenue la propriété de son petit-fils le prince de Wagram, se trouvent deux bons fusils fabriqués par Louis XVI (2).

A ce propos, il est permis de se demander si

1. *Mémoires secrets* de BACHAUMONT, XVIII, 103, 138.

2. Etant encore dauphin, il s'était exercé au métier d'imprimeur; on lui attribue un petit livre : *Maximes morales et politiques tirées de Télémaque,* imprimées par Louis-Auguste Dauphin. A Versailles, de l'Imprimerie de Mgr le Dauphin, dirigée par A. M. Lottin, libraire et imprimeur ordinaire de Monseigneur le Dauphin. MDCCLXVI.

toutes les pièces, dont certaines d'une perfection, d'un fini, qui font l'admiration des connaisseurs, sont réellement de la façon du roi (1). Le fait est difficile à établir, et la part de collaboration qu'il a pu recevoir, assez malaisée à déterminer. On ne saurait affirmer davantage si c'est bien à Louis XVI qu'on est redevable du *Supplément à l'Art du Serrurier,* traduit du hollandais, de Joseph Battermann, et publié par Feutry, en 1789. Cet in-4°, avec gravures, a-t-il véritablement le roi pour auteur? En tout cas, la date est curieuse : 1789! La Révolution s'annonce, et l'on comprend les objurgations de l'honnête intendant, Thierry de Ville d'Avray, s'écriant prophétiquement : « *Sire, quand les rois s'occupent des ouvrages du peuple, le peuple s'empare des fonctions des rois.* »

Bien différents de leur royal frère se montrèrent le comte d'Artois et le comte de Provence. Le premier se plaisait à tous les exercices du corps : cava-

1. On a découvert, en 1907, dans une petite ville des Etats-Unis, entre les mains d'un vieillard, Jacob Mersch, une montre qu'on a tout lieu de croire le dernier ouvrage d'horlogerie sorti des mains de Louis XVI. Le roi l'avait sur lui quand il était prisonnier au Temple; elle lui fut dérobée, la veille de son exécution, par un de ses gardiens. C'est, au dire des connaisseurs, un chef-d'œuvre d'horlogerie; le *Magasin pittoresque* l'a reproduit en 1907, p. 234.

lier accompli, il se vantait, en outre, de n'avoir pas son rival aux jeux de billard et de paume. Très vain de sa personne, il faisait montre de ses talents (1) en petit comité, désireux surtout de briller aux yeux de la reine, sa belle-sœur, avec laquelle il était, du reste, en conformité de goûts.

Quant au comte de Provence, le seul travail manuel auquel il se soit livré est celui de la reliure. On n'ignore pas que Louis XVIII fut un bibliophile émérite (2), et un lettré distingué, qui partageait son temps entre la littérature, la politique et son cabinet de chimie.

Les travaux manuels furent très à la mode, comme la plupart des sciences dites exactes, à la fin du

1. Le comte d'Artois s'occupa cependant de serrurerie, comme son frère Louis XVI, mais d'une façon intermittente. (V. le *Livre des Collectionneurs,* de Maze-Sencier, 119.)

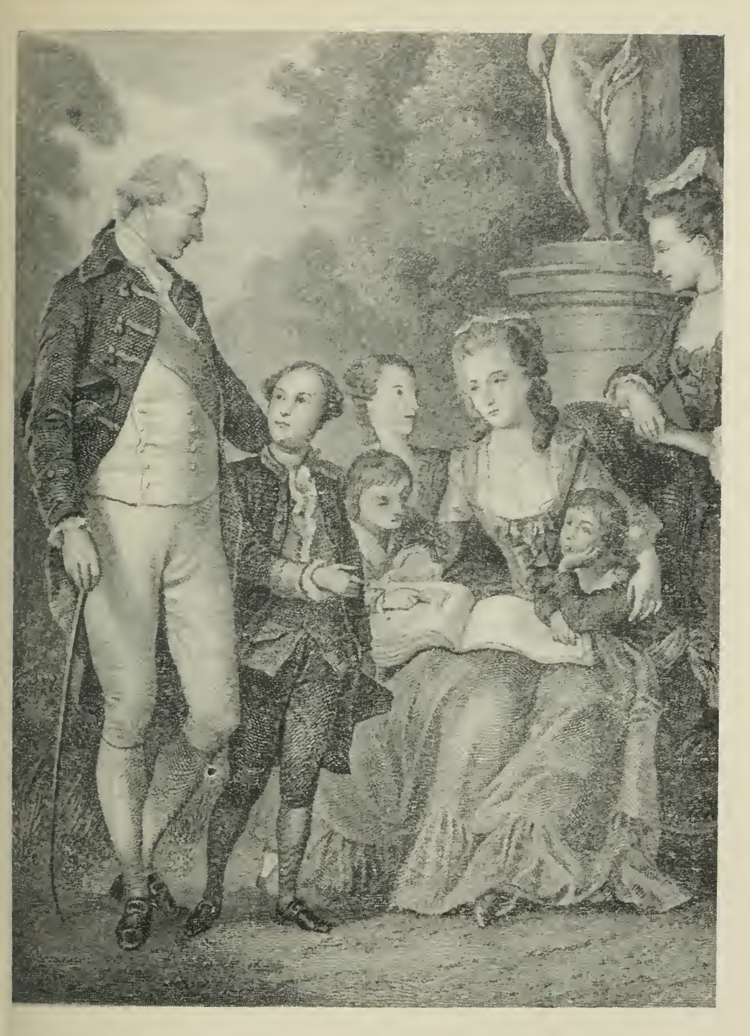
2. Son imprimerie, car il avait son imprimerie personnelle, mit à jour les plus beaux ouvrages classiques et scientifiques. Cicéron, Virgile, Horace, furent l'objet de ses soins. Sa bibliothèque était des mieux fournies, néanmoins il acheta au prix de 100.000 francs celle de son médecin, qui pleura de joie en apprenant que son royal bienfaiteur lui en laissait la jouissance sa vie durant. Cet acte passa inaperçu, tandis que la renommée aux cent bouches avait célébré la magnificence de Catherine de Russie, faisant l'acquisition de la bibliothèque de Diderot. (*Louis XVIII, Roi de France et de Navarre* (1775-1825), par Jules Aper, 6-7.)

siècle qui vit naître les Encyclopédistes et pendant la tourmente révolutionnaire.

On a dit qu'Eugène de Beauharnais, fils de l'impératrice Joséphine et du vicomte de Beauharnais, avait été mis, pendant la Révolution, en apprentissage chez un menuisier, mais dans des circonstances particulières : « Madame de Beauharnais, obligée, après la mort du général, son mari, de chercher un refuge hors de Paris, alla habiter Croissy, avec sa jeune fille Hortense; afin d'assurer le salut de ses enfants, elle n'hésita pas à afficher des sentiments de civisme, en allant trouver un menuisier de l'endroit pour qu'il consentît à prendre son fils en apprentissage; et c'est ainsi que le futur vice-roi d'Italie poussa le rabot et fit des copeaux, en compagnie des enfants du modeste artisan (1). »

Les princes d'Orléans donnaient leurs prédilections à la chimie et à la physique. Mme de Genlis, leur « gouverneur », avait éveillé de bonne heure, chez les jeunes gens dont on lui avait confié l'éducation, leur curiosité pour ces sciences et pour les

1. La sœur du prince, la reine Hortense, se piquait, elle, de connaissances médicales. Cf. de BUDÉ, *Les Bonaparte en Suisse,* ouvrage rarement cité et plein de détails peu connus sur les Bonaparte et leur entourage.



MADAME DE GENLIS ET LES PRINCES D'ORLÉANS, SES ÉLÈVES
(*Collection de l'auteur*)

arts mécaniques. Elle avait mis un tour dans une antichambre, et, aux récréations, tous les enfants qu'elle élevait, elle-même leur donnant l'exemple, s'exerçaient à tourner. Elle avait appris successivement « tous les métiers auxquels on peut travailler sans force » : celui de gainier, faisant avec ses élèves une énorme quantité de portefeuilles de maroquin, « aussi bien faits que ceux de l'Angleterre »; celui de vannier, où elle excellait. J.-J. Rousseau faisait des lacets, les princes en firent; et, avec cela, « des rubans, de la gaze, du cartonnage, des plans en relief, des fleurs artificielles, des grillages de bibliothèque en laiton, du papier-marbre, de la dorure sur bois; tous les ouvrages imaginables en cheveux, jusqu'aux perruques; enfin, pour les garçons, la menuiserie. » Un jouet était-il brisé, la roue d'un carrosse démontée, ils s'appliquaient à réparer eux-mêmes l'objet endommagé. Le duc de Valois y surpassa tous les autres. Avec l'aide de son frère, le duc de Montpensier, il fit, pour l'ameublement d'une pauvre paysanne de Saint-Leu, une grande armoire et une table à tiroir, aussi bien travaillées que si elles eussent été façonnées par le plus habile menuisier.

Mme de Genlis avait donné l'idée à ses élèves de

faire l'intérieur d'un laboratoire, avec les cornues, les creusets, les alambics; un cabinet de physique, pourvu des principaux instruments. Elle avait complété leur éducation scientifique par des connaissances minéralogiques : outre les minéraux qu'ils pouvaient découvrir eux-mêmes, elle avait fait, à leur intention, l'acquisition d'échantillons que leurs recherches ne pouvaient leur procurer, et ils eurent bientôt des armoires pleines de madrépores, de coquillages, etc. (1).

Elle fit visiter aux princes un grand nombre d'établissements industriels; dans divers ateliers, ceux-ci purent à loisir examiner attentivement les machines et le travail des ouvriers, et chacun « notait, sur une peau d'âne, ce qui lui avait paru le plus remarquable. »

On avait commencé par la fabrication de la moutarde et du vinaigre, on alla voir ensuite comment se faisaient les épingles. Peu à peu, on s'initia aux différents genres d'industrie qui existaient à Paris et, quand la liste en fut épuisée, on se mit, à des distances qui font de ces visites de véritables voyages pour l'époque, en quête d'autres sources d'ins-

1. *Adèle et Théodore* (roman de Mme de Genlis), t. I, 82.

truction. Les princes se rendirent à Laigle, pour y voir faire des aiguilles, à Saint-Gobain, pour y voir couler des glaces (1).

Comme la physique et la chimie, l'histoire naturelle exerça son attrait sur ces jeunes intelligences. Chaque enfant avait un jardin, qu'il cultivait lui-même sous la direction d'un jardinier allemand, qui le guidait (2). A ces notions élémentaires de botanique, se joignaient les leçons plus savantes que leur donnait un maître excellent, M. Alyon, qui suivait les princes dans leurs promenades et leur apprenait à connaître les plantes qu'ils cueillaient. La matière médicale leur devint ainsi familière : l'étude de la botanique devait les conduire à apprendre les propriétés médicinales des plantes.

Mme de Genlis qui, dès sa jeunesse, aimait à faire de la médecine, et même à pratiquer la chirurgie, se serait gardée de négliger un point qu'elle estimait si important dans l'éducation des princes. « Il faut, écrivait-elle, instruire les enfants sur leur cons-

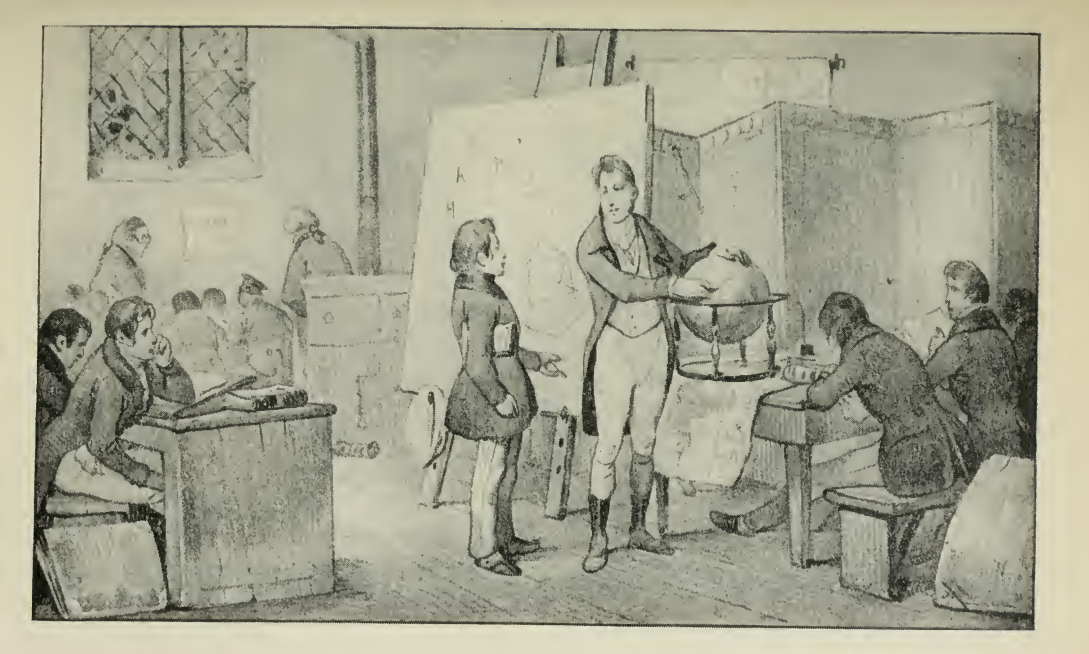
1. *Mémoires de Mme de Genlis* et *Mémoires de la Duchesse de Gontaut-Biron.*

2. Louis-Philippe conserva ses goûts pour l'horticulture et la plantation d'arbres. Il avait un légume de prédilection, le *chou marin,* que son jardinier cultivait avec un soin tout particulier, afin que « le roi ne manquât pas d'avoir tout l'hiver ce mets nouveau, qu'il voyait d'un si bon œil. »

titution, sur ce qui convient en fait d'aliments, sur le régime, sur une infinité de petites maladies, sur le traitement nécessaire dans beaucoup de ces coups, coupures, foulures légères, entretien et conservation des dents; il faut les en instruire avec détails »; et elle poursuivait : « Je connais des enfants de dix ans qui savent tout cela. » Elle faisait allusion au duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, qui savait panser et bander une plaie, avec toute la dextérité d'un professionnel (1).

Le roi-citoyen avait d'autres prétentions : il croyait s'entendre aux constructions, presque aussi bien, sinon mieux que l'architecte de ses bâtiments, qui ne se rangeait pas toujours à son avis et n'hésitait pas à combattre ses idées : « Mais, monsieur Nepveu, lui dit un jour le roi, à bout d'arguments

1. Il avait tenu à ce que ses enfants acquièrent les mêmes connaissances. Lorsque le duc d'Orléans fut victime, en 1842, de l'accident de voiture qui entraîna sa mort, on courut à la recherche de médecins; il s'en présenta jusqu'à sept, en dehors de ceux qui étaient attachés à la famille royale. Ceux-ci, qui arrivèrent tardivement, étaient : MM. Pasquier père, premier chirurgien du roi, et Pasquier fils, chirurgien du prince. Ce dernier n'avait jamais quitté le duc d'Orléans, il l'avait accompagné en Afrique, il lui avait même donné des leçons d'anatomie et lui avait fait faire des dissections, sous ses yeux, à l'Hôtel royal des Invalides. Mais ni ses soins, ni ceux des docteurs Blandin et Blache, arrivés les derniers auprès du moribond, ne réussirent à le sauver.



LE DUC D'ORLÉANS (FUTUR LOUIS-PHILIPPE) EN EXIL
donnant des leçons pour vivre
(*Collection de l'auteur*)

et de patience, sachez que j'ai fait beaucoup bâtir.

« — Et moi, sire, répondit l'interpellé sans se troubler, j'ai beaucoup bâti moi-même (1). »

Entre tous les souverains, le fils de Philippe-Egalité pouvait se vanter d'avoir reçu l'éducation la plus éclectique, la plus étendue. Il avait été élevé à la rude école de la vie (2) et, par suite des événements, avait dû faire à peu près tous les métiers : tour à tour artisan et professeur, construisant des ouvrages ou donnant des leçons.

Il avait, dans sa jeunesse, suivi des cours de chirurgie à l'Hôtel-Dieu, et portait toujours sur lui une trousse. Cela lui servit dans une circonstance mémorable.

1. Napoléon Ier se piquait également de connaissances en architecture (*Revue de Paris,* juillet 1833, 33 et 49).

2. On peut citer aussi comme « débrouillarde », qu'on nous passe l'expression, la duchesse de Berry; c'était, au dire d'un de ses historiens, « une femme pleine d'entrain et d'énergie, sachant sans trop souffrir se plier aux circonstances, et d'un caractère heureux, malgré tous les événements contraires... C'est ainsi que durant son expédition en Vendée, elle dut un jour raccommoder elle-même ses bas; et alors, tout en riant, elle disait : « J'avais une gouvernante qui m'apprenait à ravauder... car je ne savais pas dans quelle position je me trouverais un jour. » *La Duchesse de Berry,* par Thirria, 175-6.) La duchesse faisait, à ses heures perdues, de la lithographie (*Intermédiaire*, XVI, 708).

Le 27 octobre 1833, Louis-Philippe se rendait, avec sa famille, au Bourget, pour y attendre l'arrivée du roi et de la reine des Belges, qui venaient lui rendre visite. Un courrier de malles, qui suivait la voiture royale, fut à un moment serré par une charrette; un choc se produisit, le courrier fut projeté à terre. On transporta le blessé sur le bord de la route; après l'avoir interrogé, palpé, le roi s'écria : « Il faut le saigner; qui peut le saigner? » Personne ne répondant, le roi tira de sa poche une lancette, pratiqua une légère incision à l'aide de son instrument; tandis que les princesses déchiraient des mouchoirs et faisaient des bandes, suivant les indications paternelles. L'opération réussit; le blessé se remit parfaitement : il courait encore la poste dix ans plus tard.

Un tableau du peintre Alfred Johannot a consacré l'événement; une pendule, qui figura à l'exposition de Neuilly, le rappelle fort curieusement. Mais l'incident ne fut pas célébré seulement en peinture et en bronze : le 29 octobre 1833, la *Société Monthyon et Franklin* offrait une médaille d'or de grand module à Louis-Philippe, pour « ce trait d'humanité ». Selon le mot de Victor Hugo, c'est là un rare exemple « d'un roi versant le sang de ses sujets, non pour tuer, mais pour guérir. »



LOUIS-PHILIPPE PRATIQUANT UNE SAIGNÉE

Litho de la collection de l'auteur, d'après le tableau de Johannot

ADDENDA

I

Pièce de la collection de l'auteur concernant l'acquisition par la reine Marie de Médicis « d'une maison et ses appartenances, ainsi qu'un jardin fruitier, le tout sis à Monceaux, près les murailles du parc dudit Monceaux. »

Nous reproduisons ci-contre la dernière page de ce document où l'on remarquera la signature autographe de Jehan de La Rivière, médecin du roi Henri IV, et celle de Sébastien Zamet, dont il a été question au cours du précédent chapitre.

... Noble homme Me Jehan de La Rivière, conseiller et premier medecin ordinaire du Roy, suivant ordinairement Sa Majesté, estant de present en ceste ville de Paris, lequel recongnut et confessa avoir vendu ceddé quicté transporté et delaissé vend cedde quicte transporte et delaisse par les presentes du tout des mainte-

nant a tousjours, en promect garentir de ses faictz promesses et obligations seullement a tres haulte très puissante et tres excellente princesse Madame Marie par la grace de Dieu Royne de France, en acceptant par noble seigneur Sebastien Zamet gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et superintendant de la maison de ladicte dame a ce present, stippullant et acceptant pour Sa Majeste ses hoirs et aiants cause une maison et ses apartenances, avec ung jardin planté en arbres fruictiers contenant ..... ou environ, ladicte assise a Monceaulx tenant d'une part aux murailles du parc dudict Monceaulx d'autre a la grande rue du chemyn dudict lieu d'un bout a une maison appellée la ferme du Poullon le tout audict sieur de La Riviere apartenant de son conquest par luy faict de Messire Guillaume de Laubespine chevalier seigneur de Verderonne conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé president en sa chambre des Comptes auquel le tout apartenoit, assavoir ladicte maison au moyen de la donation qui luy en a esté faicte par deffunct Messire Sebastien de Laubespine son oncle de son vivant evesque de Lymoges, et ledict jardin aussy au moyen de la donnation a luy faicte d'icelluy par la deffuncte Royne mere du feu Roy et duquel jardin soulloit antiennement joir a tiltre d'usuffruict la dame de Bresseure, les lettres de donation duquel jardin ainsi a luy faicte par ladicte deffuncte dame Royne données audict Monceaulx au mois de juillet l'an de grâce mil cinq cens quatre vingtz trois signées : Catherine et sur le reply, par la Royne, mere du Roy, Pinart, et scellées, sur laps de soye rouge et vert, du grand sceau de cire vert, avec la veriffication



MARIE DE MÉDICIS
(*Gravure de la collection de l'auteur*)

d'Icelles en date du XXIX[e] jour de juillet ondict an, signée : Molé, et coppie collationnée a l'original par les notaires soubzsignez, dudict contrat de vendition faict par ledict seigneur de Verdernne audict sieur de La Riviere desdicts lieux icelluy sieur de La Riviere a pour toute autre garentie que sesdicts faictz baillé et delivré audict sieur Zamet pour la majesté de ladicte dame Royne, en laquelle presente vendition n'est nullement compris ung petit corps de logis où est une petite escuirie deppendant desdictz lieux venduz estant assis audict lieu et joignant ladicte maison, séparé d'une muraille — que ledict sieur de La Riviere s'est reservé et reserve à luy, ses hoirs et aians cause pour en faire et disposer a sa volunté, lesdicts lieux venduz estans en la censive desdicts seigneur ou dame dont ilz sont tenuz et mouvans et chargez envers eulx de tel cens et charges foncieres qu'ilz peuvent debvoir, que ledict sieur de La Riviere a dict et declairé ne pouvoir quant a present dire ne declairer de ce enquis et interpellé par les notaires soubzsignez pour satisfaire a l'ordonnance pour toutes et sans autres charges, redebvances, debtes ne ypothecques quelzconques, pour ladicte maison et jardin dessus venduz joir et user par Sadicte Majeste, ses hoirs et aians cause et en faire et disposer a son plaisir et volunté; Cesdicts presens vente, cession et transport faictz a la charge desdicts cens et charges foncieres et des arrerages, se aulcuns en sont deubz que Sadicte Majesté acquictera a la descharge dudict sieur de La Riviere, en oultre moyennant le pris et somme de neuf cens livres tournois, que pour ce ledict sieur de La Riviere en a confessé et confesse avoir eu et receu de

Sadicte Majeste par les mains de noble homme Me Florent d'Argouges, conseiller tresorier et receveur general des maison et finances de Sadicte Majeste, qui luy a icelle somme baillée, payée, comptée, nombrée et delivrée par lesdicts notaires soubzsignez en deux cens quatre vingtz deux et ung quart d'escu, le tout bon et aiant de present cours, dont partant ledict sieur de La Riviere s'est tenu et tient pour contant, et en a quicté et quicte Sadicte Majeste ledict sieur d'Argouges et tous autres. Transportant et dessaisissant, voullant procureur le porteur et donnant pouvoir et promesse, Obligeant, Renonçant, Faict et passé, assavoir par ledict sieur de La Riviere es estudes des notaires, et par ledict sieur Zamet en son hostel siz a Paris, rue de la Cerizaie, le huictiesme jour de juing l'an mil six cens cinq avant midy.

Signé : J. DE LA RIVIERE
SEBASTIEN ZAMET
TURGIS DE BRIQUES.

II

DE QUAND DATE LE DROIT DE CHASSE?

Un des passe-temps favoris des princes fut, sans contredit et à toutes les époques, la chasse.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les lois romaines (1), dans l'antiquité, les lois saliques (2)

1. DIGEST., *De acquirendo rerum dominio,* leg. 1 et 3.
2. *Lex salica,* tit. 35.

PIÈCE AVEC SIGNATURES AUTOGRAPHES DE SÉBASTIEN ZAMET ET DE JEHAN DE LA RIVIÈRE, Médecin de Henri IV

(Collection de l'auteur)

et les capitulaires (1), dans les temps plus rapprochés, reconnaissaient que le droit de chasse, hors les forêts royales, était un droit naturel.

La prohibition de la chasse dans les terres seigneuriales date des Croisades : les coutumes de cette époque parlent des privilèges qu'avaient les habitants de certaines communes, de chasser sur leur territoire, ce qui suppose qu'ils ne pouvaient chasser au delà (2).

Ce n'est que sous Charles VI que les lois défendirent la chasse aux bourgeois qui n'étaient pas seigneurs; ces lois furent, par la suite, de plus en plus sévères et la chasse ne fut bientôt plus que passe-temps de princes ou de nobles du plus haut lignage.

Vénerie et fauconnerie n'étaient pas plaisirs de vilains; les roturiers n'auraient pu, d'ailleurs, entretenir l'équipage nécessaire à ces jeux. De plus, les règlements étaient sévères et ils étaient appliqués avec la plus sauvage rigueur; c'était une grosse amende à la première infraction; le fouet,

1. *Capit. de Charlemagne,* liv. IV, ch. XLII, et *Capit. de Charles le Chauve,* Apud Carisiacum, chap. XXXII.

2. *Hist. des Français des divers Etats,* par A.-A. Monteil, t. III.

la seconde fois; les galères (1) à la récidive.

Louis XI n'allait point par quatre chemins, selon son habitude : il livrait aux cordes de Tristan l'Hermite le malheureux coupable de ce que nous regardons, actuellement, comme un simple délit. C'est que le tyran de Plessis-lez-Tours était le premier veneur de son temps et il entendait qu'il ne fût pas braconné sur ses terres.

L'histoire nous a légué le nom de son plus beau chien de chasse : celui-ci s'appelait Souillard!

Ce Souillard était un chien blanc, qui avait été donné au roi par un gentilhomme bas-poitevin; les exploits de Souillard ont été consignés, par le souverain lui-même, dans les *Dicts du bon Souillard, qui fut au roy Loys onzième de ce nom* (2).

On sait que ce fut à la suite d'une chasse au cerf dans la forêt de Chinon que le vieux roi fut transporté mourant à la maison de Saint-Benoît. Il

1. Ordonnance de mars 1515.

2. Souillard fit souche : de son croisement avec une lice appartenant à Anne de Bourbon et qui s'appelait Baude, on obtint la plus belle race des chiens blancs ou *bauds,* dits depuis *chiens blancs greffiers du Roi.* Henri IV avait une meute composée uniquement de ces chiens-greffiers. Il en envoya quelques-uns, sur sa demande, à Jacques I[er] d'Angleterre. Cette race célèbre aurait complètement disparu pendant les guerres de Vendée.



Photo Giraudon

UNE CHASSE AU MOYEN AGE
d'après les *Riches Heures* du duc de Berry
(*Musée Condé, Chantilly*)

demanda à être inhumé à Cléry, « dans un tombeau de cuivre, *en costume de chasseur, le cornet au côté.* »

Louis XII, à l'instar de son prédécesseur, fut un partisan déterminé du noble déduit. Il fit, dit-on, composer, par son historiographe Guillaume Crétin, un poème dans lequel est exprimé le plaisir qu'il



NOBLES DAMES A LA CHASSE, d'après une miniature du XIV[e] siècle

éprouvait à voir un héron précipité du haut des nues par la vigoureuse attaque des faucons.

Le XVI[e] siècle fut la grande époque de la chasse. Parmi les chasseurs illustres de ce temps, il convient de nommer Claude de Lorraine, le père de tous les Guises. François de Guise, devenu grand veneur à la mort de son père, hérita de toute sa passion pour cet exercice salutaire. Les Montmorency, les Brézé suivirent un exemple qui partait de haut.

Sous François Ier, l'ambassadeur de Toscane, dans une lettre à Cosme Ier, lui mande qu'à la cour, on ne pense qu'à la chasse, aux dames et aux festins. « Lorsque la cour s'abat sur quelque contrée, elle y reste tant que durent les hérons, et ils durent peu, car entre le roi et les grands de sa suite, ils ont plus de cinq cents faucons. On court deux fois le cerf, une autre fois on va aux toiles, puis l'on change de logement (1). » Un autre ambassadeur, Marino Cavalli, évalue les dépenses de la chasse de François Ier à pas moins de 150.000 écus.

La chasse à courre était, de toutes les chasses, celle qui avait les préférences du roi-chevalier. A ceux qui, dans ses derniers jours, voulaient l'empêcher d'y aller, il répondait que « vieux et malade, il voudrait y aller dans un cercueil (2). »

Lorsqu'il se sentit pris du mal qui devait l'emporter, pour échapper à cette mort qui le suivait à la piste, il court, il va successivement à Saint-Germain, à la Muette, à Villepreux, à Dampierre, à Loches; il revoit tous les lieux qu'il a aimés, toutes les forêts où se joua sa virile jeunesse; mais

1. Documents inédits de l'Histoire de France, *Négociations diplomatiques avec la Toscane,* t. III.
2. Armand Baschet, *La Diplomatie vénitienne,* p. 48.

la mort le gagne de vitesse et il tombe épuisé a Rambouillet pour ne plus se relever (1).

C'est dans les relations diplomatiques qu'il faut puiser pour se renseigner sur les exploits cynégétiques des princes et souverains qui ont régné sur la France sous le titre consacré de *dynastie des Valois.*

Matteo Dandolo, visitant notre pays, en 1542, est le premier qui parle du prince Henri (le futur Henri II) avec quelques détails (2) : « Le sérénissime Dauphin, écrit-il, a vingt-trois ans; il est d'une prestance de corps fort convenable, plutôt grand que petit, ni gras ni maigre, mais si bien bâti qu'on le croirait tout fait de muscles; *infatigable aux exercices de la chasse et des armes...* »

Neuf ans plus tard, le dauphin est devenu roi. A l'exemple de son père, « il se complait infiniment à la chasse de tous les animaux, et surtout à la chasse du cerf, à laquelle il va deux ou trois fois la semaine, au risque des plus grandes fatigues, non moins qu'au péril de sa vie... Cet exercice lui plaît plus que tous les autres. »

Pour le mieux séduire, DIANE DE POITIERS a fait

1. Cte Hector de la FERRIÈRE, *Les Chasses de François Ier* (1869).

2. A. BASCHET, *Les Princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, pp. 429 et suiv.

du château d'Anet un véritable rendez-vous de chasse. Elle est, elle-même, une amazone accomplie.

Mais si la favorite est une chasseresse intrépide, la reine CATHERINE DE MÉDICIS entend bien ne pas rester en arrière. Dauphine, elle accompagnait déjà le roi François dans ses chasses; elle y prenait encore plaisir plus tard, bien qu'avec l'âge elle fut devenue pesante et ne se tint plus avec la même aisance sur sa haquenée.

Tous les mémoires du temps s'accordent à le dire, FRANÇOIS II, un des rejetons les plus frêles de la branche des Valois, ne fut pas moins porté à la chasse que son père et que son aïeul. Il y passait plusieurs journées de suite, logeant dans les villages comme faisait son grand-père, et quel que fût le temps, quel que fût son état de santé, sacrifiant tout à cette passion. Parfois l'accompagnait, dans les grandes chasses au cerf, la blonde et délicate MARIE STUART, qui courut même, en certaines circonstances, de graves dangers.

D'aucuns ont attribué aux fatigues de la chasse la mort prématurée du débile François II; nous savons aujourd'hui ce qu'il en faut penser (1).

1. V. Dr CABANÈS, *Les morts mystérieuses de l'Histoire;* Cf. *La Mort de François II,* par le Dr POTIQUET.

A en croire Brantôme, la fin précoce de Charles IX reconnaîtrait la même cause. « Il y estoit si violemment adonné, écrit le savoureux conteur, y estoit si affectionné qu'il en perdoit le dormir, estant à cheval avant jour pour y aller; et se peinoit aussi fort à appeler les chiens, fust de la voix, fust de la trompe (1). » Pour tout dire, Charles IX est mort tuberculeux (2). Mais qu'il ait accéléré sa fin par des exercices violents et la chasse principalement, cela n'est point douteux. Il n'écoutait sur ce chapitre aucune remontrance. Plus ses forces diminuaient, plus son activité fiévreuse semblait y suppléer.

Son frère, Henri III, bien qu'il ait eu une passion excessive pour les chiens — il dépensait tous les ans plus de cent mille écus d'or pour des petits chiens de Lyon, — n'aimait ni la chasse, ni la paume, ni le manège; il avait pourtant ses équipages, sa vénerie et le personnel même en fut plus nombreux que sous le règne précédent.

Jeanne d'Albret avait inspiré à son fils le goût de la chasse, considérant celle-ci comme le meilleur

1. Brantome, édition du *Panthéon littéraire*, t. I, p. 567.
2. Cf. Dr Cabanès, *Morts mystérieuses de l'Histoire*.

moyen de développer ses forces et d'essayer son courage.

Dans les vallées et les montagnes du Béarn, alors si boisées, le jeune roi de Navarre se plaisait surtout aux chasses les plus périlleuses. Il ne craignait pas de s'élancer, accompagné seulement d'un piqueur, au plus épais des forêts et souvent il lui arriva de tuer de sa main des ours d'une raisonnable grosseur (1).

Henri, devenu roi, conserva sa prédilection pour ce sport dont il était fanatique.

Sully raconte que son maître aimait toutes sortes de chasse, et surtout les plus dangereuses et hasardeuses, « comme ours, loups, sangliers; il chassait aussi les cerfs, chevreuils, renards, fouines et lièvres; vols pour hérons, oiseaux de rivière, milans, hiboux, corneilles, perdrix, à la terrasse, aux chiens couchants et aux canards avec les barbets (2). »

Blessé à la bataille d'Ivry, Sully se fit transporter sur un brancard à son château de Rosny. En approchant de sa terre, il fut très étonné de voir partout des chiens et des chevaux. Il s'informe et il apprend

1. B. de Lagrèze, *Le Château de Pau*, p. 223.
2. *Mémoires de Sully*, t. XII, p. 289.



LA CHASSE AU FAUCON AU XVII[e] SIÈCLE
(*Bibliothèque Nationale*)

que le vainqueur d'Ivry, qui ne s'était pas épargné dans la mêlée, se reposait des fatigues de la guerre par celles de la chasse.

Henri IV ne prit que quelques heures de repos au château de Rosny et s'en retourna à Nantes en chassant. A quelque temps de là, il chargeait Sully de notifier au roi d'Angleterre la permission *que les médecins lui ont accordée d'aller à la chasse, à la condition d'y apporter plus de modération.*

Dans une très curieuse lettre qu'il écrivait au même roi, il lui annonçait qu'après lui avoir envoyé comme ambassadeur un de ses principaux conseillers d'Etat, il lui adressait un de ses meilleurs veneurs, le sieur de Vitry. Il espérait que celui-ci, en conférant avec le roi sur l'art de la chasse, cimenterait entre les deux souverains une parfaite amitié qui passerait à leurs enfants. *L'entente cordiale* entre la France et l'Angleterre établie au moyen de la chasse, est une idée qui nous semble étrange. Elle paraissait naturelle au bon roi Henri (1).

Sa maîtresse, la belle Gabrielle, le suivait parfois à la chasse, montée en homme et habillée de vert.

1. B. de Lagrèze, *Henri IV*.

A l'exemple de son père, Louis XIII témoigna d'une ardeur passionnée pour la chasse.

Enfant, il entretient de préférence le veneur maître Martin, lui parle de tous ses chiens, sait ou demande leurs noms, ce qu'ils savent faire, comment il dresse les jeunes.

Dans un âge plus avancé, il va, de Saint-Germain, coucher le soir à Versailles, y dort tout vêtu, afin d'être plus tôt prêt pour aller à la chasse et le lendemain (3 août 1624), « éveillé à trois heures, il prend son limier et va au bois pour détourner le cerf, y est deux ou trois heures et revient tout mouillé à Marly. Il se jette sur un méchant lit sans dormir et, après dîner, va courir son cerf qu'il avait détourné. Il ne le prend point et revient à Saint-Germain (1). »

Louis XIII fut un fauconnier émérite et c'est par l'oisellerie que son favori Albert de Luynes devint connétable. Sous le règne de ce souverain, un bel esprit découvrit que les mots : « Louis le treizième, roy de France et de Navarre », donnaient exactement l'anagramme : « Roy très rare, estimé dieu de

1. *Journal d'Héroard,* t. I, p. XXV.



UNE CHASSE ROYALE SOUS LOUIS XIV
d'après une estampe de l'époque (Bibliothèque Nationale)

la Fauconnerie. » Ce qui était d'une adroite courtisanerie.

•

Louis XIV eut, on n'en doute pas, des chasses fastueuses. Il gardait ses préférences à la chasse au cerf. Nombreuses étaient les dames qui suivaient le monarque dans des calèches, où le demi-Dieu daignait parfois prendre place. Les amazones se coiffaient alors d'élégants chapeaux à plumes ; c'est dans une de ces chasses que Mlle de Fontanges, ayant perdu sa capeline emportée par le vent, imagina de relever ses boucles par un ruban, coiffure dont l'effet fut si triomphant sur le cœur du Roi-Soleil, qu'elle devint à la mode et resta célèbre sous le nom de celle qui l'avait innovée.

Louis XV ne fut pas un fougueux chasseur ; il se conforma simplement à la tradition.

Quant à Louis XVI, il préférait s'occuper dans sa forge, bien que son *Journal* porte plusieurs fois mention de ses chasses. Son tempérament flegmatique et son obésité précoce l'éloignaient de cet exercice et puis la Révolution vint, qui lui amena d'autres soucis !

Le 11 août 1789, le droit de chasse était accordé à tous les citoyens. Cette date marque le terme de

ce qu'on pourrait appeler l'ère aristocratique de ce sport, qui, désormais n'était plus le privilège exclusif d'une caste.

Réforme qui, celle-là, ne rencontra pas d'adversaires : les malheureuses bêtes pourchassées désormais à « fusil-que-veux-tu », en firent seules les frais.

UNE GRANDE OMBRE : LE PÈRE JOSEPH

Le personnage connu dans l'Histoire sous le nom d'*Eminence grise,* parce qu'il fut l'inspirateur, le conseiller toujours écouté, de cette autre Eminence, l'*Eminentissime,* le cardinal-ministre Richelieu, s'appelait François Le Clerc du Tremblay. Il appartenait à une famille de magistrats, une de ces vieilles familles de robe, où se recrutaient les administrateurs et les diplomates.

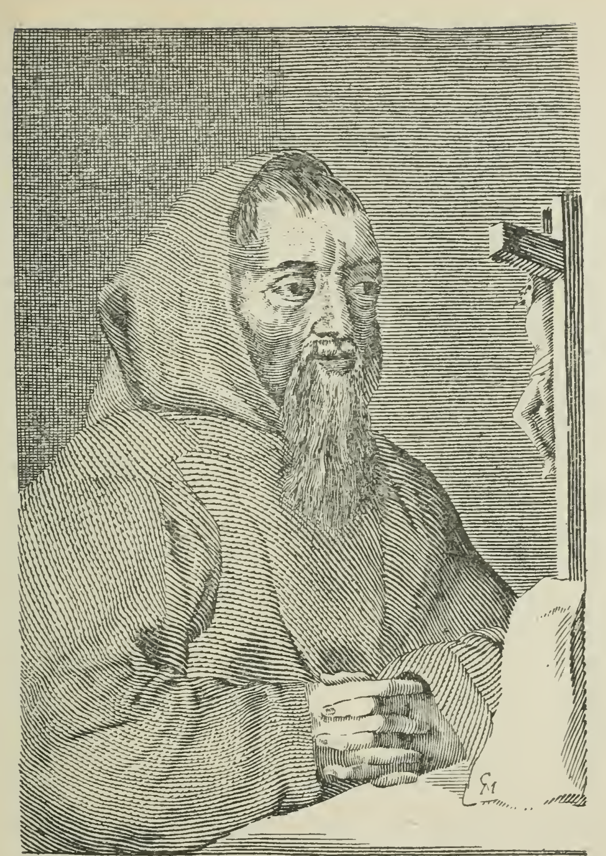
Il y a toujours intérêt à connaître ce qu'ont été l'enfance, l'éducation, l'adolescence, d'un grand homme : rien ne sert mieux à éclairer sa psychologie.

François Le Clerc, fils aîné de Jean Le Clerc du Tremblay, conseiller du roi, premier président des requêtes du palais, chancelier du duc d'Alençon,

puise dans l'ambiance qui l'environne dès la naissance, tout ce qui, plus tard, se développera et s'affermira au long de sa carrière jusqu'à l'amener à la plus indiscutable puissance occulte qu'ait enregistrée notre histoire.

On a rapporté, non sans raison, l'état valétudinaire du Père Joseph, durant presque tout le cours de son existence, à l'état de santé précaire de sa mère. Il paraît avéré que celle-ci fut, pendant toute sa grossesse, tenue à un régime des plus débilitants; son estomac ne tolérant ni viande, ni le moindre potage gras, on dut la nourrir presque exclusivement de bouillon aux herbes et de cerises sèches cuites à l'eau, seuls mets qu'elle prît sans dégoût. Après ses couches, elle demeura pendant six semaines entre la vie et la mort et, bien que l'amour et l'orgueil maternels lui fissent nier que son fils en pût être moins fort ou moins bien portant, celui-ci n'en resta pas moins marqué pour toujours de ce dont sa mère avait souffert : mais dans ce corps débile, se développa une âme forte.

Au moral, l'enfant montra des dispositions précoces à une piété exaltée qui pouvait annoncer sa vocation. Sa sensibilité était extrême. On a noté qu'à l'âge de quatre ans, interrompant un jour la



Vraye effigie du R.P. Ioseph de Paris predicateur, Capucin, Prouincial de Touraine superieur des missions estrangeres et de Poitou, fondateur des Religieuses de Caluaire. A rendu l'esprit entre les mains de ses superieurs le 18. decembre, 1638.

LE PÈRE JOSEPH

(Collection de l'auteur)

conversation générale, il se jucha sur un tabouret et se mit à raconter le drame de la Passion : il tenait ce récit d'un des serviteurs de ses parents, et il avait été si fortement frappé par le supplice du Calvaire, qu'il avait hâte de faire partager aux siens ses impressions. Arrivé à la mise au tombeau, il eut une crise de larmes qui l'empêcha de continuer. Cet excès de sensibilité, il devait, par la suite, le dompter, et, à force de volonté, s'endurcir, se dominer, devenir maître de son tempérament.

A l'âge de huit ans et demi, il fut, sur son insistance, mis par ses parents au collège de Boncourt. La mort de son père survenant peu après, mûrit son jeune esprit et donna à ses pensées plus d'austère mélancolie encore. De ce moment il ne rêve plus que de vie ascétique. Peu après il faisait vœu d'entrer dans l'ordre de Saint-François parce qu'il portait le même prénom que son fondateur.

En attendant l'heure de la réalisation de son vœu, il poursuivait ses études sous la conduite d'un humaniste fort savant, qu'il gratifiait du sobriquet de Minos.

Il possédait bientôt assez parfaitement la langue latine, pour pouvoir parler pendant une heure entière en latin, devant une assemblée d'élite. Il

étudiait le droit et la philosophie et, quand il entra à l'Université, il n'eut qu'à se perfectionner dans la connaissance du grec et des langues vivantes, l'espagnol et l'italien, notamment, qui lui furent très vite aussi familiers que le français.

A dix-sept ans, ses études terminées, il ne lui restait, comme à tout bon gentilhomme, qu'à s'initier aux arts d'agrément, pour parfaire son éducation. Il apprit l'équitation, l'escrime et la danse à l'Académie dirigée par l'écuyer de la grande écurie du roi, le sieur Antoine de Pluvinol.

L'année suivante, il fit, accompagné de son gouverneur, un voyage en Italie, « la meilleure école, en ce temps-là, de la politique et de la diplomatie. » Simultanément, il fréquentait les manèges du grand-duc et les cours de jurisprudence, dans la plupart des villes où il séjournait.

Revenu en France, présenté à la Cour avec le titre de baron de Maffliers, il s'y faisait rapidement remarquer du roi, alors Henri IV, dont il gagnait l'estime et la confiance.

Nous le trouvons au siège d'Amiens, en qualité de volontaire; puis en Angleterre, où il accompagne notre ambassadeur, qui va y négocier les conditions de la conclusion de la paix avec l'Espagne.

A son retour, il ne fréquente plus guère que des personnages de haute piété; il se montre de plus en plus résolu à rompre avec le monde. S'étant mis en route pour la Grande Chartreuse, où il projetait de fixer le lieu de sa retraite, il est arrêté, un peu au delà de Nevers, par le souvenir de son vœu à Saint-François et il prend la résolution d'entrer, sans plus attendre, au noviciat des Capucins d'Orléans (1599). Surprise autant qu'affligée d'une si brusque décision, Mme du Tremblay accourt pour faire sommation aux Capucins de lui rendre le jeune néophyte. Mais devant la volonté ferme de celui-ci, elle renonce à s'opposer plus longtemps à ses désirs.

En entrant dans l'ordre de Saint-François, François du Tremblay prendra le nom de *Père Joseph,* qu'il conservera pour l'Histoire.

Le rôle historique du Père Joseph commence dès le moment où il se rencontre avec Richelieu.

C'est en Poitou, où le moine avait été envoyé par ses supérieurs, que Richelieu le vit pour la première fois. Il en parle dans ses *Mémoires* (année 1617), comme d'un homme « qui lui donne de bons avis »; et, deux ans plus tard, « qui a grande passion au

rétablissement de ses affaires ». « Ces deux puissans génies s'ajustèrent si bien, remarque un des premiers biographes du Père Joseph, qu'aussitost que Richelieu eust receu l'ordre de prendre le gouvernail de cette monarchie, et qu'il se reconnut estre l'Atlas de la France, il demanda au pape et au roy le Père Joseph pour le soulager d'un si grand faix. »

Le Père Joseph jouissait déjà, à ce moment, d'une réputation de grand orateur. A Meudon, il donnait aux novices de son couvent des « exhortations toutes divines, auxquelles se rendoient assidus mesme les anciens Pères, voire aussi le Père gardien. »

Ses prédications attiraient de plusieurs lieues à la ronde les fidèles et leurs curés. A Bourges, notamment, il gagna, en moins d'une année, à l'ordre de Saint-François, une trentaine d'étudiants appartenant aux familles les plus distinguées de la région. A Saumur, il convertit un grand nombre de huguenots. A Angers, il eut un succès tel qu'on vit « messieurs de la justice fermer le palais au matin; et les marchands et artisans leurs boutiques », pour se presser à ses sermons. Au Mans, à Nantes, à Fontevrault, à Châtellerault, même affluence autour de lui. A Blois, les fidèles vinrent de quatre et cinq



LE CARDINAL DE RICHELIEU A SA TABLE DE TRAVAIL

lieues, malgré les rigueurs d'un terrible hiver, pour entendre le célèbre franciscain. A Orléans, il reçut un accueil quasi-triomphal.

Les contemporains s'accordent à dire qu'il était le type de l'orateur chrétien, appliquant, dans ses sermons, tous les principes de la rhétorique sacrée, précurseur, peut-on dire, de l'incomparable Bossuet.

Tout ceci, joint à son éducation de parfait gentilhomme, le rendait particulièrement propre à la tâche qu'allait réclamer de lui Richelieu, en faisant appel à son concours. C'était, par surcroît, une dette de reconnaissance qu'acquittait le Cardinal en se l'attachant, l'appui du Père Joseph n'ayant pas été sans influence sur l'entrée de Richelieu au ministère. Sans doute l'évêque de Luçon était déjà, au moment de la paix de Loudun, fort bien en cour. Soutenu par Léonora Galigaï, la favorite de Marie de Médicis, il n'avait pas tardé à devenir secrétaire des commandements de la reine-mère, fonction qu'il exerçait sans en avoir le titre : il ne lui manquait qu'une occasion pour passer de cette fonction intime dans le gouvernement, où il allait trouver l'emploi de son génie.

C'est là que le Père Joseph lui fut d'une incontestable utilité, en faisant comprendre à Marie de

Médicis quel prestige lui donnerait un pareil collaborateur, en lui vantant les qualités de ce prélat « exemplaire et considéré », seul capable de régénérer son gouvernement discrédité. C'est ainsi que la reine-mère, cédant aux sollicitations du Père Joseph, établit dans sa charge le personnage qui lui était si chaleureusement recommandé.

C'est en 1623 que commence, entre les deux hommes d'Eglise, l'association politique qui devait durer quinze ans, et où tous deux, l'un animé d'une noble ambition, l'autre par devoir d'obéissance, devaient mettre en commun leur patriotisme et leur activité pour le plus grand bien de l'Etat.

Le Père Joseph ne pouvant et ne voulant quitter la profession religieuse que sur le commandement express de ses supérieurs, Richelieu sollicita lui-même l'autorisation nécessaire. Le Père Joseph reçut du général de son ordre l'obédience qui lui permettait « d'aller en Cour et de servir Sa Majesté en ce qu'elle luy commanderoit. » Par ailleurs, une missive du Nonce du Pape lui prescrivait de gagner Paris sans délai. Le Père Joseph, à ce moment, exerçait en Poitou les fonctions de Provincial de Touraine et de Directeur des Missions; il relevait à peine d'une longue et sérieuse maladie; il n'hésita



TROIS ASPECTS DE RICHELIEU

par Ph. de Champaigne (National Gallery, Londres)

pas, néanmoins, à se rendre au double appel qui lui était adressé et à apporter au grand ministre qui l'honorait de sa confiance, le concours sans réserves de ses lumières et de ses conseils. De toutes les matières qu'ils étudièrent ensemble, ce furent les questions d'alliances politiques qui excitèrent le plus vivement leur intérêt.

Le Père Joseph n'eut pas de peine à démontrer au Cardinal l'urgente nécessité où était la France de s'assurer des alliés qui la fissent respecter de ses ennemis. C'est lui qui désignait au choix de Richelieu la plupart des négociateurs; c'est lui qui, le plus souvent, rédigeait leurs instructions, parfois même leurs discours. Il fut surtout précieux au Cardinal pour tout ce qui concernait les affaires étrangères, et si, comme tout autre collaborateur de Richelieu, il n'avait ni direction, ni responsabilité, celui-ci les assumant sans les faire partager à personne, on peut dire du Père Joseph qu'il faisait fonction de second ministre sinon de premier.

Un point peu connu de la vie de l'« Eminence grise », c'est que les journalistes français pourraient très légitimement le revendiquer pour patron. Voilà qui est assez inattendu : donnons nos preuves. Il est avéré que le *Mercure français* fut, de 1624 à

1638, en grande partie l'œuvre du Père Joseph, et que celui-ci en conserva pendant tout ce temps la direction.

Renaudot ne prit le *Mercure* en mains qu'en 1639; S'il est exact qu'il fut, selon les termes de ses panégyristes, « l'un des précurseurs de la société moderne », l'un des « premiers directeurs de l'opinion publique » dans notre pays, le premier directeur du Journal officiel, il est non moins certain que le Père Joseph a dirigé l'opinion publique avant lui, en fait, sinon ouvertement.

Sans doute le *Mercure* ne fut, à son début, qu'un recueil, une compilation de nouvelles et d'informations, mais dès que le Père Joseph en eut assumé la charge, sa rédaction revêtit un caractère personnel et prit un air de politique militante qui en faisait une chose toute nouvelle. Il y a plus, le Père Joseph fut et resta toujours le protecteur du rédacteur de la *Gazette de France;* il applaudit aux idées philanthropiques de Renaudot; il l'appela à Paris; et quand le médecin de Loudun, n'ayant pu s'habituer à la Cour, eut pris le parti de retourner dans son pays, c'est encore le Père Joseph qui le fit revenir à la capitale et qui l'aida à s'y établir définitivement.

C'est que l'homme de gouvernement avait vu tout de suite l'intérêt qu'il y avait, pour le pouvoir, à posséder un journal privilégié, répandant partout, sans que fût dévoilée sa personnalité, la direction qu'il comptait donner à la politique, avec l'assentiment de Richelieu.

Celui-ci, qui se piquait, comme on sait, de littérature, et composait de mauvaises tragédies, dont il avait la faiblesse d'être satisfait, écoulait sa méchante prose dans la feuille de Renaudot, et il n'est pas jusqu'au roi Louis XIII qui ne se laissât entraîner un moment à y collaborer (1). Renaudot avait donc tous les droits de qualifier sa *Gazette* « le journal des roys et des puissances de la terre (2) ». Nous avons, à cet égard, un témoignage formel : « Le Roy, écrit le Père Griffet, un des historiographes du règne de Louis XIII, ne dédaignait pas de composer lui-même des articles entiers, qu'il envoyait à Renaudot, qui les faisait imprimer avec ceux qui venaient de lui. On en voit la preuve dans deux volumes des manuscrits de Béthune, qui sont

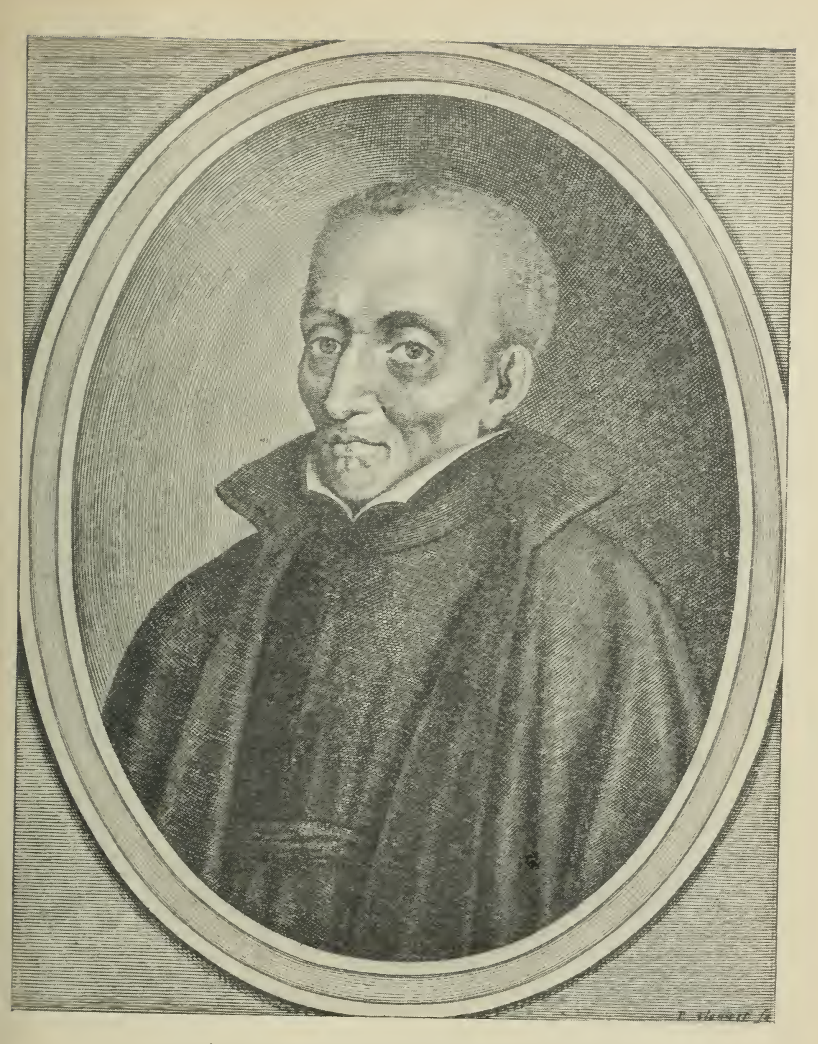
1. Cf. D[r] CABANÈS, *Les Evadés de la Médecine,* pp. 27 et suiv.

2. Voir en *appendice* les deux préfaces que RENAUDOT écrivit pour sa *Gazette.*

à la Bibliothèque du Roy (aujourd'hui Bibliothèque nationale), et qui ne contiennent que les minutes de ces différents articles écrits de la propre main de Louis XIII, avec une quantité de ratures et de corrections faites au crayon et à la plume, toutes de la même main. Ce manuscrit était entre les mains d'un valet de chambre de Louis XIII, nommé Louis, qui avait ordre de le porter partout où il allait avec le roy. »

La collaboration de Louis XIII, de Richelieu et du Père Joseph à la Gazette était donc effective. Protecteur de Renaudot, et le Père Joseph ne protégeait que ceux qui obéissaient à son inspiration, le célèbre capucin fut, on n'en peut douter, son collaborateur; les libelles de l'époque nous le montrent travaillant avec Richelieu et le gazetier à la rédaction de leur commun journal.

Des caricatures représentent une salle où trône le Cardinal; on voit le Père Joseph ouvrant la porte et, caché sous le fauteuil du ministre, Renaudot qui prend des notes. Il n'est donc pas téméraire de prétendre que l'« Eminence grise » fut, sinon le vrai fondateur du journal en France — nous avons établi ailleurs les origines du journalisme, qui remontent bien au delà du XVIIe siècle — du moins un



LE PÈRE CAUSSIN, CONFESSEUR DE LOUIS XIII
(Collection de l'auteur)

précurseur incontestable, puis un des principaux animateurs de Renaudot.

Sans vouloir grandir outre mesure la personnalité du Père Joseph, il est juste de marquer la part considérable qui lui revient dans l'œuvre de Richelieu. Doué d'un véritable génie politique, il sut être patriote autant que chrétien, opposant une activité qui ne connut ni défaillance ni repos, aux attaques des ennemis de la France.

On a pu, dans un autre ordre d'idées, dire, non sans raison, qu'il avait préparé les voies à Pascal et à Bossuet. On retrouve, notamment, dans une phrase mémorable dont la paternité lui appartient en propre, les termes mêmes que Pascal devait employer plus tard : « Dieu, a-t-il écrit, est un cercle infiny, dont le centre est partout et la circonférence nulle part. » Quant à Bossuet, on peut se demander si ce n'est pas une réminiscence que la phrase fameuse sur *Madame* « qui a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. » Le Père Joseph n'a-t-il pas évoqué, avant le coryphée de la chaire chrétienne, cette « félicité temporelle qui se flestrit du matin au soir, comme la fleur vermeille d'un printemps. »

Nous n'avons voulu qu'esquisser ici les grands

traits d'une étude qui mériterait d'être approfondie. Nous croyons, toutefois, en avoir dit assez pour que soit accordée à l'*Eminence grise,* cette grande ombre qu'on trouve sans cesse aux côtés du grand Cardinal, la place qu'elle mérite d'occuper parmi les immortelles figures de notre Histoire.

APPENDICE

Préfaces de Renaudot au recueil appelé la *Gazette de France*, dont il obtint le privilège l'an 1631 : la première adressée au roi Louis XIII, la seconde, plus amusante et plus curieuse, aux lecteurs de moins haut rang.

Au Roy

Sire,

C'est bien une remarque digne de l'histoire, que dessouz soixante-trois roys, la France, si curieuse de nouveautez, ne se soit point avisée de publier la gazette ou recueil par chaque semaine des nouvelles tant domestiques qu'étrangères, à l'exemple des autres Estats, et mesme de tous ses voisins. Mais ce ne peut estre sans mystère qu'elle ait attendu pour ce faire le vingt et uniesme an du règne de Vostre Majesté, célèbre par les avantages qu'elle a remportez sur tous ses ennemis, et par la prospérité de ceux qu'il luy a pleu favoriser de

sa protection et bienveillance. Jusques icy l'heur et la valeur de Vostre Majesté ont mis les affaires de ce royaume à un poinct qui luy sert de panégyrique éternel et d'apologie effective à son premier ministre. Chacun reconnoissant que Vostre Majesté, par ses divins conseils, est plus absolue chez soi, plus chérie de ses alliez, redoutée de ses ennemis, et respectée de tout le monde : bref, s'est acquis plus de gloire au près et au loin que tous ses devanciers ensemble. Ce sont là les louanges que la vérité tire aujourd'hui des bouches autrefois les plus venimeuses, que les pères racontent à leurs enfans, et dont les compagnies s'entretiennent pour en conserver la mémoire.

Mais, Sire, la mémoire des hommes est trop habile pour luy fier toutes les merveilles dont Vostre Majesté va remplir le Septentrion, et ensuite tout le continent. Il la faut désormais soulager par des escrits qui volent comme en un instant du Nord au Midy, voire par tous les coins de la terre. C'est ce que je fay maintenant, Sire, d'autant plus hardiment que la bonté de Vostre Majesté ne dédaigne pas la lecture de ces feuilles. Aussi n'ontelles rien de petit que leur volume et mon stile. C'est au reste le journal des roys et des puissances de la terre. Tout y est par eux et pour eux, qui en font le capital; les autres ne leur servent que d'accessoire. Ainsi, Vostre Majesté va prendre le mesme plaisir (mais à meilleur titre) qu'autrefois Enée, se voyant meslé parmy les autres princes, dans les tableaux que je vais peindre de ses victoires; et cependant je luy offre en toute humilité ce recueil de toutes mes gazettes de cette année; laquelle je finiray par mes prières à Dieu, qu'autant que sa pro-



FONDATION DE LA GAZETTE DE FRANCE

Estampe satirique de 1631 (*Bibliothèque Nationale*)

tection est assurée à cet Estat, elle accompagne partout Vostre Majesté qui en est la vie et le bonheur inséparable. Ce sont les vœux et l'espérance de cinquante millions d'âmes, et entre elles,

Sire,

Du très humble, très fidelle, et très obéissant serviteur et sujet de Vostre Majesté,

Théophraste RENAUDOT.

Préface au Public.

La nouveauté de ce dessein, son utilité, sa difficulté et son sujet, mon lecteur, vous doivent une préface.

La publication des gazettes est à la vérité nouvelle, mais en France seulement, et cette nouveauté ne leur peut acquérir que de la grâce, qu'elles se conserveront tousjours aisément moyennant la vôtre; se renouvellant même comme elles font à tous les ordinaires. Mais surtout seront-elles maintenues par l'utilité qu'en reçoivent le public et les particuliers. Le public, pour ce qu'elles empeschent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et séditions intestines. Les particuliers, chacun d'eux ajustant volontiers ses affaires au modèle du temps. Ainsi le marchand ne va plus trafiquer en une ville assiégée ou ruinée; ni le soldat chercher employ dans les pays où il n'y a point de guerre. Sans parler du soulagement qu'elles apportent à ceux qui escrivent à leurs amis, auxquels ils estoient auparavant obligez, pour contenter leur curiosité, de descrire laborieusement des nouvelles le plus souvent inventées à plaisir et fondées sur l'incertitude d'un simple

ouy dire. Encore que le seul contentement que leur variété produit ainsi fréquemment, et qui sert d'un agréable divertissement ès compagnies qu'elle empesche des médisances et autres vices que l'oisiveté produit, deust suffire pour les rendre recommandables. Du moins sont-elles en ce point exemtes de blasme qu'elles ne sont aucunement à la foule du peuple : non plus que le reste de mes innocentes inventions, estant permis à un chacun de s'en passer si bon luy semble.

La difficulté que je dise rencontrer en la compilation de mes gazettes et nouvelles n'est pas icy mise en avant pour en faire plus estimer mon ouvrage. Ceux qui me cognoissent peuvent dire aux autres si je ne trouve pas de l'employ honorable aussi bien ailleurs qu'en ces feuilles. C'est pour excuser mon stile s'il ne respond tousjours à la dignité de son sujet, le sujet à vostre humeur et tous deux à vostre mérite. Les capitaines y voudroient rencontrer tous les jours des batailles et des sièges levez ou des villes prises; les plaideurs, des arrests en pareil cas; les personnes dévotieuses y cherchent les noms des prédicateurs, et à peu qu'ils ne disent des confesseurs de remarque. Ceux qui n'entendent rien aux mystères de la cour les y voudroient trouver en grosses lettres. Tel s'il a porté un paquet en cour, ou mené une compagnie d'un village à l'autre sans perdre d'homme, ou payé le quart dernier de quelque médiocre office, se fasche si le roy ne void son nom dedans la Gazette. D'autres y voudroient avoir ces mots de monseigneur ou de monsieur répétez à chaque personne dont je parle : à faute de remarquer que ces titres sont ici présupposez comme trop vulgaires : joint que ces compliments, estans

obmis en tous, ne peuvent donner jalousie à aucun. Il s'en trouve qui ne prisent qu'un langage fleury, d'autres qui veulent que mes relations semblent à un squelette descharné et dénué mesme de ses nerfs et de sa peau; de sorte que la narration en soit toute nuë, ce qui m'a fait essayer de contenter les uns et les autres.

Ce peut-il donc faire que vous ne me plaigniez pas en toutes ces rencontres? et que vous n'excusiez point ma plume si elle ne peut plaire à tout le monde en quelque posture qu'elle se mette? Non plus que ce paysan et son fils, quoy qu'ils se missent premièrement seuls, et puis ensemble, tantost à pied et tantost sur leur asne. Et si la crainte de desplaire à leur siècle a empesché plusieurs bons autheurs de toucher à l'histoire de leur âge, quelle doit estre la difficulté d'escrire celle de la semaine, voire du jour mesme auquel elle est publiée? Joignez-y la brièveté du temps que l'impatience de nostre humeur me donne, et je suis bien trompé si les plus rudes censeurs ne trouvent digne de quelque excuse un ouvrage qui se doit faire en quatre heures du jour que la venuë des courriers me laisse toutes les semaines pour assembler, ajuster, et imprimer ces lignes. Mais non : je me trompe estimant par mes remonstrances tenir la bride à vostre censure. Je ne le puis; et si je le pouvoye je ne le doy pas faire. Ceste liberté de reprendre n'estant pas le moindre plaisir de ce genre de lecture, et vostre plaisir et divertissement comme j'ay dit, estant l'une des causes pour lesquelles ceste nouveauté a esté inventée. Jouissez donc à vostre aize de cette liberté françoise : et que chacun die hardiment qu'il eust osté cecy, ou changé cela, qu'il auroit mieux fait. Je le confesse.

En une seule chose ne cederay-je à personne, en la recherche de la vérité : de laquelle néanmoins je ne me fay pas garand. Estant malaisé qu'entre cinq cens nouvelles escrites à la haste d'un climat à l'autre, il n'en eschappe quelqu'une à nos correspondans qui mérite d'estre corrigée par son père le Temps. Mais encore se trouvera-t-il peut-estre des personnes curieuses de sçavoir qu'en ce temps-là tel bruit estoit tenu pour véritable : et ceux qui se scandaliseront possible de deux ou trois faux bruits qu'on nous aura donnés pour véritez, seront par là incitez à débiter au public par ma plume que je leur offre à ceste fin les nouvelles qu'ils auront plus vrayes, et comme telles plus dignes de luy estre communiquées.

UNE CÉLIMÈNE DU GRAND SIÈCLE :
L'ABBÉ FANFRELUCHE

Ah! l'étrange, le bizarre personnage! Et comme il étonne dans ce milieu du Grand Siècle où l'on ne se représente guère le demi-dieu qui trônait dans sa majesté d'apparat, tolérant la fantaisie et l'excentricité dans la tenue de ses sujets.

L'abbé de Choisy, notre héros, ne fut pas cependant, à dire le vrai, le seul phénomène de son espèce; il tint seulement son rôle avec peut-être plus de candeur cynique qu'aucun de ses mémorables modèles.

Avons-nous à rappeler, pour ne citer qu'un autre exemple — à l'inverse, si l'on ose dire — cette extravagante reine Christine de Suède (1), au chef orné

1. Sur Christine de Suède, voir nos *Légendes et Curiosités*

d'une perruque d'homme, au chapeau garni de panaches guerriers, au mouchoir noué autour du col, portant l'écharpe rouge à l'espagnole, affectant la voix et le langage d'un homme, et d'un homme malappris, et ne songeant qu'à déguiser son sexe, dont elle paraissait avoir comme honte.

N'était-ce pas aussi l'époque où le frère du roi, Philippe d'Orléans, s'affublait d'attributs féminins et prenait une dilection particulière à se déviriliser.

« On habituait le duc d'Anjou, écrit un historiographe (1), à ne s'occuper que de futilités et de bagatelles. Très fier de sa jolie figure, il aime à se parer, il recherche les colifichets. On ne peut lui faire de plus grand plaisir que de l'habiller en femme.

« ... L'adolescence vient, et le goût des mêmes déguisements persiste. Le duc d'Anjou aurait bien envie de se vêtir comme les dames; mais il n'ose, à cause de sa dignité, car les princes sont emprisonnés dans leur grandeur (*sic*). Pour se dédommager,

de l'Histoire, pp. 134 à 207, chap. intitulé : Une Nietzschéenne avant Nietzsche, et en *Appendice* au présent chapitre, la pièce de notre collection la concernant : pièce II.

1. H. Druon, *Histoire de l'Education des Princes dans la Maison des Bourbons de France.*



CHRISTINE DE SUÈDE A CHEVAL

le soir il met des cornettes, des pendants d'oreille, et ainsi attifé il se contemple dans les miroirs. Plus tard, dans un bal masqué qu'il donne au Palais-Royal, un lundi gras, il ne peut résister à la tentation de se montrer dans un ajustement qui, en faisant ressortir toutes ses grâces, lui vaudra de paraître l'une des plus jolies personnes de la Cour. Après avoir ouvert le bal avec Mlle de Brancas, il alla s'habiller en femme et revint en masque, le chevalier de Lorraine lui donnait le bras. Il dansa le menuet, et s'alla asseoir au milieu de toutes les dames. Il se fit un peu prier avant que d'ôter son masque; il ne demandait pas mieux et voulait être vu. On ne saurait dire à quel point il poussa la coquetterie, en mettant des mouches, en les changeant de place. Les hommes, quand ils croient être beaux, sont une fois plus entêtés de leur beauté que les femmes. C'est encore la même manie qui lui fait choisir, dans les spectacles de la Cour, les rôles où il paraîtra non pas comme acteur, mais comme actrice. Il aime tout ce qui brille : il a des écrins remplis de rubis, de diamants, de perles; un jour, il en montra à Daniel de Cosnac pour plus d'un million.

« De tous ces travestissements, il lui resta jus-

qu'aux derniers jours de sa vie un amour excessif de la parure. On peut lire encore, dans les Mémoires de Mademoiselle, le récit d'un bal où figuraient quatre bergères, magnifiquement habillées, conduites par quatre bergers. Monsieur faisait l'une des bergères. Mademoiselle ajoute : « La reine nous trouva fort à sa fantaisie, ce qui n'est pas peu. » On voit par là qu'Anne d'Autriche, loin de blâmer ce goût de travestissement chez son fils, qui avait alors dix-neuf ans, semblait l'encourager (1). »

C'est donc pour complaire aux goûts bizarres de l'Altesse royale que Mme de Choisy, la mère de notre héros, aimait à revêtir son fils d'habillements de femme : nous avons sur ce point le propre récit de l'intéressé. Ecoutons le narrateur :

« On m'habillait en fille toutes les fois que le petit *Monsieur* venait au logis et il venait deux ou trois fois par semaine. J'avais les oreilles percées, des diamants, des mouches et toutes les autres petites afféteries auxquelles on s'accoutume fort aisément et dont on se défait très difficilement.

« Monsieur, qui aimait tout cela, me faisait tou-

1. Druon, *op. cit.*



LOUIS XIV ENFANT
par Moncornet (Collection de l'auteur)

LE DUC D'ANJOU ENFANT
par Moncornet (Collection de l'auteur)

jours cent amitiés. Dès qu'il arrivait, suivi des nièces du cardinal Mazarin et de quelques filles de la reine, on le mettait à sa toilette, on le coiffait : il avait un corps (corset) qui lui conserva la taille; le corps était en broderie. On lui ôtait son justaucorps pour lui mettre des manteaux de femme et des jupes, et tout cela se faisait, dit-on, par l'ordre du cardinal, qui voulait le rendre efféminé, de peur qu'il ne fît au roi comme Gaston avait fait à Louis XIII.

« Quand Monsieur était habillé et paré, on jouait à la petite prime (c'était le jeu à la mode) et, sur les sept heures, on apportait la collation, mais il ne paraissait point les valets. J'allais à la porte de la chambre quérir les plats et les mettais sur des guéridons autour de la table; je donnais à boire, dont j'étais assez payé par quelques baisers au front dont ces dames m'honoraient. Mme de Brancas y amenait souvent sa fille, qui a été, depuis, la princesse d'Harcourt. Elle m'aidait à faire ce petit ménage; mais quoiqu'elle fût fort belle, les filles de la reine m'aimaient mieux qu'elle, sans doute parce que, malgré les cornettes et les jupes, elles sentaient en moi quelque chose de masculin. »

Celui qui tient ce langage et qui, de si bonne

heure, avait été habitué à se travestir en femme, connut, à la faveur de ce déguisement, maintes aventures où sa vertu courut de gros risques.

Comme le chevalier d'Eon, dont nous avons conté l'extraordinaire existence (1), comme cette fausse Savalette de Lange qui, après avoir vécu sous des habits de femme, fut reconnu, à sa mort, être un homme — et des mieux constitués, — notre abbé réussissait à donner le change à ses contemporains, qui hésitaient sur le sexe à lui attribuer. Toujours occupé de fanfreluches, on le vit, jusque dans un âge avancé, et même jusqu'à la mort, habillé de cette manière, non seulement dans son intérieur, mais parfois même dans les compagnies et jusque dans l'église! Jusqu'à la fin, il eut la coquetterie des colifichets et ne se guérit jamais de cette inoffensive et coûteuse manie.

Dès sa plus tendre enfance, il avait eu l'obsession d'être « belle », aidé, comme nous l'avons dit, et encouragé dans ses goûts par sa mère. « On avait eu soin, nous confie-t-il, dès l'âge de cinq ou six ans, de me frotter tous les jours avec une certaine eau qui fait mourir le poil dans la racine, pourvu qu'on

1. Dr Cabanès, *Les Enigmes de l'Histoire*, pp. 251 et suiv.



LES MOUCHES AU XVIIe SIÈCLE
(Bibliothèque Nationale)

s'y prenne de bonne heure. » Ce n'est pas un enfant comme ses petits camarades de même âge, c'est une jolie poupée. Chaque soir, il prenait la précaution de se laver le cou et le haut de la gorge « avec de l'eau de veau et de la pommade de pieds de moutons, ce qui faisait que la peau était douce et blanche. »

Ce qu'il ne dit pas et que nous tenons d'autres sources, c'est qu'il aimait à se trouver avec des femmes et des filles, à les habiller, à les coiffer. Il savait ce qui seyait à l'ajustement mieux que les femmes les plus coquettes; sa plus grande joie, plus tard, était « de les parer et d'acheter des pierreries, pour les prêter à celles qui étaient assez heureuses pour être ses favorites. »

Mais reprenons sa confession, et recueillons les aveux qui s'échappent de sa plume inconsciente. A l'entendre, il se faisait friser les cheveux, mettre des papillotes et, après avoir été coiffé d'une main experte, il ornait son cou d'une croix de diamant ou de colliers de perles, ses doigts de « deux bagues, qui valaient bien quatre mille francs », et ses poignets de bracelets de perles et de rubis. Une femme de chambre était spécialement préposée à son service.

Il nous renseigne très minutieusement sur sa garde-robe et nous dit son goût pour les robes noir et or, avec parements de satin. Avec l'une d'elles il portait une cravate de mousseline, dont les glands tombaient sur un grand nœud de ruban noir. Le haut de ses blanches épaules se découvrait suffisamment, et comme un petit laquais portait cérémonieusement la longue traîne, on apercevait son jupon de damas blanc.

François Timoléon de Choisy se plaisait aux contrastes : ses robes noires étaient doublées de blanc, ses robes blanches doublées de noir.

Il est plaisant de lui entendre décrire son accoutrement, lorsqu'il se rendait chez son oncle, dont il avait rêvé de faire la conquête; l'oncle était un grave conseiller d'Etat, peu disposé à s'en laisser accroire, cependant notre « coquette » sut le charmer avec son « corps lacé par derrière, une robe de velours noir ciselé, jupe de même par-dessus, jupon ordinaire, cravate de mousseline steinkerque, or et noir. » Une perruque, « fort frisée et poudrée » complétait cet ensemble séduisant.

Jusque dans son négligé, il avait le souci de l'extrême coquetterie : on lui voyait alors « une robe de chambre de taffetas incarnat, un fichu, une



L'AMBASSADEUR ALEXANDRE DE CHAUMONT APPORTANT UN MESSAGE AU ROI DE SIAM

L'Abbé de Choisy est immédiatement derrière l'ambassadeur
(Bibliothèque de l'Arsenal)

échelle de rubans blancs, des cornettes à dentelles avec des rubans incarnat sur la tête; pas une mouche; des petites boucles d'or. »

Etant femme, il devait se faire déshabiller chaque soir, se laisser friser, ajuster les cheveux, fixer ses cornettes; puis on lui mettait une camisole, incrustée de dentelles d'Alençon. Il avait soin d'ôter, avant de se coucher, ses boucles de diamant, pour les remplacer par de plus petites, de moindre valeur, en or.

Il ne nous fait pas grâce de la description de sa chambre à coucher : tapisseries, rideaux des fenêtres et portières, tout de damas cramoisi et blanc; la décoration de la pièce comprenait : un grand trumeau de glace, trois grands miroirs, glace sur la cheminée de marbre blanc, des porcelaines, tableaux à bordures dorées, chandeliers de cristal, sept ou huit plaques où, le soir, on allumait des bougies.

Le lit, à la duchesse, était aussi de damas cramoisi et blanc, les rideaux attachés avec des rubans de taffetas blanc; les draps étaient en dentelles et les oreillers — trois gros et trois ou quatre petits — fixés, aux coins, avec des rubans couleur de feu.

Quel plaisir, pensera-t-on, pouvait trouver notre personnage à s'affubler d'une manière aussi gro-

tesque? Il s'en est expliqué avec sa franchise coutumière :

« J'ay cherché, écrit-il, d'où me vient un plaisir si bizarre : le voici. Le propre de Dieu est d'être aimé, d'être adoré; l'homme, autant que sa faiblesse le permet, ambitionne la même chose; or, comme c'est la beauté qui fait naître l'amour, et qu'elle est ordinairement le partage des femmes, quand il arrive que des hommes ont ou croient avoir quelques traits de beauté qui peuvent les faire aimer, ils tâchent de les augmenter par les ajustemens des femmes, qui sont fort avantageux. Ils sentent alors le plaisir inexprimable d'être aimés. J'ay senti plus d'une fois ce que je dis par une douce expérience; et quand je me suis trouvé à des bals et à des comédies avec de belles robes de chambre, des diamans et des mouches et que j'ay entendu dire tout bas auprès de moi : voilà une belle personne! J'ay goûté en moi-même un plaisir qui ne peut être comparé à rien, tant il est grand. L'ambition, les richesses, l'amour ne l'égalent pas, parce que nous nous aimons toujours mieux que nous n'aimons les autres (1). »

1. Manuscrit de l'Arsenal.



UNE GRANDE DAME A SA TOILETTE AU TEMPS DE CHOISY
(Bibliothèque Nationale)

Il a beau se défendre du péché d'orgueil, on ne se laisse pas convaincre par ses déclarations, et quand il prétend qu'il ne répond que « par une mine modeste et dédaigneuse aux gens qui le complimentent sur sa beauté », on n'y peut voir qu'une coquetterie de plus. Le vrai est qu'il aime respirer l'encens des hommages qui montent à lui. Il ne se contint pas de joie quand son oncle lui dit, à brûle-pourpoint : « A ce que je vois, il faut que je t'appelle *ma nièce*. En vérité, tu es bien jolie ! » Jusqu'au curé de Saint-Médard qui lui adressa un jour ce compliment impromptu : « J'avoue, madame, que vous êtes fort bien... » Et il ne pouvait ignorer, cependant, que son confrère fût de son sexe !

C'est dans cette même église Saint-Médard que Choisy fut un jour appelé à faire la quête. Un murmure d'admiration courut dans l'assistance : « Est-il bien vrai que ce soit un homme ? » Et François-Timoléon d'ajouter cette réflexion aux propos qu'il rapporte avec une visible complaisance : « On peut juger que cela me confirma étrangement dans le goût d'être traité comme une femme. »

Une autre fois, à Bourges, il se rendait à la messe, avec la femme du lieutenant-général ; en sortant de l'église, avant de regagner son carrosse, il entendit

quelqu'un murmurer sur ses pas : quelle belle femme! Et cela, dit-il, « ne laissait pas de me faire plaisir. »

C'est au moment où il habitait Saint-Marceau, sous le nom de Mme de Sancy, qu'il s'abandonna sans plus de contrainte à cette fureur de toilette et d'ajustements que nous avons signalée. Nous en tenons l'aveu de sa plume :

« J'ay commencé, écrit-il, par me faire repercer les oreilles, les anciens trous s'étant rebouchés; j'ay mis des corsets brodés et des robes de chambre or et noir, avec des paremens de satin blanc, avec une ceinture busquée et un gros nœud de ruban sur le derrière pour marquer la taille, une grande queue traînante, une perruque fort poudrée, des pendans d'oreilles, des mouches, un petit bonnet avec une fontange. »

Nous connaissons déjà cet attifement, mais l'abbé-amphibie ne s'en contente bientôt plus, il y ajoute.

« D'abord, poursuit-il, j'avais seulement une robe de chambre de drap noir, fermée par devant avec des boutonnières noires qui allaient jusque en bas, et une queue d'une demi-aulne qu'un laquais me portait, une petite perruque peu poudrée, des bou-

cles d'oreilles fort simples et deux grandes mouches de velours aux tempes. »

Ainsi accoutré, notre homme-femme va voir le curé de Saint-Médard, « qui, assure-t-il, loua fort ma robe, et me dit que cela avait bien meilleure grâce que ces petits abbez avec leur juste-au-corps et leur petit manteau, qui n'inspiraient point de respect : c'est à peu près l'habit de plusieurs curez de Paris. »

Il va ensuite voir les marguilliers, qui lui avaient « loué un banc vis-à-vis la chaire du prédicateur » ; puis il rend visite à tous les notables du quartier, la marquise d'Usson, la marquise de Ménières, et autres paroissiennes de distinction. Durant un mois, il ne manqua point d'aller tous les dimanches à la grand'messe et au prône de M. le curé, « ce qui fit grand plaisir ». Entre temps, rendons-lui pleinement justice, il visitait les pauvres honteux et leur distribuait quelques aumônes.

Nous ne suivrons pas plus longtemps l'*astucieuse coquette* dans la description de ses ajustements, car elle est terriblement prolixe sur ce chapitre. Chaque fois que s'en présentera l'occasion, et au besoin *elle* la fera naître, elle se livrera à cette analyse minutieuse de sa toilette, qui, à la longue, devient

fastidieuse. Dans ce cerveau frivole, il n'y avait qu'une idée, mais une idée de toutes les minutes, de tous les instants : plaire, charmer, se faire admirer, être *belle*.

Un des biographes de l'étrange abbé a fort bien démêlé cet aspect de sa psychologie : « Nous n'avons pas affaire, ainsi s'exprime G. Desnoireterres (1), à un étourdi qui, après une orgie, s'est affublé de jupes et couvert le visage d'assassines (2), mais qui, le lendemain, sera rentré dans ses propres vêtements comme en lui-même. Tout cela, en un mot, n'est point une mascarade, mais bien un parti pris très sérieux et qui, chose assez curieuse, sera flatté, excusé, encouragé, par des personnages dont le caractère rend l'indulgence et la facilité incompréhensibles. »

Ce qui est inconcevable, en effet, c'est de voir jusqu'à des prêtres qui ne trouvent pas la moindre inconvenance à ces excentricités. Certains ne faisaient aucune difficulté d'être les convives de leur équivoque paroissien, de dîner en sa compagnie, composée, il est vrai, de bourgeoises ou de nobles et vertueuses dames, qui n'avaient pas hésité, elles

1. *Epicuriens et Lettrés.*
2. On désignait ainsi une variété de mouches.

non plus, à répondre aux civilités de leur singulier amphytrion.

Un soir que le galant abbé donnait à souper à Mme d'Usson, et à cinq ou six de ses voisines, celle-ci l'interpelle en ces termes : « Désormais, je vous appelleray madame. » Et se tournant vers le curé, présent à l'entretien : « N'est-ce pas là une belle dame? lui dit-elle. — Il est vrai, répondit l'ecclésiastique, mais elle est en masque. — Non, Monsieur, riposta, piqué au vif, l'interpellé, non; à l'avenir, je ne m'habillerai point autrement. Je ne porte que des robes noires doublées de blanc, ou des robes blanches doublées de noir, on ne me saurait rien reprocher; ces dames me conseillent comme vous cet habillement et m'assurent qu'il ne me sied pas mal. D'ailleurs, je vous dirai que je soupai, il y a deux jours, chez madame la marquise de Noailles; M. son beau-frère vint en visite et loua fort mon habillement et, devant lui, toute la compagnie m'appelait *Madame*. — Ah! dit M. le curé, je me rends à une pareille autorité, et j'avoue, Madame, que vous êtes fort bien. »

Si nous insistons sur ces redites, c'est pour bien souligner cette puérilité, cette vanité féminine qui est la marque de notre personnage.

Encore se fût-il contenté de se livrer à ses burlesques fantaisies dans l'intimité, mais non seulement il ne craignait pas la publicité, il la recherchait !

Choisy avait, nous l'avons dit, loué un banc en face de la chaire; les marguilliers lui faisaient remettre un cierge allumé lorsqu'il devait y avoir procession. Un laquais portait la queue de sa robe, et le jour du Saint-Sacrement, un personnage titré lui donnait la main.

Certain jour, il eut à rendre le pain bénit. « Je fis, dit-il, la chose magnifiquement, mais je ne voulus point de trompettes. » Cet accès de modestie est pour nous étonner, étant connu le bonhomme ! Mais attendons. Les marguilliers viennent le prévenir qu'il ait à s'apprêter à quêter. Il hésite un instant... rien qu'un instant. Mme d'Usson se charge de le décider : cela ferait tant de plaisir à toute la paroisse ! « Je ne me fis pas prier davantage, avoue le bon apôtre, mais je m'y préparai comme à une fête qui devait me montrer en spectacle à tout un grand peuple. » Et il ne manque pas de noter que, pour cette circonstance, Mme de Noailles lui avait prêté ses grands pendants d'oreilles; qu'il avait fourré, dans le côté gauche de ses cheveux, cinq ou



LA QUÊTEUSE
(D'après le Roman Bourgeois, 1712)

six poinçons de diamants et de rubis; qu'il avait trois ou quatre grandes mouches et plus d'une douzaine de petites, et un steinkerque (cravate) de malines « qui faisait semblant de cacher une gorge ». N'est-ce pas admirable? Et que dire du clergé qui se prêtait à de semblables mascarades dans le *Saint Lieu?*

Mais appréciez les réflexions qu'inspire à l'abbé-femme son algarade :

« On me fit la guerre [disant] que j'avais été un peu coquette, sur ce qu'en passant sur les chaises, je m'arrêtais quelquefois pendant que le bedeau me faisait faire place, et m'amusais à me mirer pour rajuster quelque chose à mes pendants d'oreille et à mon steinkerque; mais je ne le fis que le soir au salu't et peu de gens s'en aperçurent. Je fatiguai beaucoup pendant toute la journée, mais j'avais eu tant de plaisir de me voir applaudie (*sic*) de tout le monde, que je ne me sentis lasse que quand je fus couchée. J'oubliais à dire que je fis deux cent soixante et douze livres. Il y eut trois jeunes hommes fort bien faits, que je ne connais point, qui me donnèrent chacun un louis d'or. Je crus que c'étaient des étrangers : il est certain qu'il y vint beaucoup de gens d'autres paroisses, sachant que

je devais quêter. J'avoue que le soir, au salut, j'eus un grand plaisir. Il était nuit; on parla plus librement. J'entendis, à deux ou trois reprises, en différents endroits de l'église, des gens qui disaient : *Mais est-il bien vrai que ce soit là un homme? Il a bien raison de vouloir passer pour une femme.* Ces louanges me paraissaient des vérités qui n'étaient point mendiées; ces gens-là ne m'avaient jamais vue, et ils ne songeaient point à me faire plaisir. »

Vous avez remarqué que, dans tout ce récit, l'abbé ne se traite qu'au féminin; il est tout à fait entré dans la peau de son rôle.

Ce travestissement perpétuel commençait tout de même à faire jaser. Il courait dans les ruelles des couplets satiriques, dans le genre de celui-ci :

> Sancy (1), au faubourg Saint-Marceau
> Est habillé comme une fille;
> Il ne paroîtroit pas si beau
> S'il étoit encor dans la ville.
> Il est aimable, il est galand,
> Il aura bientôt des amants.

On a pu, très naturellement, se poser, sur les mœurs de l'abbé de Choisy, une question que de

1. C'est sous le nom de Mme de Sancy que l'abbé de Choisy était connu au faubourg Saint-Marceau.

trop fâcheuses apparences autorisent à accueillir.

Ne doit-on lui reprocher qu'« une extrême légèreté et la débauche inhérente à son temps? » Il n'est pas douteux, pour le docteur Laignel-Lavastine, que l'abbé fut, dans le sens le plus compréhensif du terme, un inverti sexuel.

Fût-ce de la perversité acquise, ou de la perversité congénitale? En faveur de la première hypothèse, Laignel fait justement valoir l'éducation relâchée de l'abbé que sa mère avait de bonne heure « dressé » à cet effet; et l'on a pu invoquer, pour excuse à ses étrangetés, les exemples qu'il eut sous les yeux. Il est certain que le duc d'Orléans et Choisy ne furent pas les seuls à être travaillés de cette manie de s'habiller en femmes, qui si justement étonne. Il nous suffira d'évoquer cet abbé d'Entragues, contemporain de Choisy, qui entretenait la blancheur de son teint par de fréquentes saignées et dormait les bras suspendus pour avoir de plus belles mains; qui « recevait les visiteurs sur son lit, paré comme une châsse, coiffé de huit avec une cornette de dentelles, force fontanges, une échelle de rubans à son corset, un manteau de lit volant et des mouches (1). »

1. SAINT-SIMON, *Mémoires*, édition Chéruel, t. XVII;

Au plus fort de la Révolution, il y eut un duc d'Aiguillon qui se passa le même caprice, et qui, lorsqu'il fut question de l'élever à la présidence de l'Assemblée nationale, s'attira cette verte réplique : « Vous devez savoir, Monsieur, qu'ici, comme sur le trône de France, le sceptre ne tombe point en quenouille (1). » Enfin, au dernier siècle, n'a-t-on pas signalé le fabricant des *Souvenirs de la Marquise de Créquy,* le comte de Courchamps, vieux et infirme, s'habillant en femme, une cornette sur la tête, et s'éventant sur un divan? Courchamps, qui mériterait bien pour lui tout seul un coup de crayon, eut un imitateur en la personne du chevalier Christophe-Paulin de Freminville, mort en 1848, auteur d'une *Vie de Duguesclin* et des *Antiquités de Bretagne,* qui n'éprouvait pas de joie supérieure à celle de se montrer sous le vêtement féminin. « On ne croirait pas, écrivait un panégyriste du défunt (2), que cet ancien marin, ce chevalier

Journal de Dangeau; Journal et Mémoires de Mathieu Marais, etc.

1. M. de Lescure, *Correspondance secrète, inédite, de Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville,* t. II, *passim.*

2. Cf. *Annuaire de la Société des Antiquaires de France* (1850).

enfoncé dans l'histoire du moyen âge, ait aimé, pendant sa retraite à Brest, à se revêtir du costume du sexe féminin et qu'il ait mis une recherche presque élégante dans cet habillement, qui contrastait singulièrement avec ses traits fatigués et hâlés par la vie de mer. »

Cette digression nous a un moment éloigné de notre androgyne, nous y revenons. Les psychiatres ne pouvaient manquer de relever chez lui l'infantilisme « caractérisé par sa figure poupine et son absence de moustache »; et, « psychiquement, par un certain degré de puérilisme ». Ce puérilisme d'un corps infantile devait l'incliner vers l'inversion, « en raison d'une éducation anormale et des mœurs d'alors. » Ce qu'il convient de souligner, chez le sujet qui nous occupe, c'est que ce féminisme se traduisit davantage « par des nuances de caractère, des goûts et du style, et par des inconséquences de grand enfant ou de jeune fille, que par des réactions homosexuelles, révoltantes ou grossières, d'androgyne organique (1). »

Il nous apparaît que le dernier mot de l'analyse

1. Laignel-Lavastine, Le Féminisme de l'Abbé de Choisy (*Paris-Médical*, 5 juillet 1919); Cf. Jean Mélia, *L'étrange existence de l'abbé de Choisy*.

du caractère de ce personnage anormal doive appartenir à Sainte-Beuve, dont la pénétration critique, là encore, ne s'est pas montrée en défaut :

« On a vu, écrit le plus subtil des exégètes, maintes fois, le travestissement être un moyen de licence et de désordre, et servir à faciliter des passions, des intrigues, c'est le cas le plus ordinaire. Pour l'abbé de Choisy, qui n'est certes pas exempt de coupables désordres, le travestissement, toutefois, semble être encore la chose principale, l'attrait le plus vif; il aime le miroir pour le miroir, la toilette pour elle-même, la bagatelle pour la bagatelle. Libre devant une glace à s'adoniser et à faire des mines avec une mouche ou une boucle qui lui sied, ayant autour de lui un cercle qui l'encense et qui l'admire, et qui lui dit sur tous les tons : *Vous êtes belle comme un ange!* C'est là son idéal et son suprême bonheur. »

Puérilité féminine plutôt qu'inversion sexuelle passionnelle, telle est bien, pour nous, la caractéristique de cette « Célimène » en travesti.

ADDENDA

I

La pièce suivante, extraite de notre collection, a trait à une malheureuse femme affligée d'une malformation génitale, laquelle, mal interprétée par les médecins qui eurent à l'examiner, lui valut des tribulations sans nombre.

La lecture de ce document nous enseigne que l'indulgence amusée, encourageante parfois, que l'on accordait aux *messieurs-femmes* de la haute société, était loin de s'étendre au commun des mortels. Pour ces derniers, la prison, pour les premiers, la tolérance de l'Eglise même : l'observation est de tous les temps et d'à peu près tous les régimes...

La requête est adressée à Louis XIV.

Requeste importante sur une prétendue hermaphrodite

AU ROY

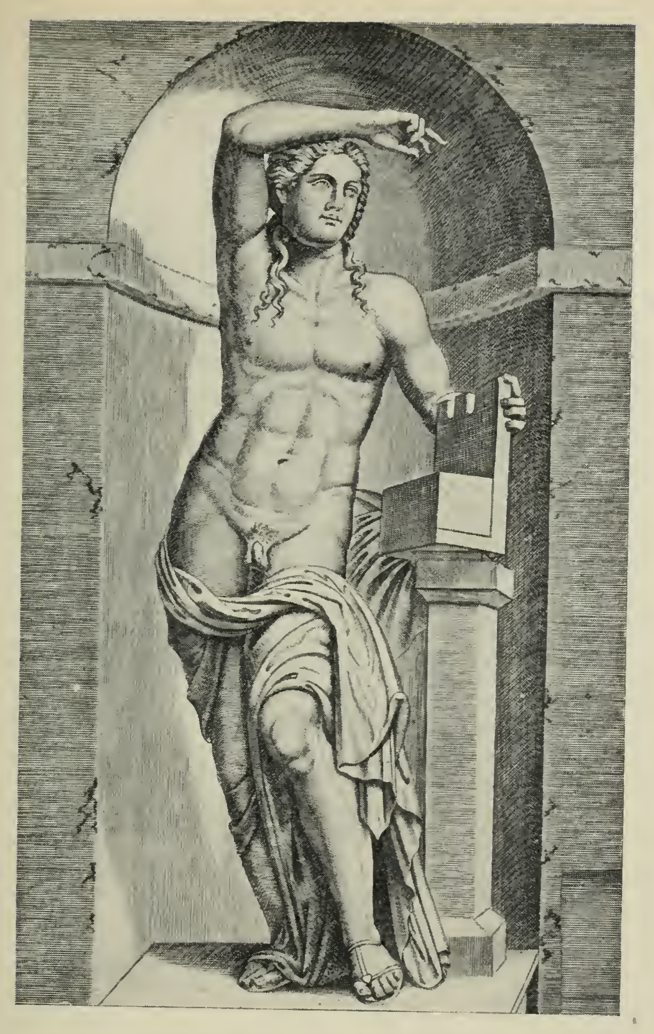
SIRE

Marguerite Malaure, remontre tres humblement à Vostre Majesté, que par une infortune qui n'a point d'exemple, après avoir vécu jusqu'ici sans sçavoir qui estoient ses parens, elle se trouve aujourd'hui dans la nécessité de faire declarer quel est son sexe.

La Suppliante estoit à peine venuë au monde, qu'elle perdit ses pere et mere; & ayant esté battisée par le Curé de Pourdiac en Guyenne, il eut la charité de la faire élever; mais soit par la negligence de la Nourrice, soit par foiblesse de temperament, soit par quelque effort extraordinaire, elle s'est trouvée avec une descente considérable, appelée en Medecine *prolapsus uteri*.

La Suppliante ne se souvient pas d'avoir esté d'une autre maniere; elle s'estoit accoûtumée à cette infirmité; & personne n'y ayant pris garde pour la faire guerir dans son bas âge, elle avoit cru que toutes les Femmes estoient de même.

En 1686, agée de vingt-un ans, elle tomba malade à Toulouse chez une Dame qu'elle servoit, on la porta à l'Hostel-Dieu, où son incommodité ayant esté apperceuë par hazard, le Medecin, qui sans doute n'en avoit jamais vû de pareille, y fut trompé, il prit la Suppliante pour un Hermaphrodite, qui luy parut même participer beaucoup plus du garçon que de la fille; il fit un grand éclat



L'HERMAPHRODITE DU PALAIS FARNÈSE
(Gravure de la collection de l'auteur)

de cette pretenduë découverte; les Vicaires Generaux furent consultez, et l'on fit prendre un habit d'Homme à la Suppliante.

Ce déguisement né luy estant pas convenable, elle fut à Bordeaux où ayant repris l'habillement de Fille, elle se mit au Service d'une Dame jusqu'en l'année 1691, qu'un Particulier l'ayant reconnuë pour celle que les Vicaires Generaux avoient fait habiller en Homme, la fit congedier & la contraignit de retourner à Toulouse, où ayant esté mise en prison pour avoir esté trouvée en habit de Fille, il fut rendu contre elle une Ordonnance des Capitouls le vingt-un Juillet de la même année 1691, portant, *qu'elle se nommeroit Arnaud Malaure, & seroit habillée en Homme, avec défenses de prendre le nom & l'habit de Femme, à peine de foüet :* Ce qui luy ayant esté signifié, elle obéit à ce Jugement, sans sçavoir elle-même ce qu'elle estoit.

Se trouvant ainsi dépourveuë de tous moyens de gagner sa vie, parce qu'elle ne sçavoit aucun métier qui convinst à un Homme, elle a erré de Ville en Ville, ne subsistant que de charitez, se comportant neanmoins toûjours avec sagesse, comme il paroist par differens certificats des Magistrats des Lieux.

La Suppliante estoit extremement à plaindre, incertaine elle-même de son état; elle estoit prise par les autres pour une de ces chimeres à qui les Fables ont donné le nom d'*Hermaphrodite*.

C'est une grande question de sçavoir s'il y en a de veritables; mais cette question est plus curieuse à examiner dans les Livres des Philosophes, qu'elle n'est ici necessaire à traiter. L'opinion la plus suivie est, que si

la Nature s'égare quelquefois dans la production de l'Homme, ses manquemens ne vont pas à faire des métamorphoses, qu'elle laisse toûjours distinguer le caractere qu'elle a donné à chaque sexe pour le faire reconnoistre, qu'elle ne confond jamais ses marques ni ses scaux; & que par consequent il n'y a point de veritables Hermaphrodites, en qui les deux sexes soient parfaits, qui puissent engendrer en eux comme les Femmes, & hors d'eux comme les Hommes.

Il faut pourtant demeurer d'accord qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation extérieure si bizarre, que ceux qui n'ont pû en développer le veritable genre, ont esté en quelque façon excusables.

Mais il n'y avoit rien d'approchant dans la Suppliante; & s'il se trouve dans son accident quelque chose qui tienne du prodige, on ose dire que ce n'est que l'erreur des Medecins & Chirurgiens de diverses Universitez du Royaume qui l'ont veuë les premiers, & qui par l'examen qu'ils en ont fait, n'ont démontré d'autre verité que celle de leur ignorance.

La Suppliante a toûjours eu la taille, le visage, les inclinations, & les maladies même des Femmes; elle estoit à la verité défigurée par l'embaras survenu en sa personne, qui a donné occasion à la faire passer pour Homme. Mais au mois d'Octobre dernier, estant venuë à Paris, comme au centre des Sciences, pour y consulter des Gens habiles & experts, elle n'a pas plûtost esté veuë par le S[r] Helvetius Docteur en Medecine, qu'il l'a reconnuë sans peine pour ce qu'elle estoit, & le Sieur Saviard Chirurgien Juré de l'Hostel-Dieu, entre les mains de qui il l'a mise, a si bien rétabli toutes choses

en leur place, que l'énigme qui n'estoit causé que par le dérangement, ayant disparu, il ne reste plus rien maintenant qui puisse faire douter que la Suppliante ne soit parfaitement Fille, suivant les Certificats authentiques qu'elle rapporte.

Ainsi laissant à part les reflexions qui viennent naturellement dans l'esprit sur un évenement si extraordinaire, il ne s'agit plus que de rendre civilement à la Suppliante le sexe que la Nature luy a donné, le nom qui luy a esté imposé au Battesme, & le vétement que les Loix Civiles & Canoniques l'obligent de porter, qui sont de toutes les choses du Monde les trois qui peuvent le moins nous estre ravies, & lesquelles cependant les Capitouls de Toulouse ont osté à la Suppliante par leur Ordonnance.

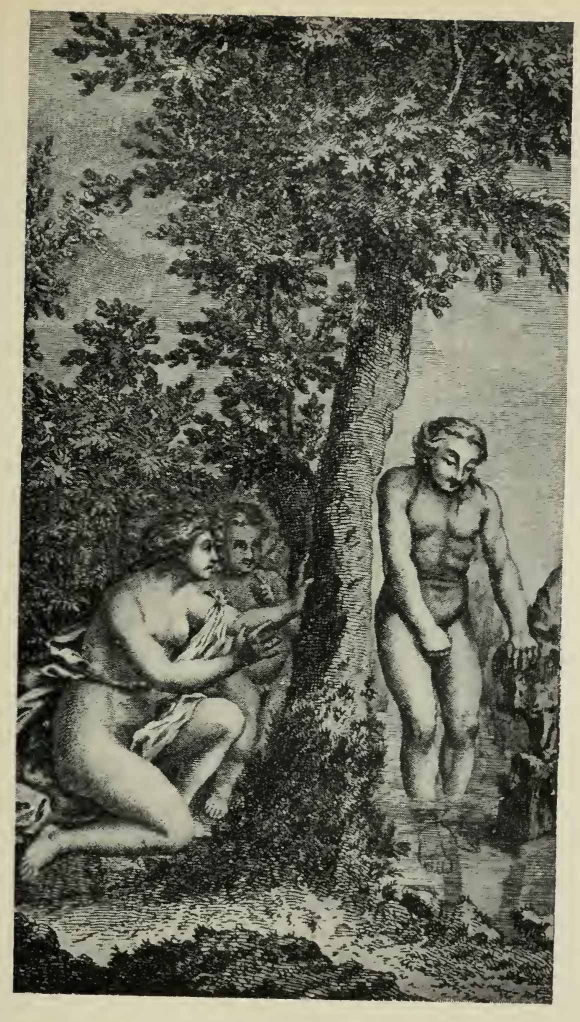
Il est vray qu'il seroit des regles d'appeller de ce Jugement, et de relever l'Appel au Parlement de Toulouse; mais outre que la Pauvreté de la Suppliante ne luy permet pas de refaire ce long voyage sans s'exposer à de nouvelles disgraces, sa pudeur y fait encore un obstacle insurmontable, en ce que par un privilege de la Jurisdiction des Capitouls, leurs Ordonnances estant executoires nonobstant l'Appel, la Suppliante ne pourroit paroître à Toulouse en habit de Fille, sans se rendre sujette à une punition infamante qu'elle ne merite pas; & cependant elle ne peut plus reprendre à present l'Habit d'Homme, sans choquer la bienséance, sans contrevenir aux ordres de la Police, & sans encourir les Censures de l'Eglise.

Sa modestie souffriroit encore beaucoup par une nouvelle visite & un nouvel examen, à quoy on ne manque-

roit pas de l'assujettir; & où elle seroit d'autant moins épargnée par les Medecins de Toulouse, que ce seroient les mêmes qui l'ont veuë la premiere fois, & qui la traiteroient avec chagrin, & même avec danger de sa personne, comme celle qui a esté la cause, quoiqu'innocente, de la découverte de leur peu d'experience.

C'est pourquoi l'erreur de fait, qui seule a donné lieu à l'Ordonnance des Capitouls, estant aujourd'hui entièrement dissipée, la Suppliante se trouvant sans parens, sans demeure fixe, & dans l'indigence, tous Juges du Lieu où elle se rencontre peuvent estre censez ceux de son domicile; & n'y ayant d'ailleurs aucune Partie ni publique ni particuliere, qui ait interest d'empêcher qu'elle ne soit déliée des peines à elle imposées, elle a sujet d'esperer de la Justice de Vostre Majesté, dont l'Autorité souveraine est audessus des Procedures inutiles, qu'Elle ne fera aucune difficulté de luy accorder un Arrest qui assure son état.

A Ces Causes, Sire, attendu la singularité de l'espece, qui ne peut estre tirée à consequence, plaise à Vostre Majesté, casser, revoquer & annuller l'Ordonnance des Capitouls de Toulouse du vingt-unième Juillet 1691, comme renduë sur une erreur de fait sur l'état personnel de la Suppliante : Ce faisant, ordonner qu'elle reprendra son nom, sa qualité, & son habit de Fille; si mieux n'aime Vostre Majesté, pour satisfaire aux formes judiciaires, en évoquant à soy & à son Conseil, l'Appel que la Suppliante interjette en tant que de besoin de la même Ordonnance, & qu'il luy seroit impossible d'aller relever au Parlement de Toulouse par les considerations ci-devant observées, renvoyer la Suppliante



HERMAPHRODITE
d'après une gravure de Martinet (Collection de l'auteur)

pardevant tels autres Juges qu'il plaira à VOSTRE MAJESTÉ députer & commettre à Paris, pour juger la cause d'Appel dont il s'agit; leur attribuant à cet effet toute Cour & Jurisdiction : Et la Suppliante continuëra ses Prieres pour la Santé & Prosperité de VOSTRE MAJESTÉ.

Signé : Me LAUTHIER, *Avocat.*

A PARIS, chez CHARLES HUGUIER,
ruë de la Huchette, à la Sagesse. 1708.

II

Adresse du Clergé à Christine de Suède lors de sa venue en France :

MADAME,

Le Clergé de France tient la rencontre de son Assemblée avec l'arrivée de Vostre Majesté en cette Ville, tres-heureuse, parce qu'elle luy donne moyen de rendre de la part de son Corps, des tesmoignages plus solennels du respect et de l'admiration qu'il a pour vostre auguste personne. Le doigt de Dieu nous est venerable sur le front de toutes les Reynes du monde; mais il reluit sur celuy de V. M. avec une splendeur si extraordinaire, que nous en sommes touchez d'une particuliere veneration. Trouvez bon, MADAME, que des Evêques qui comme les Ministres du Dieu vivant, ne doivent point parler le langage de la terre, et qui sont plus accoustumez à faire des leçons, qu'à prononcer des Panegy-

riques, laissent aux Orateurs, et aux Poëtes, à vous representer comme cette fameuse Amalasunthe qui a porté le mesme sceptre que vous, et que tous les Royaumes reveroient, dit Cassiodore, qu'on ne pouvoit voir sans respect, ny entendre sans en estre estonné comme d'un miracle, *quam videre reverentia est; loquentem audire, miraculum.* Ils louëront en V. M. la noblesse de son sang, qui a coulé dans les veines de tant de Heros; la sublimité de son esprit, qui semble plustost inventer les sciences que les apprendre; l'estenduë de ses connoissances; la diversité des langues qu'elle parle, et qui fait qu'il n'y a presque point de nation dans le monde, chez qui elle fust estrangere; la force de son eloquence qui luy assujettit l'esprit de tous ceux avec qui elle traitte; son amour pour les Muses qu'elle a placées avec elle sur son Throsne; sa liberalité veritablement Royale pour toutes les personnes de merite; la grandeur de son courage, et la gloire où elle a porté son Royaume, durant le temps qu'elle l'a voulu gouverner. Nous avons quelque chose de plus grand à considerer en V. M. que toutes ces choses, quoy qu'elles soient tres-grandes et tres-relevées. C'est, MADAME, que nous vous regardons comme le plus illustre Trophée que l'Eglise ait jamais eslevé sur l'heresie. Tout ce que le pere de l'erreur a de plus fort pour y arrester les hommes, se rencontroit en V. M. et il n'auroit besoin que de se servir de vous-mesme contre vous-mesme, pour vous empescher de suivre la lumiere que la bonté de Dieu vous faisoit paroitre. De si grands obstacles ne pouvoient estre vaincus que par la Grace de JESUS-CHRIST qui triomphe de toutes choses; et de cette sorte, MADAME, si la conversion de tous ceux qui se



CHRISTINE DE SUÈDE

trouvent separez de l'Eglise par leur naissance, est un ouvrage de cette Grace triomphante, celle de V. M. en est un chef-d'œuvre et un miracle. Si elle est dans les autres au dessus de la nature, elle est en vous audessus d'elle-mesme. On blasma autrefois l'Empereur Aurelien d'avoir mené en triomphe cette fameuse Zenobie, Reyne des Palmireniens, qui avoit gagné tant de victoires contre les Romains, et subjugué presque tout l'Orient, depuis la mort de son mary, parce qu'il sembloit que le triomphe d'une femme estoit audessous de la Majesté du Maistre du monde. Mais il escrivit au Senat, que si ceux qui le blasmoient sçavoient quelle femme est cette Zenobie, combien elle est prudente dans ses conseils, combien elle est ferme dans l'execution, combien elle a de pouvoir sur les gens de guerre, combien elle est douce où il la faut estre, combien elle a de severité quand il est necessaire de l'employer; enfin à quel point de perfection elle possede toutes les qualitez d'un grand Capitaine; ils reconnoistroient que l'Empire n'avoit jamais eu un ennemy plus redoutable, et dont la victoire fust plus glorieuse. Nous pouvons, Madame, respondre la mesme chose aux adversaires de l'Eglise, qui nous accusent de faire tant valoir la conversion de V. M. Si vous connoissiez combien cette Reyne a d'esprit; combien elle a d'eloquence pour persuader la verité; combien les exemples de pieté qu'elle va donner au Septentrion, auront de force pour ramener à l'Eglise ceux qui en sont separez, vous ne vous estonneriez pas de nous voir triompher de son changement. Les Anges, Madame, en ont celebré la feste dans le Ciel; nous pouvons bien la celebrer sur la terre; et nous avons raison d'esperer

que V. M. dans peu de temps nous en fera faire une generale pour la conversion de vostre Nort. Allez, Madame, allez y faire des conquestes qui seront plus glorieuses que celles du grand Gustave, et que l'Eglise pourra loüer innocemment. Allez y répandre la lumière de la verité Catholique, et les flammes de la pieté Chrestienne. L'Heresie toute superbe qu'elle est, ne peut plus se vanter d'estre le bon party, depuis qu'une Reyne si esclairée l'a quitté. L'amour de vos peuples, la crainte de vos voisins, la force de vos armes, les qualitez excellentes de vostre ame, affermissoient V. M. sur le Throsne, d'où elle est si genereusement descenduë. On ne peut doncques attribuer un abandonnement si nouveau, et si extraordinaire, qu'à la force de la Foy, qui luy a fait jetter les yeux sur un Throsne plus glorieux sans comparaison que celuy qu'elle laissoit. Dieu qui est fidelle en ses promesses, Madame, vous le donnera sans doute, apres une longue vie que vous allez employer pour son service. Certes il ne vous est pas permis d'estre mediocrement pieuse, et la Grace que vous avez receuë vous impose la glorieuse obligation de n'exercer desormais que des vertus heroïques, et d'estre l'Heroine de l'Eglise. Ce sont les vœux du Clergé de France, Madame, que ie vous aurois expliquez de meilleure grace si mon esprit eust respondu aux sentimens de respect et d'admiration qu'il a pour Vostre Majesté.

III

Revenons, après ce hors-d'œuvre, qui peut-être n'en est un qu'en apparence, à notre sujet principal, et rendons à Louis XIV cette justice qu'il n'épargna pas, au cours de son long règne, les décrets et les arrêtés susceptibles d'épurer les mœurs en général. Au déclin de sa vie, il lançait de Marly l'arrêt suivant, destiné à réglementer l'exercice de la prostitution à Paris d'une façon moins arbitraire que celles en cours jusque-là :

Déclaration du Roy, *qui regle les formalitez qui doivent estre observées pour la correction des Femmes et Filles de mauvaise vie.*

Donnée à Marly le 26 Juillet 1713.

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Le soin de reprimer la licence et la corruption des mœurs, qui semblent faire tous les jours de nouveaux progrès, estant un des principaux objets de la vigilance des Officiers de Police de nostre bonne Ville de Paris, il n'est pas moins necessaire de regler la forme des procedures qu'ils doivent faire, pour asseurer la preuve des dereglemens qu'ils doivent punir, et pre-

venir par là les inconveniens des plaintes temeraires, ou des delations inspirées par la haine des particuliers, plûtost que par l'amour du bien public; et comme jusqu'à présent il n'y a point eu de loy précise qui ait estably un ordre absolument certain dans cette partie importante de la Police, Nous avons crû devoir y donner une forme aussi simple que reguliere, qui puisse faire en mesme-temps la conviction des coupables, la seureté des innocens, et la décharge des Officiers que leur ministere oblige à veiller à la recherche, et à la poursuite de cette espece de crimes. A CES CAUSES, de nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons dit et declaré, disons et declarons par ces Presentes signées de nostre main, voulons et Nous plaist, que dans les cas de débauche publique et vie scandaleuse de filles ou de femmes, où il n'écherra de prononcer que des condamnations d'amende ou d'aumônes, ou des injonctions de vuider les lieux, ou mesme la Ville, et d'ordonner que les meubles desdites femmes ou filles seront jettez sur le carreau, et confisquez au profit des Pauvres de l'Hôpital general, les Commissaires du Chastelet puissent chacun dans leur quartier recevoir lesdites declarations, dont ils seront tenus de faire mention, à peine de nullité, dans le Procez verbal qui sera par eux dressé. Le rapport des faits contenus dans ledit Procez verbal sera fait par lesdits Commissaires au Lieutenant General de Police, les jours ordinaires des Audiences de Police, ausquelles les parties interessées seront assignées en la maniere accoustumée pour y estre pourvû contradictoirement, ou par défaut ainsi qu'il appartiendra sur les conclusions de celuy de nos Advocats au



LE DÉPART DES VESTALES POUR L'HOPITAL (XVIII[e] SIÈCLE)
(*Collection de l'auteur*)

Chastelet qui sera present à l'Audience, et entre les mains duquel lesdites declarations seront remises pour faire connoistre au Lieutenant General de Police les noms et les qualitez des voisins qui les auront faites. En cas que lesdites parties dénient les faits contenus ausdites declarations, le Lieutenant General de Police pourra, s'il le juge à propos, pour la suspicion des voisins, ou pour autres considérations, ordonner qu'il sera informé desdits faits devant l'un desdits Commissaires à la requeste du Substitut de nostre Procureur General au Chastelet, pour y estre statué ensuite definitivement, ou autrement par ledit Lieutenant General de Police sur le récit des informations qui sera fait à l'Audience par l'un de nos Advocats, ou en cas qu'il juge à propos d'en deliberer sur le registre, sur les conclusions par écrit de nostre Procureur audit Siege, le tout à la charge de l'appel en nostre Cour de Parlement : Voulons que sur ledit appel, soit que l'affaire ait été jugée sur le simple Procez verbal du Commissaire, ou sur le récit ou le vû des informations, les parties procedent en la grand'chambre de ladite Cour, encore qu'il y ait eu un decret sur lesdites informations, et que la suite de la procedure ait obligé ledit Lieutenant General de Police à ordonner que lesdites femmes ou filles seront enfermées pour un temps dans la Maison de force de l'Hôpital General; et en cas de Maquerellage, prostitution publique, et autres, où il écherra peine afflictive, ou infamante, ledit Lieutenant General de Police sera tenu d'instruire le Procez aux accuses ou accusées, par recollement et confrontation suivant nos Ordonnances, et les Arrests et Reglemens de nostre Cour, auquel cas l'appel

sera porté en la Chambre de la Tournelle, à quelque genre de peine que les accusez ou les accusées ayent esté condamnez, le tout sans préjudice de la Juridiction du Lieutenant Criminel du Chastelet, qu'il pourra exercer en cas de Maquerellage, concurremment avec le Lieutenant General de Police, auquel neanmoins la preference appartiendra lorsqu'il aura informé et decreté avant le Lieutenant Criminel, ou le mesme jour. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris, que ces Presentes ils ayent à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelles garder et observer selon sa forme et teneur : CAR tel est nostre plaisir; en témoin de quoy Nous avons fait mettre nostre Scel à cesdites Presentes. DONNÉ à Marly le vingt-sixième jour de juillet, l'an de grace mil sept cens treize, et de nostre Regne le soixante-onzième. Signé, LOUIS; et sur le reply, Par le Roy, PHELYPEAUX. Et scellée du grand sceau de cire jaune.

Registrées, oüy et ce requerant le Procureur General du Roy, pour estre executées selon leur forme et teneur, suivant l'Arrest de ce jour. A Paris en Parlement le neuvième Aoust mil sept cens treize.

Signé, DONGOIS.

A PARIS,

Chez la Veuve François Muguet et Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy et de son Parlement, rü de la Harpe, aux trois Rois, 1713.

LE MONSTRE DU GÉVAUDAN

LÉGENDE ET VÉRITÉ

A notre époque où règne la mode — sur laquelle nous nous garderons bien de donner notre opinion — de ce qu'on appelle l'*Histoire romancée,* ce sujet devait tenter à la fois les destructeurs et les amplificateurs de légendes. On s'est généralement rallié à l'idée que la *Bête du Gévaudan* n'avait jamais existé : est-ce bien la vérité?

Un de nos confrères de province, le professeur PUECH, de Montpellier, qui, d'ailleurs, eut des devanciers (1), s'est attaqué jadis à une tradition

1. Entre autres, au début de ce siècle, l'abbé FABRE, de Saint-Flour, dont nous avons analysé la relation dans la *Chronique Médicale* (1902), p. 580.

qui était encore vivace dans le pays où elle a pris naissance. C'est au hasard d'une villégiature estivale, dans un village de la Lozère, que le professeur Puech put entendre, à maintes reprises, parler, avec un grand émoi rétrospectif, chez ceux qui évoquaient cette sinistre histoire, de l'animal fantastique qui, sous le nom de *Bête du Gévaudan,* exerça, au XVIIIe siècle, de terribles ravages dans cette contrée.

Des chansons, ou plutôt des complaintes, des images populaires, nous ont transmis la tradition. Une de celles que nous reproduisons et qui provient du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, porte une légende explicative, dont le texte mérite d'être transcrit :

« On écrit de Marvejols, dans la province de Gévaudan, par une lettre en date du 1er novembre mil sept cent soixante-quatre, que depuis deux mois il paraît aux environs de Langogne et de la forêt de Menoire une bête farouche qui épand la consternation dans toutes les campagnes. Elle a déjà dévoré une vingtaine de personnes, surtout des enfans et particulièrement des filles. Il n'y a guère de jours qui ne soient marqués par quelques nouveaux désastres. La frayeur qu'elle inspire

FIGURE
DE LA BÊTE
FAROUCHE

ET EXTRAORDINAIRE, QUI DÉVORE LES FILLES Dans la Province de Gévaudan, & qui s'échappe avec tant de vîteſſe, qu'en très-peu de tems on la voit à deux ou trois lieues de diſtance, & qu'on ne peut l'attraper ni la tuer.



EXPLICATION.

ON écrit de Marvejols, dans la Province de Gevaudan, par une Lettre en date du premier Novembre mil ſept cent ſoixante-quatre; que depuis deux mois il paroit aux environs de Langogne, & de la Forêt de Mercoire une Bête farouche qui répand la conſternation dans toutes les Campagnes. Elle a déja dévoré une vingtaine de Perſonnes ſur-tout des Enfans & particuliérement des Filles. Il n'y a guére de jours qui ne ſoient marqués par quelques nouveaux déſaſtres. La frayeur qu'elle inſpire empêche les Bucherons d'aller dans les Forêts, ce qui rend le bois fort rare & fort cher.

Ce n'eſt que depuis huit jours qu'on a pu parvenir à voir de près cet Animal redoutable. Il eſt beaucoup plus haut qu'un Loup : il eſt bas du devant, & ſes pattes ſont armées de griffes. Il a le poil rougeâtre; la tête fort groſſe, longue, & finiſſant en muſeau de Lévrier; les oreilles petites, droites comme des cornes; le poitrail large & un peu gris; le dos rayé de noir & une gueule énorme; armée de dents ſi tranchantes, qu'il a ſéparé pluſieurs têtes du corps, comme pourroit le faire un razoir. Il a le pas aſſez lent, & il court en bondiſſant. Il eſt d'une agilité & d'une viteſſe extrêmes : dans un intervalle de tems fort court on le voit à deux ou trois lieues de diſtance. Il ſe dreſſe ſur ſes pieds de derriere, & s'élance ſur ſa proie, qu'il attaque toujours au cou, par derriere, ou par le côté. Il craint les Bœufs, qui le mettent en fuite. L'allarme eſt univerſelle dans ce Canton; on vient de faire des Priéres publiques; on a raſſemblé quatre cens Payſans pour donner la chaſſe à cet Animal féroce; mais on n'a pu encore l'atteindre.

Vû par moi Cenſeur pour la Police

FIGURE DE LA BÊTE FAROUCHE
QUI DÉVORE LES FILLES DE LA PROVINCE DU GÉVAUDAN
(*Bibliothèque Nationale, Estampe*)

empêche les bûcherons d'aller dans les forêts, ce qui rend le bois rare et fort cher.

« Ce n'est que depuis huit jours qu'on a pu parvenir à voir de près cet animal redoutable. Il est beaucoup plus haut qu'un loup : il est bas du devant et ses pattes sont armées de griffes. Il a le poil rougeâtre, la tête fort grosse, longue et finissant en museau de lévrier, les oreilles petites, droites comme des cornes; le poitrail large et un peu gris; le dos rayé de noir et une gueule énorme, armée de dents si tranchantes qu'il a séparé plusieurs têtes du corps comme pourrait le faire un razoir. Il a le pas assez lent et il court en bondissant. Il est d'une agilité et d'une vitesse extrêmes; dans un intervalle de temps fort court, on le voit à deux ou trois lieues de distance. Il se dresse sur ses pieds de derrière et s'élance sur sa proie, qu'il attaque toujours au cou, par derrière ou par le côté. Il craint les bœufs, qui le mettent en fuite.

« L'allarme est universelle dans le canton; on vient de faire des prières publiques; on a rassemblé quatre cens paysans, pour donner la chasse à cet animal féroce; mais on n'a pu encore l'atteindre. »

La première apparition de la bête avait été constatée au mois de juin précédent.

Une « pastoure », qui était allée dans la journée garder son troupeau dans la campagne, aux environs de Langogne, rentrait le soir son corsage tout déchiré; elle raconta qu'elle avait été assaillie par un animal monstrueux, qui avait fait fuir ses chiens d'épouvante, et dont ses bœufs l'avaient heureusement sauvée. On crut généralement qu'il s'agissait d'un loup et on mit sur le compte de la terreur de la jeune fille l'exagération de son récit.

Des semaines se passèrent, sans qu'on entendît parler des méfaits de la bête; quand, inopinément, et de divers côtés à la fois, on signala ses exploits. On découvrait dans les champs des cadavres horriblement mutilés, principalement des femmes, des fillettes et des jeunes garçons.

Pour le coup on s'émeut et des battues s'organisent. Les paysans se mettent, d'abord seuls, en mouvement; mais, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement envoie un détachement de dragons, qui vont camper à Saint-Chély et dans les alentours.

Les paysans ont à leur tête leurs seigneurs et les meilleurs veneurs du pays se joignent à eux. Des louvetiers sont accourus jusque de la Normandie, pour donner la chasse au fauve; mais celui-ci,

défiant balles et poisons, paraissait invulnérable; ses victimes se multipliaient et il demeurait insaisissable.

Certain jour on crut le tenir, il semblait qu'il fût blessé à mort : il se retirait en boitant, mais il parvenait à se soustraire à toutes les recherches.

La terreur et la consternation étaient générales; on n'osait plus s'aventurer au dehors; les travaux des champs étaient suspendus; on ne s'entretenait que de la bête mystérieuse.

Les moyens humains restant sans effet, on eut recours aux prières, on réclama l'intercession du Très-Haut. L'évêque de Mende prescrivit des oraisons, lança un mandement dans toute l'étendue de son diocèse. Mais Dieu restait sourd à ces supplications de toute une province désolée.

Les doléances des habitants furent portées jusqu'aux pieds du trône. Le roi, touché de compassion et, sans doute aussi, mortifié qu'une bête tînt en échec près de vingt mille hommes acharnés à sa poursuite, donna l'ordre à son premier porte-arquebuse de partir, sans retard, pour le Gévaudan, avec ses gardes, ses valets et ses limiers et de rapporter à Paris, coûte que coûte, la dépouille de l'animal.

Après plusieurs reconnaissances, la petite troupe parvenait à traquer la fantastique bête et le premier porte-arquebuse lui donnait le coup de grâce. Des enfants, qui avaient eu affaire à elle, prétendirent la reconnaître. Elle fut empaillée à Clermont et expédiée à Fontainebleau.

Nous avons eu, par bonne fortune, en nos mains le rapport même du porte-arquebuse, héros de l'aventure. Nous le donnons ci-après *in extenso;* il nous a paru que c'était une pièce intéressante à verser au dossier d'une cause si souvent plaidée, sans avoir été définitivement jugée.

Ainsi qu'il résulte du document que nous croyons avoir mis le premier au jour (1), ce serait le 19 septembre 1765 que le porte-arquebuse était parti en expédition pour exterminer le monstre.

L'an mil sept cent soixante-cinq, le dix-neuvième jour du présent mois de septembre, Nous, François Antoine (de BEAUTERNE), Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, Porte-Arquebuse du Roi, Lieutenant des Chasses de Sa Majesté, étant par ses Ordres rendu dans les deux Généralités d'Auvergne et du Gévaudan à l'effet d'y détruire la bête féroce qui y dévore les Habitans,

1. *In : Médecine Internationale,* 1912, sous le pseudonyme de D[r] BIENVENU.

Nous étant transporté avec le sieur de la Coste, Garde-Général, Pelissier, Regnault et Dumoulin, Garde-Chasses de la Capitainerie Royale de Saint-Germain, les sieurs Lacour et Reinchard, Gardes à cheval de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans, premier Prince du sang; le sieur Lesteur, Lamoncy et Bonnet, Garde-Chasses de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Penthièvre, à l'Abbaye Royale des Chazes en Auvergne, ayant été informé que les Loups y faisoient beaucoup de ravage, c'est (ce) qui Nous a fait envoyer le dix-huit les sieurs Pelissier et Lacour, Garde-Chasses avec leurs Limiers et La Feuille, valet des Limiers de la Louveterie du Roi pour reconnoître les Bois de la réserve des dames de l'Abbaye Royale des Chazes; et le lendemain dix-neuf dudit mois, ils Nous auroient envoyé avertir par le sieur Bonnet, qu'ils avoient vu un très grand Loup et qu'ils avoient pleine connaissance aussi dans ledit Bois d'une Louve avec des Louveteaux assez forts, ce qui Nous a fait aussitôt partir tout de suite pour aller coucher audit lieu des Chazes en Auvergne, distante du Besset de trois petites lieues, et le lendemain vingtième dudit mois, lesdits trois Valets de Limiers et le nommé Berry, Valet de Chiens nous ayant fait rapport qu'ils avoient détourné ledit grand Loup, la Louve et les Louveteaux dans les bois de Pommières dépendant de ladite réserve, Nous nous y sommes transporté avec tous les Garde-Chasses et quarante tireurs Habitans de la ville de Langeac et des Paroisses voisines, ou après être tous placés pour entourrer ledit Bois, lesdits Valets de Limiers et les chiens de la Louveterie s'étant mis à fouler ledit Bois,

Nous, François ANTOINE esd. noms étant placé à un détroit, il Nous seroit venu par un sentier à la distance de cinquante pas, ce grand Loup en présentant le côté droit et tournant la tête pour me regarder et sur le champ je lui ai tiré un coup de derrière de ma Canardière, chargée de cinq coups de poudre, de trente-cinq postes à Loup et d'une balle de calibre dont l'effort du coup m'a fait reculer de deux pas; mais le dit Loup est tombé aussitôt ayant reçu la balle dans l'œil droit, et tous lesdits postes dans le côté droit tout près de l'épaule, et comme je criois halaly, il s'est relevé et est revenu sur moi en tournant et sans me donner le temps de recharger ma dite arme, j'ai appellé à mon secours le sieur REINCHARD, placé près de moi, qui l'a trouvé arrêté à dix pas de moi et lui a tiré dans le derrière un coup de sa carabine, qui l'a fait refuir environ vingt-cinq pas dans la pleine où il est tombé roide mort.

Nous, François ANTOINE, esdits noms, et nous Jacques de la FONT, avec tous les Garde-Chasses ci-dessus déclarés, ayant examiné ce Loup avons reconnu qu'il avoit trente-deux pouces de hauteur après la mort, cinq pieds sept pouces et demie de longueur, que la grosseur de son corps étoit de trois pieds et que les crocs, les deux machelières et les pieds de cet animal ont paru des plus extraordinaires; ledit Loup pesoit 130 livres.

Nous déclarons par le présent Procès-Verbal, signé de notre main n'avoir jamais vu aucun Loup qui pût se comparer à cet animal, c'est pourquoi Nous avons jugé que ce pourroit bien être la Bête cruelle, ou un Loup dévorant, qui a tant fait de ravage et pour en prendre une plus grande connoissance, Nous avons fait ouvrir



MASSACRE DE LA BÊTE DE GÉVAUDAN
(*Bibliothèque Nationale, Estampe*)

ledit Loup par le sieur Boulanger, chirurgien-Expert de la ville de Saugues qui en a fait son rapport en présence de MM. Antoine Père et Fils, de M. de la Font, de tous les Garde-Chasses soussignés, des deux Valets de Limiers de la Louveterie du Roi, de M. Torrent, curé de Ventuejol, de M. Jean-Joseph Vernet et son Frère de la ville de Saugues, de M. Torrent, de Laveze, paroisse de Ventuejol, et de M. Mouton, de la paroisse de Greze, et sur ce, s'est présenté premièrement, M. Torrent, Curé de la paroisse de Ventuejol et Guillaume Gavier, Consul de ladite Paroisse qui nous ont amené le nommé Jean-Pierre Lourd, âgé de 15 ans et Marie Trincard, âgée de 11 ans, qui nous ont déclaré tous deux après avoir examiné ledit Loup, que c'étoit la même bête qui les avoient attaqué et blessé ladite Marie Trincard, le 21 juin dernier, ainsi qu'il est déclaré par le présent Procès-Verbal fait par Nous, en conséquence et ne sçachant écrire ni l'un ni l'autre, M. le Curé et le sieur Gavier, Consul, ont signé pour eux au bas du présent Procès-Verbal; en second lieu, M. Bertrand-Louis Dumont, Curé de la Paroisse de Paulhac et le sieur Ducros, Consul de ladite Paroisse, Nous ont amené les nommées Marie-Jeanne Valex et Thérèse Valex, sa sœur, qui ont déclaré avoir été attaquées le 11 du mois d'Août dernier par ladite Bête, suivant et ainsi qu'il est déclaré par le Procès-Verbal fait en conséquence, lesquelles deux sœurs après avoir bien examiné ledit Loup elles ont déclaré que c'étoit la même Bête qui les avoient attaquées et ont reconnu le coup de Bayonnette qu'il leur a été représenté et que la Bête avoit reçu à l'épaule droite, sur laquelle interrogation elle a répondu qu'elle

ne pouvoir déclarer où elle l'avoit blessée; a été représenté aussi Guillaume Bergounhoux et son Frère Jean Bergounhoux l'aîné, âgé de 17 à 18 ans et son frère Cadet de 15 ans ont déclaré tous deux avoir été attaqués de ladite Bête, le 9 août dernier et secourus par Pierre Mercier, Garde-Juré de M. le Baron du Besset, lesquels après avoir aussi examiné de toutes parts ledit Loup, ont déclaré l'avoir bien reconnu totalement pour la même bête qui les avoient attaqués, ainsi que la nommée Marie-Jeanne Mercier âgée de 11 ans attaquée aussi à la même heure et qui fut défendue par Pierre Vidal, qui a déclaré que ledit Loup est la même Bête qui avoit attaqué ladite nommée Marie-Jeanne Mercier, lesquels ne sçachant signer ni les uns ni les autres, ledit M. Dumont, Curé et ledit sieur Duclos, ont signé au bas du présent Procès-Verbal; lequel examen fait autant que le tems l'a pû permettre. Nous avons jugé qu'il était convenable d'envoyer ledit Loup en poste par le sieur Antoine de Beauterne, notre fils accompagné du sieur Lacoste, Garde-Général à M. de Ballainvilliers, Intendant de la Province d'Auvergne, pour en disposer suivant ce qu'il jugera nécessaire.

Et ayant laissé le sieur Lachenay, Garde de Monseigneur le duc de Penthièvre, Prince du Sang, au Besset, pour venir nous donner avis de ce qui se passerait dans ce canton, suivant les connoissances que lui en auroit donné M. de la Font, qui avoit bien voulu s'en charger, il doit être compris au service du Roi, comme s'il eût été présent à notre chasse faite au Bois de la Réserve des Dames de l'Abbaye Royale des Chazes en Auvergne; par supplément M. le curé de Ventuejol, vient de me présen-

ter la nommée Marie-Anne Camifolle, âgée d'environ 20 ans, le nommé Jean Fontanier âgé d'environ 15 ans et Jacques Ollier âgé de 12 ans ses Paroissiens, du lieu de Combret, qui dirent tous unanimement reconnoître cette Bête pour être la même qui leur apparut le 21 du mois de juin dernier; et ont déclaré aussi ne sçavoir signer, et Nous affirmons pour fait véritable le présent Procès-verbal les jours et ans que dessus.

Signés :

Antoine de Beauterne, Lacoste, Pelissier, Renaud et Moulin; Lafont, Reinchard, Lafleur, Lecteur, Dumont, curé de Paulhac, Torrent, curé de Ventuejol, Lacour, Bonnet, Bertonnier, Lafeuille, Mausson, Clernet, Bigon, Lamade, Sauveton, chirurgien, Boulanger, chirurgien, Torrent, Bigot, consul, Ducros, consul, Gavier.

Suit le procès-verbal du maître-chirurgien, qui n'est pas, à la vérité, très explicite.

Nous, François Boulanger, Me chirurgien juré de la ville de Saugues, déclare avoir fait l'ouverture par ordre de M. Antoine, lequel après l'avoir vuidé et sorti les Entrailles, avons trouvé plusieurs lambeaux de chair et ossemens lesquels ossemens nous n'avons pas bien pu dicerner, si ce n'est quelques cotes de mouton; laquelle ouverture a été faite en présence de M. Antoine, M. son Fils, M. de la Font, Messieurs les Garde-Chasses et les

Habitans de Besset et autres. Je certifie le présent Rapport sincère et véritable.

Fait au Besset le 21 septembre 1765.
Signé : BOULANGER, Chirurgien.

Le rapport du lieutenant de M. le premier chirurgien du roi entre dans plus de détails.

Je, soussigné, Charles JALADON, Maître et démonstrateur en chirurgie, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi, Chirurgien-major du Régiment de Riom, Membre de l'Académie des Sciences et Arts de Clermont-Ferrand, certifie qu'en vertu de l'Ordonnance de M. de BALLAINVILLIERS, Intendant de la Province d'Auvergne, me suis transporté en son Hôtel à l'effet d'y voir et visiter la Bête féroce qui a fait tant de ravages dans le Gévaudan et les Montagnes d'Auvergne, à laquelle j'ai remarqué les cicatrices et playes dont il sera fait mention ci-après; et l'ayant faite transporter chez moi j'ai fait les plus exactes perquisitions sur toutes parties du corps, en présence de M. Benoît DUVERNIN, Docteur en Médecine et Doyen de son Collège, et de Messieurs François FARGHON, Me en chirurgie, Prévost de la Compagnie, Jean-Baptiste RAYMOND, aussi Me et démonstrateur en chirurgie qui ont eu la bonté de m'aider à l'examen et dissection dudit animal, d'après lesquelles perquisitions il résulte les remarques suivantes :

1° Que l'animal commençoit à tomber en putréfaction, ce qui se manifestoit par l'odeur, la chute du poil et de l'épiderme;

2° Une cicatrice à la face interne de la naissance de l'épaule droite, qui pénétrait jusqu'au muscle;

3° Plusieurs cicatrices aux deux poignets, ou à la partie antérieure inférieure des jambes de devant;

4° Deux trous situés à la partie postérieure des deux cuisses, qui paraissent avoir été faits par une balle;

5° Un coup qui a percé le globe de l'œil droit, pénétré dans la tête, et a fracturé les os de la base du crâne, et a procuré la mort de l'animal; lequel coup paroît avoir été fait par une balle;

6° Une cicatrice derrière l'oreille gauche;

7° Une autre cicatrice pénétrante obliquement dans les chairs à la partie moyenne antérieure de l'épaule droite;

8° La peau percée en différens endroits par des gros plombs ou chevrotines, surtout dans le flanc gauche;

9° Plusieurs plombs de différentes grosseurs se sont trouvés dans les parties intérieures de cet animal;

10° Les muscles du col, des lombes, du dos et de la mâchoire inférieure font des masses de chair d'une force bien au-dessus des Loups ordinaires; toutes les autres proportions sont aussi plus considérables que dans ces espèces d'animaux;

11° Après avoir enlevé les tégumens, les graisses et les parties musculeuses déjà sphacelées; j'ai desséché les parties charnues avec la liqueur indiquée par M. de Buffon, ensuite avec l'esprit de térébantine, j'ai placé dans l'interstice des muscles les poudres et baumes dont on se sert dans les embaumements; les capacités sont

remplies de poudres odorantes et gommes balsamiques; de sel antiputride; toutes les parties extérieures matelacées avec la même poudre et par-dessus le liniment ordinaire; le tout couvert de la peau;

12° La peau de cet animal a été si fatiguée que tout son long poil est tombé, la partie qui recouvre l'abdomen, surtout entre les cuisses, s'est dépouillée de l'épiderme, ainsi que quelques parties de la peau, suite de la mortification;

13° Toutes les autres proportions ont diminué de volume par le dessèchement, c'est ce qu'on peut remarquer par la table suivante (1) :

Nombre de dents

1° A la mâchoire supérieure dix-huit : savoir, six incisives, deux défensives et dix molaires, six du côté droit et quatre du côté gauche, et prêtes à percer du même côté;

2° A la mâchoire inférieure vingt-deux : savoir, six incisives, deux canines ou défensives, et quatre molaires; il y en a sept à chaque côté.

Le présent procès-verbal est sincère et véritable : en foi de quoi j'ai signé avec les ci-dessus nommés.

A Clermont-Ferrand le vingt-sept septembre 1765.

Signé : Jaladon, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi; Duvernin, Docteur en médecine et doyen de son collège; Farghon, Me en Chirurgie et Prévôt de la Compagnie; Raymond, aussi Me et démonstrateur en chirurgie.

1. Voir le tableau page 195.



LES DRAGONS ENVOYÉS CONTRE LA BÊTE
(Bibliothèque Nationale, Estampe)

PROPORTIONS DE L'ANIMAL PRISES	Avant le desséchement			Après le desséchement		
	Pieds	Pouces	Lignes	Pieds	Pouces	Lignes
Longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'extrémité de la queue	5	10	6	5	9	4
Longueur depuis le bout du nez jusqu'à la naissance de la queue	4	5	1	4	4	0
Longueur du bout du nez jusqu'à l'occiput.	1	1	0	0	11	10
Circonférence de la tête prise au-dessus des yeux	1	8	4	1	7	6
Contour de la bouche	2	1	6	2	0	2
Distance du museau à l'angle antérieur de l'œil	0	5	3	0	4	6
Distance entre l'angle postérieur et l'oreille.	0	4	7	0	4	0
Longueur ou fente de l'œil d'un angle à l'autre	0	1	9	0	1	6
Circonférence de la tête prise entre les oreilles et les yeux	2	0	3	1	10	6
Longueur des oreilles	0	5	3	0	5	0
Distance entre les deux oreilles	0	6	5	0	6	0
Circonférence du corps	3	5	0	2	7	6
Longueur du tronçon de la queue	1	6	6	1	6	1
Longueur de l'avant-bras	0	11	4	0	11	0
Longueur du poignet jusqu'au bout des ongles	0	9	3	0	9	0
Longueur de la jambe depuis le genouil jusqu'au talon	1	0	11	1	0	9
Longueur depuis le talon jusqu'au bout des ongles	0	10	9	0	10	6
Longueur du pied de derrière	0	2	9	0	2	6
Longueur du pied de devant	0	2	11	0	2	9
Longueur du plus grand onglon	0	1	1	0	1	1
Longueur des dents canines ou défenses	0	1	3	0	1	3

On se croyait à tout jamais débarrassé de la Bête, et pendant plusieurs mois, en effet, on n'entendit pas parler d'elle.

Mais, en janvier 1766, des traces sanglantes sont relevées dans la neige qui couvre le sol ; de nouveaux cadavres, portant tous des mutilations spéciales, attestent son existence.

Ce sont des petites filles auxquelles le monstre a enlevé le cœur, arraché les seins et coupé la tête; d'autres sont complètement vides de sang, comme si un vampire les avait sucées. Il en est à qui toute la peau du visage a été enlevée.

A noter la déclaration de ce paysan, qui assure l'avoir entendue « rire et parler ». Il lui arrivait, dit-il, de se dresser sur son séant et de « faire de petites singeries », se livrant à des éclats de joie, « comme une personne ».

Cette apparence humaine de l'étrange animal a amené le professeur Puech à émettre une hypothèse qui ne manque ni de vraisemblance, ni d'ingéniosité.

« Que cet animal de légende, écrit-il dans son très intéressant travail (1), qui fut communiqué à l'Aca-

1. *Qu'était la Bête du Gévaudan?* par le Dr Puech, Montpellier, imprimerie générale du Midi, 1911.

démie des Sciences et des Lettres de Montpellier, que cet animal ait été vu, il y a cent cinquante ans, par les habitants de la Haute-Lozère, cela n'est point pour surprendre le psychologue et le médecin. Ils n'ignorent pas ce que peuvent les imaginations surexcitées, ils savent le rôle de la suggestion et connaissent bien cette espèce de délire qui peut s'emparer des collectivités, que l'on décrit sous le nom de *folie des foules.* »

L'histoire en fournit, en effet, de nombreux exemples; il n'en est pas de plus significatif que le phénomène désigné sous le vocable de *Grande Peur,* et qui, en 1789, frappa en maints endroits la foule de panique. C'est d'un pareil vertige, au dire du docteur Puech, qu'auraient été atteints les habitants de l'Auvergne et du Gévaudan en 1764.

Une bergère raconte, certain jour, qu'elle a vu le loup — ne souriez pas, c'est tout ce qu'il y a de plus sérieux; — mais c'est un loup de taille inusitée, dont elle fait une description qui ne cadre avec aucune de celles qu'on tient des naturalistes. Là-dessus, les imaginations prennent feu; « on se raconte ces morts qui se multiplient tous les jours; on en commente les circonstances étranges, on cherche des explications... Et voilà l'idée qui pénètre

dans le cerveau simpliste et crédule de l'habitant du Gévaudan et qu'aucun raisonnement n'en pourra déloger. La peur fera le reste. »

On verra et on reconnaîtra la bête « dans l'ombre démesurément agrandie d'un inoffensif quadrupède... dans la figure du vagabond ou du voisin, avançant la tête dans l'encadrement de la fenêtre, pour jeter un indiscret coup d'œil, pour envoyer un bonsoir amical au retour des champs, pour faire la grosse voix et joindre ses gronderies à celles de la mère irritée contre ses enfants. »

Peu à peu, le monstre prend forme et l'animal fantôme finit par se transformer en une bête réelle.

Mais, peut-on objecter, il y a des faits indéniables, des enfants mutilés, des cadavres semés le long des chemins, des mentions sur les registres de la paroisse : « *J'ai enterré dans le cimetière du village les restes de... dévoré par la bête qui parcourt le pays* » ; ou cette autre : « *Acte de sépulture du corps de..., mangé en partie par la bête féroce.* » A cela, notre confrère répond qu'en moins de deux ans, cent cinquante-deux loups ont été tués, au cours des battues organisées pour exterminer le Minotaure, et que les méfaits attribués à celui-ci lui ont été à tort imputés, que les cent cinquante-deux

loups ont bien pu se rendre coupables de la plupart d'entre eux.

A la Bête légendaire n'a-t-on pu encore attribuer certains actes qui étaient le fait de mauvais plaisants? Il en surgit toujours en pareilles circonstances, et ils ne sont jamais à court d'expédients.

En même temps que des mystificateurs se livrant à de grossières farces, il y eut des simulateurs. On avait promis une prime de 9.400 livres à qui abattrait l'animal; mais, en outre, des indemnités étaient accordées à ses victimes. Pour avoir droit à ces gratifications, des paysans n'hésitèrent pas à simuler des blessures qu'ils n'avaient pas reçues. On en démasqua quelques-uns; mais combien d'autres se livrèrent impunément à ces supercheries!

Restent les cadavres atrocement mutilés et qu'un loup ordinaire n'aurait pas arrangés de telle manière. Ces fantaisies sanguinaires, l'auteur de l'opuscule que nous parcourons n'hésite pas à les attribuer à un être humain, à un fou sadique, comme les annales du crime en mentionnent, et dont Jack l'Eventreur et Vacher, de sinistre mémoire, sont, avec le Vampire de Dusseldorf, des exemples encore près de nous.

Ce possible maniaque du meurtre aurait été de la

catégorie de ces vampires « qui augmentent leur plaisir en suçant le sang des plaies qu'ils ont faites, ou en dévorant les chairs de leurs victimes. »

Certes, cela est très soutenable; mais où sont les preuves médico-légales d'une pareille assertion? Le professeur Puech convient qu'elles font défaut, aucune autopsie sérieuse de victime n'ayant été pratiquée. Toutefois, il relève un fait assez insolite, en complet désaccord avec les habitudes des animaux carnassiers, c'est que la Bête du Gévaudan s'attaquait de préférence à des femmes ou à des enfants, qui sont précisément les victimes habituelles des criminels sadiques.

D'autre part, on trouve les restes de celles-ci enfouis, au moins pour quelques-unes, à une certaine distance. Or, « le souci de cacher les traces de ses forfaits n'appartient qu'à un être humain. »

Cette hypothèse acceptée, bien des particularités, de prime abord déconcertantes, trouvent leur explication. On comprend, dès lors, pourquoi les nombreux appâts empoisonnés, semés un peu partout, ont été dédaignés par la Bête; pourquoi la Bête ne s'est jamais approchée des parcs aux brebis, ainsi que l'a remarqué un curé de l'endroit où elle sévissait; pourquoi, enfin, on a signalé au même moment

des accidents semblables en Auvergne et en Picardie : ce qui laisserait supposer que le sadique sanguinaire avait trouvé des imitateurs.

L'argumentation est, sans contredit, liée en un faisceau solide, mais elle n'entraîne pas complètement notre conviction.

Il ne nous est pas démontré, par exemple, pourquoi, lorsque le sieur Jean Chastel tire, « avec son fusil chargé de deux balles bénites », sur la fameuse Bête, la vraie, au dire des paysans du voisinage, accourus pour la voir, et celle-ci ne bougeant pas, et pour cause, puisqu'elle était morte, pourquoi, disons-nous, à dater de ce moment les meurtres cessent, et pourquoi on n'entend plus désormais parler de l'animal qui, auparavant, exerçait ses ravages dans la contrée?

Simple coïncidence? Peut-être! En tout cas, s'il reste un point d'interrogation quant à la nature de l'animal, il nous est donné une certitude : le bien-fondé et la réalité des faits enregistrés qui, eux, ne sont pas de la légende.

LA CITOYENNE TALLIEN, PRINCESSE DE CHIMAY, A-T-ELLE MÉRITÉ LE SURNOM DE NOTRE-DAME DE THERMIDOR?

« Quel roman que ma vie! écrivait la princesse de Chimay à un de ses fidèles amis, le chevalier de Pougens; il y a des jours où je me figure que je regarde jouer une comédie, comme le soir où j'ai vu, sur un théâtre du boulevard, annoncer : *M. de Robespierre chez la citoyenne Tallien.* Quand j'étais sur la paille de la prison, à vingt-quatre heures de l'échafaud, nous pensions rêver aussi, tant la jeunesse nous aveuglait sur l'horrible lendemain; le lendemain, c'était le 9 thermidor, le plus beau jour de ma vie, puisque c'est un peu par ma petite main que la guillotine a été renversée. »

Se vantait-elle, celle dont l'influence entraîna le Destin, celle qui reçut de ses contemporains le sur-

nom de *Notre-Dame de Thermidor,* sous lequel elle est passée à la postérité?

Par suite de quels avatars, Thérésia de Cabarrus fut-elle mise en rapport avec Tallien, dont elle fut la compagne avant de devenir la femme, pour épouser plus tard, après divorce, le prince de Caraman-Chimay, d'une des plus nobles familles de Belgique : c'est ce que nous allons conter brièvement avant d'insister davantage sur le rôle public qu'elle joua durant la tourmente révolutionnaire.

Jeanne-Marie-Ignace-Thérézia de Cabarrus, bien qu'elle ait vu le jour à Madrid, était de famille essentiellement française. Son père, M. de Cabarrus, était né à Bayonne et descendait d'un de ces *conquistadores* qui sillonnèrent les mers, remplissant l'ancien et le nouveau monde du bruit de leurs exploits; sa mère, qui s'appelait Marie-Antoinette Galabert, n'était devenue Mme de Cabarrus qu'après un essai plus ou moins prolongé de vie conjugale, si l'on peut dire, avant la lettre.

Sous prétexte de compléter une éducation, très imparfaite, du reste, le père Cabarrus fit partir pour Paris la jeune Thérézia, dont la beauté fit tout de suite sensation. Après quelques passionnettes sans

importance, notamment avec le fils d'un richissime fermier général, M. de Laborde, Thérézia épousait, un peu par dépit, a-t-on dit, un M. de Fontenay, « petit, roux, issu d'une famille si humble que le Parlement avait fait longtemps difficulté de l'accepter. » Jean-Jacques Devin de Fontenay était, en réalité, conseiller du roi en son Parlement; il avait vingt-six ans; sa jeune épouse ne comptait que quinze printemps. Mariage, après tout, sortable, sans trop grande disproportion d'âge, comme d'aucuns l'ont voulu prétendre, ni de situation, car M. de Fontenay, bien que pourvu de la particule nobiliaire, comptait parmi ses proches ascendants, un « marchand épicier » et un « marchand drapier ». Mais M. de Fontenay apportait en dot près d'un million de francs, principalement en immeubles, et son titre de marquis, ce qui n'était pas pour déplaire à celle qui avait consenti, sans trop de répugnance, quoiqu'on en ait écrit, à s'unir à lui.

Quant à elle, outre sa jeunesse et sa beauté, elle n'était pas tout à fait sans fortune. Son avoir comprenait au moins « quatre maisons aux Champs-Elysées, rue des Gourdes, plus tard rue des Blanchisseuses, et enfin rue Marbeuf, depuis 1829, n° 1, au coin de l'allée devenue aujourd'hui l'avenue Mon-

taigne, nos 6 et 8; un autre immeuble, mentionné dans les *Petites affiches* du 4 novembre 1807, sans numéro; plus une maison à Passy, indiquée dans les *Petites affiches* du 20 mai 1842, rue Bizet, n° 6. »

La nature s'était montrée, pour Thérézia, prodigue de ses dons : grande et svelte, elle était « souple comme un jonc »; de très beaux yeux, des sourcils bien arqués, un regard fascinateur, et une bouche non moins prometteuse que le regard; des cheveux noirs et brillants; « absolument de la soie noire », selon l'expression de quelqu'un qui l'approcha, et ce quelqu'un est une femme. Joignez à cela de belles épaules, des bras admirablement modelés, une grâce dans les manières qui doublait ses charmes, et convenez que nulle n'incarna mieux la séduction que cette enchanteresse.

M. de Fontenay fut-il le seul à qui il fut donné d'apprécier toutes ces perfections? Si nous ajoutions foi à la chronique scandaleuse, nous nous garderions de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, il naquit de cette union, en apparence peu troublée, un enfant, un fils, qui devait mourir à l'âge de vingt-six ans, « lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur ».

Dès qu'elle fut relevée de couches, Mme de Fon-

tenay, sacrifiant à la mode du temps, se rendit chez Mme Lebrun, le peintre célèbre, dont l'atelier était situé rue Saint-Honoré, afin qu'elle fixât sur la toile ses beaux traits, sa rieuse physionomie. Elle racontera plus tard que c'est à cette époque qu'elle fut, pour la première fois, mise en présence de l'homme qui devait jouer dans son existence le rôle capital, le futur proconsul de Bordeaux, et président de la Convention, Tallien, à qui elle allait, un peu plus tard, devoir la vie et la renommée.

Le portrait de Mme de Fontenay venait d'être achevé, il était encore sur le chevalet, exposé à l'admiration des visiteurs, quand, un jour où M. de Rivarol, parmi d'autres connaisseurs, était dans l'atelier de Mme Lebrun, un jeune homme se présenta, qui demandait à parler à l'écrivain. Il tenait à la main des épreuves d'imprimerie qui, disait-il, devaient être remises sans délai à l'auteur. Il se dit correcteur de l'imprimerie Panckoucke, et tendit à Rivarol les placards où étaient soulignés les mots sur lesquels on appelait l'attention du publiciste : celui-ci ayant une écriture fort difficile à déchiffrer.

Le jeune correcteur s'appelait Tallien, et Mme Lebrun l'ayant prié de donner son avis sur le portrait

qui faisait l'admiration générale, il en fit la critique mesurée, d'une manière qui décelait une sûreté de jugement dont l'artiste autant que ses hôtes furent émerveillés. Ces détails ont été contestés par les uns, adoptés par les autres.

Il ne semble pas, en tout cas, que Mme de Fontenay ait particulièrement remarqué, ce jour-là, l'obscur artisan qu'elle devait, quelques années plus tard, retrouver si opportunément sur sa route.

La Révolution avait éclaté; on était sous le règne de la Terreur. Mme de Fontenay et son mari ne se sentant plus en sécurité à Paris, avaient demandé un passeport pour Bordeaux. Bien qu'en instance de divorce — divorce qui devait être prononcé un mois plus tard — les deux époux partirent ensemble; mais le jour même de leur arrivée à Bordeaux, chacun allait de son côté. M. de Fontenay s'embarquait seul pour la Martinique, tandis que Thérézia et son fils fixaient leur résidence dans la capitale de la Guyenne.

A cette époque, Tallien est à Bordeaux, où il a été envoyé pour organiser le mouvement révolutionnaire. Le typographe a fait du chemin, depuis la rencontre fortuite de Mme de Fontenay dans l'ate-



MADAME VIGÉE-LEBRUN
par elle-même
(*Gravure de la collection de l'auteur*)

lier parisien. Envoyé par le département de Seine-et-Oise à la Convention, il a voté la mort du roi, sans sursis, « afin de ne pas prolonger les angoisses du condamné ». Nommé membre du Comité de Salut public, il a pris une part des plus actives aux débats auxquels donnèrent lieu l'échauffourée du 10 août, les massacres de septembre, la proscription des Girondins. Il a rempli ensuite une mission dans l'Indre-et-Loire, puis en Vendée, avant d'exercer comme une sorte de proconsulat à Bordeaux.

C'est sur ces entrefaites qu'on arrêtait, comme suspecte d'aristocratisme, la belle Thérézia. Pour Mme de Fontenay, il n'y avait d'autre alternative que Tallien ou la mort; son choix ne fut pas long à se fixer : « Quand on traverse la tempête, écrira-t-elle plus tard, on ne choisit pas toujours sa planche de salut. » Cette réflexion nous dispense de rechercher si la jolie prisonnière céda à un entraînement des sens ou du cœur, ou si elle n'eut que le souci de sa conservation.

Tallien, lui, avait subi tout de suite l'emprise. Thérézia était, pour emprunter la prose de Lamartine, « une de ces femmes dont les charmes sont des puissances et dont la nature se sert, comme de Cléopâtre ou de Théodora, pour asservir ceux qui

asservissent le monde et pour tyranniser l'âme des tyrans. »

La marquise, devenue l'Egérie d'un pourvoyeur de guillotine, sait rapidement se mettre dans la peau de son nouveau rôle. On la voit changer ses manières, son costume, son langage, et les accommoder au goût du jour. « Vêtue en amazone, la tête couverte d'un chapeau à panache tricolore, elle débitait, le décadi, à l'église des Récollets des homélies patriotiques. Tantôt elle se promenait, dans de splendides équipages, en se drapant avec grâce dans les plis de sa chlamyde grecque; tantôt elle paraissait, debout sur son char, éblouissante de jeunesse, une pique à la main, le bonnet rouge sur la tête. » Entre temps, elle touchait du piano, pinçait de la harpe ou de la guitare, et faisait voisiner pinceaux et boîte de couleurs, avec son métier à broder et ses cahiers de musique.

D'aucuns ont reproché à Mme de Fontenay d'avoir mené cette existence frivole dans un moment où les têtes tombaient, où la Terreur était à son comble. On ne doit pas oublier, à sa décharge, l'action modératrice qu'elle sut exercer sur les puissants du jour, les nombreux actes de bonté dont tant de malheureux lui furent redevables. Que d'accusés sortirent



TALLIEN
d'après un portrait de Dutertre
(Bibliothèque Nationale)



THEREZIA CABARRUS
(Bibliothèque Nationale)

de leur geôle grâce à sa toute-puissante intervention ! Non sans risques pour elle, puisque ces velléités de modérantisme ayant réveillé les susceptibilités des révolutionnaires, ceux-ci s'empressèrent de dénoncer Tallien au Comité de Salut public.

A Paris, où il est venu en toute hâte pour se justifier devant la Convention, notre personnage trouve, jointe à la première, une accusation beaucoup plus grave. Le rapport de l'envoyé du terrible Comité laisse assez clairement entendre que Tallien n'est pas à l'abri de tout soupçon, sous le rapport de la corruption. « Bordeaux, lit-on dans une lettre de Marc-Antoine Jullien, datée du 11 prairial an II (30 mai 1794), Bordeaux semble avoir été jusqu'à présent un labyrinthe d'intrigues et de gaspillages. Il est bien difficile de démêler le républicanisme et la probité. »

Quelques jours auparavant, la Fontenay, comme la désigne le peu galant émissaire de Robespierre, avait reçu un *ordre de passe,* l'autorisant à quitter Bordeaux pour se rendre à Orléans; le 10 mai, elle arrivait à Fontenay-aux-Roses, où elle avait sa résidence habituelle; douze jours après, un mandat d'arrêt était décerné contre elle.

D'abord enfermée à la Petite-Force, mise au

secret, elle fut ensuite placée dans la même chambre que huit autres femmes de toutes catégories sociales. Elle montra, semble-t-il, beaucoup de présence d'esprit et même de gaieté, dans ce milieu qui n'était guère fait pour l'inspirer. S'il faut s'en rapporter à son propre récit, elle avait été incarcérée à une heure après minuit; les murs dégouttaient d'humidité; le cachot n'était meublé que de paille et l'on marchait dans la fange. Elle fut déshabillée devant huit hommes, pour être fouillée. On ne lui rendit que sa chemise qu'on recouvrit d'une robe de toile grossière, sans manches.

Elle resta vingt-cinq jours dans ce lieu, « sans recevoir aucun soin de propreté, sans que sa paille ait été changée (pas plus que ses vêtements) ; sans bas, sans souliers, sans mouchoir, sans peigne. » Au bout de vingt-cinq jours de détention, elle était « si enflée, si malade, que la croyant près de mourir, on la porta au grand air, dans la cour de la prison. C'était la première fois qu'elle revoyait le jour. »

Qu'elle ait dramatisé la situation pour se rendre plus intéressante aux yeux de son auditoire, rien de plus humain et qui ne saurait nous étonner; mais une part de vérité doit être contenue dans sa relation : il nous appartient de la dégager.

« Des malheureux, enfermés à la Force, eurent pitié d'elle et firent une pétition pour lui obtenir la permission de passer une heure par jour dans une chambre où l'on verrait clair, et dont l'air serait moins corrompu que dans son cachot, ce qui lui fut accordé. »

Pour occuper ses loisirs, elle dessinait sur les murs de sa cellule, se prenant elle-même pour modèle; quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'un jour en rentrant dans la pièce qu'elle avait un instant quittée, elle trouva son nom écrit au-dessous du portrait sommairement esquissé. Elle ne douta pas qu'elle était connue au moins d'un de ceux qui étaient incarcérés avec elle et cette découverte lui rendit quelque courage.

Le plaisant de l'affaire, c'est que le guichetier lui reconnaissant tout à coup un talent qui ne s'était pas jusqu'alors révélé, insista pour avoir ses traits peints par la jolie détenue, ainsi que ceux des cinq cerbères qui l'aidaient dans sa besogne, et il lui apporta, à cet effet, le matériel indispensable.

Les journées se passaient dans l'angoisse du lendemain, sans que la prisonnière s'abandonnât pour cela à la désespérance. Un incident tout imprévu vint bientôt raviver son espoir. Elle ramassa, au

cours d'une de ses promenades hygiéniques, un cœur de laitue qui venait de tomber à ses pieds. Il renfermait un billet, dans lequel on indiquait le moyen de correspondre avec le dehors. Faute d'encre, elle traça, dit-elle, les caractères de sa missive avec son propre sang, et avec les couleurs que lui avait procurées le geôlier. C'est ainsi qu'elle put écrire à Tallien des billets, suivis presque aussitôt de réponses. En vain son amant avait-il essayé de la sauver. Tous ses efforts avaient échoué.

Le matin du 7 thermidor, le geôlier dit à la « citoyenne Cabarrus » qu'elle n'a pas à prendre la peine de faire son lit pour le soir; elle rédige alors à l'intention de son protecteur le billet fameux que l'on connaît :

De la Force, le 7 thermidor.

La citoyenne Fontenay au citoyen Tallien, rue de la Perle, 17.

L'administrateur de police sort d'ici; il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit : Robespierre n'existait plus, et les prisons étaient ouvertes. Mais grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de le réaliser.

Ce billet laconique était cinglant comme un coup de fouet. Si l'énergie de Tallien avait fléchi, ce suprême appel était bien fait pour la réveiller et la stimuler. Le même jour, il répondait à son adorée : « Soyez aussi prudente que j'aurai de courage, mais calmez votre tête. » Cette tête, il n'était qu'un moyen de la soustraire au couperet : c'était de faire tomber celle de Robespierre. Afin de sauver la femme qu'il aimait et se sauver lui-même, Tallien n'avait plus à hésiter; il lui fallait attaquer de front l'homme qui avait médité sa perte et le devancer dans cette œuvre de mort.

Le 8 thermidor se passe, sans que les conjurés aient réussi à se mettre d'accord; le lendemain, l'anxiété régnait à l'Assemblée.

La séance commence, comme d'ordinaire, par la lecture du procès-verbal de la précédente séance. Saint-Just monte à la tribune, Tallien l'interrompt, en protestant de son dévouement à la patrie qui, avec la liberté, est son suprême objectif. Billaud-Varenne succède à Tallien et parle longuement. Robespierre demande la parole. Les cris de : *A bas le tyran!* retentissent de tous côtés.

C'est alors que se produit l'incident décisif.

Tallien s'écrie mélodramatiquement, avec des

gestes appropriés à la circonstance, qu'il percera lui-même, du poignard qu'il tient à la main, le nouveau Cromwell qui vient de surgir, si l'Assemblée n'ose pas le décréter d'accusation. Sur ces mots, qui déchaînent un tumulte indicible, la Convention décrète l'arrestation d'Hanriot et de son état-major, et se déclare en permanence « jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la Révolution ».

Robespierre veut encore essayer de parler : les cris, les imprécations fusent de toutes parts; la sonnette du président tinte sans relâche, perdue dans le bruit qui émane de cette bande de forcenés. On entend cependant, dans le tumulte, une voix, celle de Robespierre, s'écrier : « ... Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole!... Accorde-la-moi, ou décrète que tu veux m'assassiner! » — « Tu ne l'auras qu'à ton tour », lui répond Thuriot, qui vient de succéder, au fauteuil présidentiel, à Collot-d'Herbois. Enfin, de guerre lasse, après un échange d'interjections intraduisibles, le silence s'établit, le décret d'arrestation est mis aux voix : Maximilien Robespierre et son frère Augustin, Saint-Just, Couthon, Le Bas entendent leur condamnation.

Passons ici la plume à un témoin oculaire, dont la déclaration autographe, publiée pour la première



LE NEUF THERMIDOR

d'après une eau forte de Duplessi-Bertaux (Collection de l'auteur)

fois par nous dans la « Chronique médicale », est entre nos mains. Elle s'intitule : *Notes sur la journée du 9 thermidor de la main de J. M. Jomard, architecte, attaché au Comité du Salut public pour les fonderies de canon.*

Robespierre a pendant la nuit parlé, à sept ou 8 reprises, dans la salle de la Commune, au milieu de ses amis. Ses discours avaient peu de suite. Il invitait au ralliement autour de lui et de la Commune, et traitait d'assassins tous les membres de la Convention.

Les tribunes étaient publiques, et l'on pouvait entrer à la Maison commune, en montrant sa carte de citoyen, comme à l'ordinaire. Quelqu'un qui s'y était introduit par un moyen simple et qui en sortit sans éprouver de difficulté, s'approcha d'un groupe de canonniers qui restaient dans la place de Grève; comme il cherchait à entendre ce qui s'y disait, il fut prié de passer son chemin.

Les canonniers reçoivent l'ordre de quitter la place, et la place n'est bientôt plus occupée par les mêmes hommes, mais bien par ceux qui accompagnaient les représentans du peuple.

Les canonniers ont quitté la place d'après un ordre du Comité révolutionnaire de chacune des sections.

On pénètre dans l'intérieur de la Maison commune. On trouve Robespierre dans une salle voisine du lieu des séances de la Commune. Il est étendu par terre, blessé d'un coup de feu qui lui a traversé la mâchoire infé-

rieure (1). On le relève et des sans-culottes le portent par les pieds et la tête : ils sont douze au moins autour de lui; ils lui déchirent la manche de son bras droit et le dos de sa redingotte qui était bleue.

Pendant ce tems-là, un gendarme avait trouvé Couthon et lui tira un coup de pistolet, mais dans le corps. On est à la recherche de Saint-Just, Dumas, Payan, et à la poursuite de tous les conjurés, membres de la Commune.

On amène Robespierre au Comité de Salut public; il est toujours porté, de la même manière, par les mêmes hommes. Il se cache la figure avec son bras droit. « L'espèce de cortège s'arrête un instant au pied du grand escalier. Des curieux viennent augmenter la foule. Plusieurs d'entre eux qui étaient le plus près, lèvent son bras pour voir sa figure. L'un dit : « Il n'est pas mort, car il est encore chaud. » Un autre dit : « Ne v'là-t-il pas un beau roi? » Un autre dit : « Quand ce serait le corps de César, pourquoi ne l'avoir pas jeté à la voirie? »

Les porteurs ne veulent pas qu'on le touche, et ceux qui tiennent les pieds disent à ceux qui sont à la tête de la tenir bien élevée, dans l'intention de lui conserver le reste de vie qu'il a encore.

L'on monte enfin avec le fardeau, jusque dans une grande salle du Comité. On le dépose sur une grande table, à l'opposé du jour; on pose sa tête sur une boîte remplie de morceaux de pain de munition moisis.

Il ne remue pas les yeux, mais il respire beaucoup; il pose sa main droite sur son front; on voit qu'il cherche

1. Sur les derniers moments et la blessure de Robespierre, voir : Dr CABANÈS, *Les Indiscrétions de l'Histoire,* t. V, pp. 355 et suiv.



ROBESPIERRE BLESSÉ AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC
d'après une eau forte de Duplessi-Bertaux (Collection de l'auteur)

à se cacher. Son visage, quoique défiguré, donne encore quelques signes d'affectation, quelquefois les muscles frontaux se rapprochent et son front devient ridé; quoiqu'ayant l'air assoupi, l'on voit que sa blessure lui fait ressentir de grandes douleurs.

Il entre du monde pour voir Robespierre. Chacun dit ce qui lui vient à l'idée.

Parmi ceux qui l'avaient amené, il y avait un pompier et un canonnier, qui ne cessaient de lui parler. Ils avaient toujours quelques mots plaisans à lui adresser. L'un lui disait : « Sire, votre majesté souffre... » L'autre : « Eh bien, il me semble que tu as perdu la parole; tu n'achèves pas ta motion : elle était si bien commencée. Ah! il faut que je dise la vérité; tu m'as bien trompé, scélérat! » Un autre citoyen a dit : « Je ne connais qu'un homme qui ait sû bien l'art des tyrans, et cet homme est Robespierre!... »

On amène Saint-Just, Dumas et Payan, tous trois garrottés; ce sont des gendarmes qui les escortent. Ils restent un bon quart d'heure debout à la porte de la salle du Comité. On les fait asseoir dans l'embrasure d'une fenêtre : ils n'ont encore proféré aucune parole. Des plaisants font écarter des personnes qui environnaient ces trois hommes et disent : « Retirez-vous donc, que ces messieurs voient leur roi dormir... » Comme il dort sur une table.

Saint-Just avance la tête pour voir Robespierre. Saint-Just avait une figure abattue et humiliée : ses yeux grossis peignaient le chagrin.

Dumas, dont la figure est naturellement maigre, décharnée et nullement colorée, ne paraissait pas très

affecté; il avait un air rêveur, un regard fixe et ne faisait aucun mouvement. Il agitait seulement ses doigts proche de sa cuisse.

Payan avait un air quelquefois moqueur; on le voyait sourire. Etant assis, il fit un signe de tête, comme pour dire : je ne crains pas la mort. Mais ce sentiment ne resta pas longtemps peint sur sa figure; la peur se répandit parmi tous ses traits, et son visage devint abattu.

Dumas dit : « Pourrais-je avoir un verre d'eau, gendarme? » On va lui chercher ce qu'il demande, et Payan en regardant Saint-Just, dit : « Vous pouvez bien en apporter trois. » Il n'y avait d'eau que pour deux, et il se passe quelque tems avant d'en avoir donné autant à Saint-Just. C'est alors que ce dernier parle. Il avait depuis quelques instans les yeux fixés sur l'acte constitutionnel qui est affiché dans la salle. Il avance le bras, comme pour le montrer, et dit, d'un ton de voix très bas : « Voilà pourtant mon ouvrage, et le gouvernement révolutionnaire aussi. » Il en dit davantage, et prophéra même une phrase d'assez longue haleine. Mais il ne fut entendu que du gendarme qui était le plus proche de lui. Ce gendarme lui répondit sur un ton assez ironique. On lui apporte un verre d'eau, il n'en boit qu'une petite partie et rend le verre en disant : merci!

Peu de tems après, Elie Lacoste arrive : on lui montre les captifs. Il dit : « Il faut les mener à la Conciergerie; ils sont hors de la Loi. » On les emmène.

Il parle ensuite à un chirurgien et lui dit de panser Robespierre, afin de le mettre en état de pouvoir être puni.

Ceux qui environnaient le corps continuaient de se



MADAME TALLIEN
d'après le portrait de Gérard
(Estampe de la collection de l'auteur)

venger en propos libres. Et pendant ce tems, on prépare du linge et de la charpie.

Lorsque tout est prêt, le chirugien s'avance et dit : « Portez ce blessé sur le bord de la table. » On le lève sur son séant : il se porte lui-même sur ses mains. Le chirurgien lui lave la figure; on le retourne du côté du jour pour le panser plus facilement. Le chirurgien lui met une clef entre les dents; il cherche avec les doigts dans l'intérieur de la mâchoire; il trouve deux dents déracinées et les prend avec une pince; il dit : « La mâchoire inférieure est cassée. » Il enfonce dans la bouche plusieurs tampons de linge pour pomper le sang dont elle est remplie. Le chirurgien passe à plusieurs reprises un lardoir par le trou de la balle et le fait sortir par la bouche. Il lave encore la figure et met ensuite un morceau de charpie sur la plaie, sur quoi il pose un bandeau qui passe autour du menton; il coëffe en forme de serre-tête la partie supérieure de la tête avec un linge. Pendant cette opération, chacun disait son mot. Lorsqu'on passa le bandeau sur son front, un homme dit : « Voilà que l'on pose le diadème à Sa Majesté. » Un autre dit : « Le voilà coëffé comme une religieuse. »

Il devait entendre toutes ces choses, car il avait quelque force et ouvrait souvent les yeux.

Le pansement fini, on le recoucha, en ayant soin de remettre la boîte sous sa tête, pour lui servir, disait-on, d'oreiller, en attendant qu'il aille faire un tour à la petite fenêtre. Je n'en ai pas vu davantage, m'étant retiré pour aller faire un somme.

Les vêtemens que Saint-Just portait n'étaient aucunement endommagés. Sa cravatte même était bien mise. Il

avait un habit de couleur chamois, un gilet fond blanc et une culotte de drap gris blanc.

Dumas avait une cravatte de couleur en soie dont les bouts passaient dans la chemise, de manière qu'on lui voyait le col à découvert. Il avait une redingotte d'un fond noirâtre d'une étoffe pareille à du voile. L'on pouvait croire que cette redingotte était d'une de ses anciennes soutanes.

La mise de Payan n'était nullement endommagée. Il portait un col blanc, un habit de couleur grisâtre, un gilet fond blanc et une culotte rembrunie.

Pour Robespierre, il était sans souliers, ses bas étaient retombés jusqu'à ses maléoles, sa culotte déboutonnée et toute sa chemise couverte de sang...

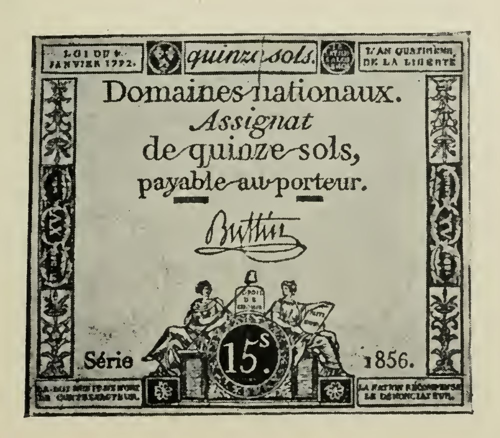
Une révolution nouvelle venait de s'accomplir, la Terreur avait vécu.

Qu'elle fût ou non l'unique instigatrice du geste de Tallien, que devenait, dans ces conjonctures, celle dont la vie menacée avait déchaîné la force vengeresse? La belle et fascinante Thérézia, sortie de prison le 12 thermidor (30 juillet 1794), après une détention qui n'avait pas duré moins de deux mois et une semaine, épousait cinq mois plus tard son sauveur, et acceptait, en attendant mieux, d'être Mme Tallien.

Devenue l'idole de Paris libéré, partout où elle se montrait, au théâtre, dans les fêtes, dans la rue,

on la saluait d'acclamations : elle était devenue pour le peuple excédé de meurtres : *Notre-Dame de Thermidor.*

Nombreux sont les historiographes de l'idole qui nient, avec des arguments non négligeables, la réalité du rôle décisif joué par la jeune femme : pour les uns, ce serait, de sa part, simple vantardise; pour d'autres, c'est de connivence avec son amant qu'elle aurait, après coup, embelli sinon créé de toutes pièces cette héroïque fable. Mais l'histoire était trop belle pour ne pas être adoptée d'enthousiasme, et *Notre-Dame de Thermidor* restera pour la postérité comme pour son temps le nom le plus représentatif de Thérézia Cabarrus, princesse de Chimay.



Liberté   Atelier des Sans Culottes   Egalité

Paris ce 8 brumaire an 3me de la Rep. Fre.

Berger agent, au Comité Civil de la Section des Finisterre.

Citoyens

Je vous ai écrit plusieurs fois au Sujet de la chandelle. et vous ne m'avez point fait de reponse; j'ai fait en consequence des demarches auprès de l'agence des Subsistances où l'on m'a instruit que vous avez reçu du Suif pour fournir de la chandelle aux ateliers d'armes, Suivant leurs besoins; je vous ai marqué que j'avais besoin de trois livres de chandelles par Jour pour l'atelier des Gobelins, je vous invite, Citoyens, à me donner une reponse positive si je dois compter sur de la chandelles ou non? Je pense que votre Zele à concourir à la fabrication des armes ne mettra point d'obstacle à ma demande

Salut et Fraternité

pour Berger agent

[illegible]

commis

USINE DU SANS CULOTTE

UNE RÉCLAMATION DE L'USINE DU SANS CULOTTE
AU COMITÉ CIVIL DE LA SECTION DU FINISTÈRE
d'après un autographe de la collection de l'auteur

ADDENDA

Nous croyons pouvoir donner place ici, comme un amusant échantillon des adresses de toute nature, jusqu'aux plus inattendues, dont la Convention fut assaillie aussitôt après la chute du « tyran », à la pièce suivante, qui est en notre possession. Nous avons la bonne fortune de pouvoir l'accompagner du prospectus vantant les effets de la panacée dont il est question.

Citoyens Représentans (1)

Si j'ai lieu de presumer que toutes mes lettres au Comité n'étoient luës que par les scélérats : *Couthon, St Just* et *Robespierre,* qui avoient si bien endoctriné cet autre scélérat de *Le Rebours* commissaire à la commission des secours « que je ne pouvois obtenir les fonds « que j'avois besoin pour former mon *établissement* de

1. Les mots soulignés au cours du texte, le sont par l'auteur du placet, dont nous respectons l'orthographe.

« mon *Eau de Salubrité* que je projette depuis tant de « temps »; Me sera-t-il permis d'esperer plus de justice aujourd'hui de votre Patriotisme et de vos lumieres, puisque ces scélérats n'y sont plus, pour s'opposer à un établissement aussi utile?

Le petit imprimé que j'ai l'honneur de vous remettre cijoint, Citoyens Representans, vous fera voir que c'est presque toujours en vain qu'on s'oppose au bonheur public; et le decret rendu hier sur le renouvellement des comités chaque mois me l'assure.

Il est donc question, pour votre honneur et le mien, de ne pas me faire crier plus longtemps, après les secours que je sollicite; puisqu'autrement vous me feriez croire plus que jamais, ainsi que plusieurs s'en sont plaints, que, comme les scélérats, *dont le ciel a fait justice,* votre comité ne pense encore qu'à protéger des *histrions,* au lieu d'encourager les talens et les hommes de génie.

Pour ne pas vous laisser ignorer, cependant, le motif qui a donné lieu à mon imprimé, et dont il y en aura bientôt 2000 exemplaires de distribués dans Paris, le voici.

Ne pouvant concevoir comment je pouvois recevoir des lettres de la Commission des secours, tantôt signées par *Le Rebours,* et tantôt signées par *Rolland, Godard* et *Démarest,* tandis que je savois qu'il n'y avoit que *Le Rebours* qui en étoit le chef, je crus devoir faire cet imprimé pour faire sentir au Public et à la Convention, combien on ne cherchoit qu'à entretenir le charlatanisme et les charlatans en France : ne pouvant presumer tout ce qui, sous main, se tramoit.

Mais ce n'est pas encore autant ceci qui m'y obligea le plus, que la *versatilité* des diverses lettres que j'avois reçues, touchant mon *Eau de Salubrité,* et dont vous connoissez les premieres.

Vous avez vu, Citoyens Representans, par ma dernière lettre à Le Rebours du 1er thermidor, que je lui reprochois de m'avoir fait écrire le 5 et 27 messidor par *Rolland,* que faute de n'avoir pas donné « la *composi-* « *tion* de mon *Eau* à la commission de santé, et cette « commission ne pouvant que s'en rapporter à l'anna- « lise qu'en avoient faite les citoyens *Thouret* et *Darlet,* « elle avoit jugé que mon *Eau* ne presentoit aucun « moyen de guerir », il étoit étonnant qu'un commissaire du Gouvernement s'en rapportât au jugement de la Commission, qui avoit jugé mon *Eau* sans la connoitre, et s'en étoit rapportée à des *fourbes* à qui j'avois contesté publiquement la *vérité* de leur declaration, comme j'offrois de le prouver à la Convention.

Hé bien, le 1er Thermidor, je recois une lettre sur le soir, laquelle aulieu de repondre à ma lettre cidessus, me dit, en affectant de la date du 30 messidor :

« La commission des Secours Publics, Citoyen, nous « charge de repondre a ta lettre du 14 messidor, que « tout ce qui tient à l'article de guerir, étant du ressort « de la commission de Santé, qui seule peut prononcer « sur les objets de cette nature, c'est à cette commission « que tu dois adresser tes observations. Salut et fra- « ternité. »

Signée : Godard et Desmarets,

Et il est à observer que le 19 Prairial, vous m'aviez fait écrire « que c'étoit à la Commission des secours « que je devois m'adresser, plutôt qu'à vous. »

Ne paroit-il donc pas étonnant, que des gens devant qui vous me renvoyez, au mépris de vos ordres, me renvoyent à leur tour devant une commission interessée à perpétuer l'ignorance? car je ne crains point de vous dire que c'est *Bayen, Pelletier,* un *medecin,* qui n'est pas *Lassis,* et un *Chirurgien* grand et maigre, lesquels, lorsque j'étois à la Commission de Santé pour savoir leur avis, insistoient le plus à ce que mon Eau de Salubrité ne fut pas acceptée et mise en usage dans les hôpitaux, *si je n'en donnois la composition,* quoique le Decret de la Convention ordonnoit le contraire...

Je serois au desespoir, Citoyens Representans, si j'étois obligé de mettre sous les yeux du Public encore les injustices que je n'ai cessé de recevoir de tous les côtés, en voulant, comme vous le voyez, me rendre utile à ma Patrie.

J'ose vous dire, que ma grande envie de vouloir aggrandir mes connoissances me coute plus de *150.000* D, et *m'a ruiné;* parce que sous l'*ancien regime,* comme sous le *nouveau,* je n'ai trouvé sur mon chemin que des *ignorans* pour la plupart et des *jaloux* qui craignoient que, si je venois à m'élever par mes talens, je ne leur fisse ombrage; et ne les empéchasse d'exécuter leurs desseins criminels, ou ambitieux, comme je pourrois encore en fournir la preuve.

Vous trouverez donc également ci-joint Citoyens Representans, quelques reflexions qu'on m'a communiquées sur la guerre actuelle, et qu'on m'a engagé de

vous faire passer, parce qu'ayant voyagé en Hollande, on savoit que j'en connoissois le Pays.

Ainsi, Citoyens Representans, si Barere a dit hier à la Convention, « qu'il étoit de l'interêt de la Republique, « que les Comités ne fussent composés que de *gens* « *modestes,* et tous dévoués au bonnheur de la Repu- « blique » j'attend de votre justice a present la faveur que je vous demande, puisqu'il ne tient qu'à vous de me mettre à même de rendre les plus grand service (*sic*) à la Société qu'on lui ait jamais rendu dans mon genre.

Salut et fraternité
Jeudy de Lhoumand
Med. Physicien et Naturaliste.

Paris Rue de Beauvais n° 51, Le 12 Thermidor l'an 2 de la Republique françoise une et indivisible.

Voici maintenant la copie du prospectus :

Le Charlatanisme dévoilé.

Honni soit qui mal y pense.

Le Charlatanisme a été, de tous les tems, le plus grand fléau de la société. C'est lui, de l'aveu des plus grands hommes, qui a toujours troublé l'harmonie et le bon ordre. On se tromperait donc furieusement, si l'on croyait que ce n'est qu'en médecine qu'il y a des Charlatans : il en existe dans tous les états et professions, c'est-à-dire, des fourbes, des *ignorans* et des fripons. En effet, s'il n'y a point de fourberie ni de friponnerie sans *ignorance,* on doit conclure de là qu'il n'y a jamais

eu en France plus de charlatans que depuis quelque tems; et qu'il est très-pressant de démasquer cette espèce de *fourbes,* pour les empêcher de tromper le peuple aussi impunément qu'ils le font tous les jours.

Ce qui vient d'arriver au citoyen JEUDY-DE-LHOUMAND, Médecin-Physicien et Naturaliste, au sujet de son *Eau de Salubrité,* qu'il a mise au jour pour le bonheur du genre humain, (parce qu'avec un *remede simple,* aidé des plus *simples remèdes,* il fait chaque jour des *miracles* dans des cas où il n'y avait point de remèdes curatifs), est plus que suffisant pour en fournir la preuve aux hommes sensés qui voient avec plaisir les progrès de nos lumières.

Cet honnête citoyen, persuadé que tout honnête homme doit s'empresser de faire jouir la société du fruit de ses talens et de son génie, crut devoir, avant d'offrir son EAU DE SALUBRITÉ au public, la présenter à la Convention nationale, pour la prier d'en faire faire l'analyse au terme du décret, conformément aux anciennes ordonnances qui conservaient aux auteurs le secret de leurs découvertes; et prouver par là qu'elle ne *contenait rien de dangereux,* afin que le public pût en user avec plus de confiance.

Le comité des secours lui ayant donné deux commissaires médecins et chymistes, ces deux commissaires ne se contentèrent pas seulement de l'*analyser,* ils la *dégustèrent* encore; et d'après cet examen sévère, ils ne balancèrent pas dans leur rapport, (dont il en a copie), d'en faire le plus grand éloge; et de dire « qu'elle ne « pouvait être que très-salutaire dans les maladies épi- « démiques pour lesquelles il la présentait. » Mais on ne

COMITÉ DE SALUT PUBLIC
THERMIDOR
15

N° 12.67
3 pieces
le 19 thermidor

Citoyens Representans

R. B.

N° 20. Si vous n'avez jamais pu douter de mon zéle
11 T. pour le bien public, vous en trouverez des preuves
par ma Longue Lettre cy joint, des reflexions sur la
guerre actuelle, & des imprimés qui vous feront
connoitre ce que poura faire un bon Citoyen
par la suite, si vous lui rendez enfin justice.

J'adresse ma Lettre à tout le Comité
assemblé, par ce quil est important quaucun
ne les ignore.

Saluts & fraternité, & suis très
sincerement

Citoyens Representans

L'an 2 de la Republique
françoise une & indivisible
Le 12 Messidor
Rue de Beauvais
N° 51.

Votre Concitoyen
Veritable
Jeudy H. de Lhoumand
Med. Physicien & Naturaliste

AUTOGRAPHE DE JEUDY-DE-LHOUMAND
(Collection de l'auteur)

le croirait peut-être pas : pour ôter au citoyen Jeudy-de-Lhoumand le mérite de sa découverte, ils osèrent prétendre que la composition de son EAU était connue des médecins; et que ce n'était que de la *crême de tartre* mêlée avec de l'*acide vitriolique,* tandis qu'il n'entre pas la plus petite *particule de tartre* dans sa composition : comme il n'a pas hésité d'en assurer la Convention par une adresse, en offrant de lui prouver, par le *témoignage* de deux Représentans devant qui il la composerait, que c'était *quatre autres acides* bien différens qu'il y ajoutait, pour servir de *correctifs* à cet *acide* caustique et violent.

Ce ne serait cependant rien encore, si ses ennemis, jaloux de sa découverte, s'étaient contentés de ce seul procédé. Ils ont osé ameuter contre lui, dès le moment qu'il eût fait paraître son EAU DE SALUBRITÉ, deux jeunes étourdis pour l'insulter et lui dire publiquement que ce n'était que de la *crême de tartre* dont il se servait; et peu après, un journal, nommé *Le Messager du soir,* à qui le citoyen Jeudy-de-Lhoumand a cru devoir, *par honneur,* démontrer par les *Petites Affiches du 3 thermidor,* qu'il était un *imposteur* qui n'avait pas voulu dire la vérité. Et non contents encore de cette bassesse, ils ont voulu insinuer à quelques comités de la Convention « que pour détruire le charlatanisme en France et les « charlatans, il fallait empêcher de publier des annonces « dans Paris, et que la nation achetterait tous les « remèdes secrets pour les rendre publics ».

Mais, Grand Dieu! où en serions-nous, si, sous le prétexte qu'il y a des charlatans en médecine, ou dans le nombre de ceux qui vendent des remèdes, on venait à



CONVOI DE TRÈS HAUT SEIGNEUR DES ABUS
(Collection de l'auteur)

interdire aux auteurs de quelques découvertes *le droit et la liberté* qu'ils ont de les publier; et s'il était permis ensuite à des médecins Chymistes et intrigans de se rendre ainsi *juges* et *parties* pour approuver les remèdes secrets, et perpétuer une pareille monstruosité chez un peuple libre?...

La médecine est-elle donc à un si haut degré de perfection aujourd'hui, pour réserver à une seule classe d'hommes le droit exclusif de soulager l'humanité dans ses maux, tandis qu'il est démontré que ce n'est pas encore parmi les seuls gens de l'art qu'existent les plus grandes connaissances, et qu'une loi à ce sujet est des plus nécessaire.

N'est-il pas prouvé, au contraire, que la médecine est une des sciences exactes la moins avancée, par le nombre de *maladies chroniques* qui existent; et qu'elle a besoin plus qu'aucune autre du concours des hommes de génie et des vrais Physiciens, pour chercher dans la nature les remèdes qui sont propres à guérir l'humanité de ses plus grands maux?

Il serait donc impossible de mieux démontrer a présent qu'il n'y a pas de plus *grands charlatans* que les *ignorans* et les intrigans dans tous les genres, lesquels ne cherchent toujours qu'à en *imposer* au peuple comme aux autorités constituées, pour surprendre aux hommes de génie le fruit de leurs veilles, ou les empêcher d'en tirer avantage : tant il est doux de jouir des connaissances d'autrui, sans qu'il en coûte ni travail ni peine!

Aussi, peuple français! puisque tu es le véritable souverain, apprends maintenant à connaître quels sont tes vrais amis!... Et vois, si j'en ai imposé à la Convention

dans ma dernière adresse, lorsque je lui ai confirmé hardiment toutes les propriétés de mon *Eau de Salubrité,* aidée des plus simples remèdes, en disant : qu'elle est véritablement propre à guérir *les maladies épidémiques, les fievres putrides, les cathares, les indigestions, les coliques, les maux d'estomac, le lait répandu, le marasme* (*sic*), *les douleurs, chasser les vents et rappeller les menstrues* aux femmes d'une manière merveilleuse, *toutes maladies qui tiennent à la mauvaise qualité de nos humeurs;* ensuite, *à diviser les glaires, tenir le ventre libre, tempérer le sang, servir de vin dans les repas par son agréable acidité et son bon marché* (la pinte de liqueur ne revenant pas à 3 sols et demi), et enfin, à guérir aussi merveilleusement *nos frères d'armes dans les hôpitaux,* qui y périssent et languissent faute de bons remèdes : puisqu'il n'y en a pas un de ceux qui en ont fait usage, blessés ou non-blessés, qui n'ait reconnu toutes ces propriétés, et qui n'en ait chez lui une petite provision aujourd'hui, pour s'en servir au besoin, en dépit des méchants...

Tu me trouveras donc tous les jours, peuple bon et juste, très-disposé à t'écouter pour te soulager dans tes infirmités, depuis 8 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, malgré la jalousie et l'envie de nos ennemis. Car, pour te complaire davantage, j'ai fait des bouteilles de 50 sols et de 5 lir. afin que le *pauvre* comme le *riche* puissent jouir du remède précieux que la nature et mes veilles m'ont fait découvrir pour ton bonheur.

Mon domicile est rue de *Beauvais* n° 51, près du musœum; et mes entrepots, pour ta commodité, sont chez le citoyen *Berthellemot, Confiseur,* n° 53 et 54,

jardin de l'égalité; le citoyen *Corbay,* rue Honoré, n° 664, près la rue du Roule; le citoyen *Rebin,* marchand de tabac, n° 11, au bas de la rue du Théâtre Français; et chez la citoyenne *Ducolet,* Mercière rue Planche Mibrai n° 20.

Nota. Cette feuille n'est que le prélude d'un plus grand ouvrage sous le même titre, qui ne roulera que sur les faits, lequel sera dégagé de ces sophismes qui ont tant contribué à reculer la médecine et la chymie comme la politique du vrai sentier dont elles n'eussent jamais dû s'écarter; c'est-à-dire, de l'observation et l'expérience, les seuls guides surs du philosophe et du vrai physicien qui ne veulent pas s'égarer.

LE CALVAIRE D'UN MUSICIEN DE GÉNIE : LA SURDITÉ DE BEETHOVEN

Il a été beaucoup épilogué sur l'irrascibilité de caractère de Beethoven; nombre d'admirateurs du génial musicien se sont révoltés de cette intrusion dans la vie intime de leur idole. Que nous importent, disent-ils, les colères de tel ou tel homme de génie, ses soucis d'intérieur, ses préoccupations domestiques? Tous ces détails d'intimité nous sont indifférents; quel



BEETHOVEN
d'après un dessin de J. P. Lyser

jour ouvrent-ils sur la psychologie du personnage que nous étudions? « Je voudrais assez, écrivait un jour le polygraphe Emile Faguet, que des hommes de génie on ne publiât que ce qui explique leur génie et la forme particulière de leur génie. »

Mais qui oserait aujourd'hui prétendre que les particularités d'un caractère sont sans influence sur la genèse des idées? Que les mille difficultés de détail auxquelles se heurte, dans la vie quotidienne, un tempérament d'une sensibilité extrême, n'ont aucune répercussion sur sa santé et par sa santé sur son œuvre? Qui donc pourrait, de bonne foi, affirmer que la connaissance des misères et des souffrances supportées par un homme exceptionnel, ne nous aident en rien à mieux comprendre et à mieux expliquer lui-même et cette œuvre?

Et quand il s'agit, comme dans le cas de Beethoven, d'un martyre subi pendant presque tout le cours d'une existence, comment pourrait-on tenir pour négligeables les réactions qui s'en sont suivies fatalement?

On sait que les portraits de Beethoven abondent; bien qu'il soit difficile de se prononcer sur leur



Photo Emil Koch, Bonn

BEETHOVEN

d'après le portrait de W.-F. Mähler (1808)

degré d'authenticité respectif, il est tout de même possible de se reconnaître dans ce dédale. Prenons pour guide un critique d'art aussi avisé qu'éclairé, M. Adolphe Boschot, et nous aurons, en un croquis légèrement tracé, tous les éléments essentiels.

Beethoven avait une taille moyenne; les épaules presque trop tombantes, le torse étroit. Son visage, prompt à se congestionner, portait les traces de la variole, si commune à son époque. De gros yeux de myope; étonnés ou irrités, faisaient saillir leurs globes des paupières fatiguées. Les prunelles étaient d'un gris bleu; Beethoven portait parfois des lunettes pour reposer sa vue. La physionomie était complétée par un nez bossu, des narines épanouies, des pommettes et une mâchoire fortement accentuées. Les arcades sourcilières se renflaient près du nez, accusant deux plis volontaires. Ajoutez un front fortement bombé, des cheveux noirs embroussaillés, et vous avez un portrait à peu près complet. Dans l'ensemble, le visage était asymétrique, le côté gauche plus développé que l'autre, ce qui rendait encore plus sensible une fossette très creuse qui n'était pas au milieu du menton, mais légèrement vers sa droite.

« A l'exception des moments où la mélancolie

l'assaillait, relate un compositeur de ses amis, (mélancolie) causée par ses maux physiques, il était enjoué, bienveillant, plein d'humour et de plaisanterie, et ne se souciait de personne. » On l'a comparé quelquefois à J.-J. Rousseau, sous le rapport de la misanthropie; comme chez Jean-Jacques, ses maux physiques n'ont pas été, en effet, sans répercussion sur son hypocondrie.

Certaines de ses biographies sont remplies d'anecdotes sur ses démêlés domestiques; on nous le montre proclamant « à tout venant qu'on ne trouvait plus d'honnêtes gens; voyant tout sous un mauvais jour, maltraitant jusqu'à la gouvernante à toute épreuve qui le servait depuis plusieurs années. » Parmi ses plats favoris, était une soupe au pain, une sorte de panade. Pour la confectionner, on devait, nous dit-on, lui présenter un certain nombre d'œufs sur une assiette, avant de les utiliser. Il les mirait, les cassait lui-même et les flairait les uns après les autres, afin de s'assurer de leur fraîcheur. S'ils avaient le goût de paille, par exemple, la gouvernante avait à s'expliquer. Mais, prudemment, elle s'esquivait aux premières objurgations, car, alors, pleuvaient sur la malheureuse les œufs décapités, « tombant derrière son dos comme les bombes d'une

batterie bien pointée, et dont les entrailles jaunes et blanches, s'échappaient en torrents de lave gluante (*sic*). »

Notre musicien en vint un jour à aller faire lui-même ses provisions au marché et à préparer le repas de ses propres mains. On a gardé le souvenir d'un dîner où il reçut ses hôtes « en jaquette de nuit, la chevelure hirsute, coiffée d'un bonnet de nuit, un tablier de cuisine aux reins, absorbé devant ses fourneaux. » Ces agapes sont restées mémorables : « La soupe rappelait l'écume du pot-au-feu qu'on distribue par charité aux mendiants dans les auberges; le bœuf n'était pas même à demi-cuit et bon pour des estomacs d'autruche; les légumes baignaient dans l'eau et la graisse, et le rôti semblait avoir été fumé dans la cheminée. » Cette expérience suffit : la gouvernante reprit son service et Beethoven revint à sa table de travail.

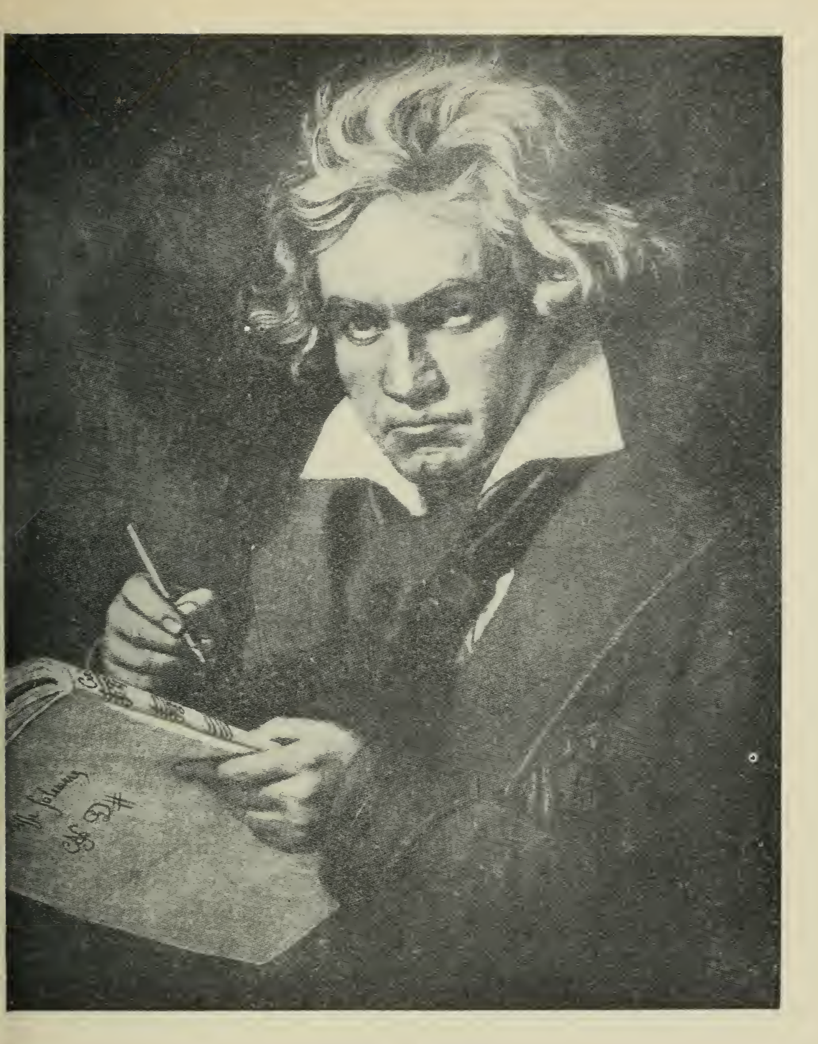
Ce n'était qu'une trêve; le grand compositeur ne tardait pas à se trouver de nouveau en proie à d'irritants soucis d'intérieur. On a publié une lettre de Beethoven datée du 5 septembre 1816, où il demande à un de ses fervents admirateurs de lui procurer un domestique muni de bonnes références et d'une conduite irréprochable. Il devait, en outre, être marié

et pas *sanguinaire;* afin, ajoutait le scripteur, « que je sois sûr de mon existence. » Est-ce une boutade, ou peut-on voir là poindre déjà la manie de la persécution?

Sa farouche misanthropie va s'accentuant de jour en jour : un matin, l'impératrice l'ayant fait prier de passer chez elle, il lui fait répondre sans autre excuse qu'il serait occupé toute la journée, et qu'il s'y rendrait le lendemain.

Beethoven, en outre, se distinguait par une versatilité qui ne fit que s'accroître dans les dernières années de sa vie. Il ne se trouvait bien nulle part : dès qu'il était installé dans un appartement, il n'avait pas de cesse qu'il n'en eût découvert un autre. Ces déménagements répétés n'allaient pas sans être coûteux. Dans ces heures pénibles, il jetait quelques phrases de musique sur le papier, que sa servante s'empressait d'aller échanger contre quelques francs, chez les éditeurs de Vienne.

On s'expliquerait mal les bizarreries de caractère de Beethoven si l'on omettait de tenir compte de l'état de sa santé en général; mais l'infirmité sur laquelle il convient d'insister et d'entrer ici dans quelques détails, c'est la surdité qui fut le tourment de sa vie. Son hypocondrie fut incontestablement



BEETHOVEN EN 1819
d'après le portrait de Joseph Stieler
(Le XIXe *siècle en images)*

liée à cette affection. S'il fut morose, colérique, insupportable à lui-même et à autrui, c'est qu'il était sourd. Un musicien sourd! Qu'il soit, en dépit de cette disgrâce, parvenu à réaliser l'œuvre que nous connaissons, n'est-ce pas pour susciter une admiration sans mélange? Loin de le diminuer, n'est-ce pas le grandir encore que de révéler son martyre au lieu de le tenir caché comme une chose honteuse?

A s'en rapporter à Beethoven en personne, il aurait perdu l'ouïe à la suite d'un refroidissement. Ce renseignement paraît exact; il est, du moins, confirmé par un manuscrit découvert, il y a quelques années, par celui des biographes du musicien qui passe pour le plus abondamment informé. Voici ce que relate ce document, entre tous précieux.

En 1796, Beethoven rentrait un soir chez lui, trempé de sueur, après une journée d'été très chaude. Il ouvrit toutes grandes les fenêtres et portes de son appartement et se déshabilla jusqu'au pantalon. Il se mit à chercher la fraîcheur, s'installant à la fenêtre largement ouverte et restant en plein courant d'air. La conséquence de cette imprudence ne se fit pas attendre : à partir de cette épo-

que, son ouïe s'affaiblit, et peu à peu il arriva jusqu'à la surdité absolue.

On ne s'étonne plus de l'évolution du mal, lorsqu'on connaît les déplorables habitudes d'hygiène du patient. Nous avons, à cet égard, les confidences de quelqu'un qui semble l'avoir bien connu.

« Il se levait de très bonne heure le matin : à cinq ou six heures, en hiver comme en été. Pour se laver, il prenait de préférence de l'eau glaciale. Il en avait toujours plusieurs cruches sur sa toilette. Avec ses mains, il portait en grognant et hurlant (*sic*) quantité d'eau sur sa figure et ses cheveux, sans s'apercevoir qu'il y avait une flaque par terre, dans laquelle il barbotait comme un canard. »

Il avait encore la fâcheuse habitude, étant donné son tempérament, de choisir des logements orientés au Nord; et de se promener en plein bois, sous les ombrages plus ou moins humides, la tête toujours découverte, sans se soucier d'avoir été précédemment exposé à la chaleur ou au soleil.

Mais si ces détails expliquent comment il a entretenu son mal, ils ne nous renseignent pas sur l'étiologie de celui-ci. A vrai dire, cette étiologie est assez incertaine. On a voulu incriminer une fièvre continue, comme la fièvre typhoïde, qui est susceptible

d'entraîner des troubles auditifs pouvant dépendre soit d'un catarrhe de la trompe d'Eustache, soit d'un trouble nerveux.

Tout différent est un récit de Beethoven. A l'entendre, il aurait fait une chute malencontreuse et, en se relevant, il se serait trouvé sourd et le serait resté. Une contradiction est à relever ici : l'artiste serait tombé sur les mains, et non sur le crâne, et il paraît bien peu vraisemblable d'attribuer à ce traumatisme le début de ce mal.

Dans une lettre datée du 25 février 1800, Beethoven déclare que le sens de l'ouïe s'affaiblit chez lui « chaque jour, depuis trois ans ». Il se plaint, de plus, d'une diarrhée continuelle et d'une faiblesse extraordinaire qui en a été la suite immédiate ». Un des praticiens qui le soignaient pensa tonifier son oreille défaillante, en lui prescrivant de l'huile d'amandes douces ! Remède bien anodin, qui devait, naturellement, rester inefficace.

Certains de ceux qui le traitèrent n'eurent-ils pas la malencontreuse inspiration de lui conseiller l'opium et les bains froids; d'autres, plus avisés, des bains ordinaires d'eau tiède. Si ses maux d'intestins en furent amendés, l'ouïe n'en éprouva aucune amélioration.

L'hiver suivant, les coliques reviennent, une violente diarrhée se manifeste; on fait appel à un « chirurgien », qui se contente d'ordonner au malade des pilules pour l'estomac et une infusion pour les oreilles. Celles-ci continuent à bruire et à bourdonner jour et nuit.

Au théâtre, Beethoven est obligé de se placer tout près de l'orchestre, pour entendre ce que dit le chanteur. Les sons élevés des instruments, des voix, ne parviennent aux oreilles du malheureux sourd que lorsqu'il est un peu éloigné. Il s'étonne et il se félicite qu'on ne s'aperçoive pas de son infirmité; on met sur le compte de la distraction les étrangetés qu'on remarque. A cette époque, il entend les sons, non les mots; mais aussitôt que quelqu'un crie, cela lui devient insupportable.

L'année suivante (1801), son ouïe s'est encore affaiblie. L'audition va de mal en pis et l'entérite suit le même cours. Le traitement qu'on lui inflige témoigne de l'incertitude du diagnostic : le médecin qui le soigne a prescrit l'application sur les deux bras de vésicatoires, où il entre une certaine écorce, qu'on a présumé être de l'écorce de garou (*daphne mezereum*). Les bourdonnements et bruissements sont un peu plus faibles qu'auparavant, mais l'ouïe

n'en est nullement améliorée; peut-être serait-elle devenue plus mauvaise sans cette intervention.

Beethoven est tenté d'essayer du galvanisme, dont on disait alors merveille; il demande là-dessus conseil à un de ses correspondants.

Puis le découragement le saisit à nouveau. Il s'emporte contre la Faculté, ce qui se conçoit, entre dans des colères de plus en plus violentes. « Il renversa souvent son encrier sur le piano, qui était près de son pupitre à écrire. Aucun meuble n'était en sûreté près de lui, du moins aucun meuble précieux. Tout était renversé, sali, abîmé. »

Ses singularités et ses emportements étaient légendaires à Vienne. Un jour, le compositeur dînait à l'hôtel du Cygne. Le garçon lui apporte un plat qui ne lui était pas destiné. Beethoven, d'une manière désobligeante, en fait l'observation à celui qui le sert. Celui-ci ayant voulu répliquer, Beethoven saisit le plat — c'était un rôti, avec une sauce abondante — et le lance à la tête du malotru. Ce fut une scène inénarrable. Le maestro continuait à se répandre en injures, son adversaire lui répondait sans ménagements, tandis que les consommateurs s'esclaffaient aux larmes, devant les grimaces bouffonnes du servant et la fureur impétueuse du client. Il ne

manquait qu'un Hogarth pour croquer le tableau! Dans la plupart des hôtels qu'il fréquentait, on connaissait si bien l'emportement et les manies du maestro qu'on lui passait toutes ses fantaisies, même lorsqu'il négligeait de payer son écot.

Tous ceux qui l'ont approché s'accordent à dire quelle triste influence la perte de l'ouïe a eue sur le caractère de Beethoven : « De là viennent, écrit l'un d'eux, la concentration, les méfiances souvent vis-à-vis de ses meilleurs amis... Les relations avec lui sont une véritable contrainte; on ne peut jamais s'y abandonner à soi-même. »

Au printemps de 1802, Beethoven eut une crise de mélancolie qui aboutit à une tentative de suicide. Il se retira dans une silencieuse bourgade de vignerons, et prit un appartement de deux petites pièces, dans un pavillon ayant autrefois appartenu à un monastère disparu. « On y montait par un escalier extérieur en bois. Les fenêtres s'ouvraient sur un superbe noyer. C'est dans cette paisible demeure qu'il connut le plus affreux désespoir. »

La pièce connue sous le nom de *Testament d'Heiligenstadt* est un fragment autobiographique des plus précieux. Beethoven l'a rédigé à l'intention de ses frères Carl et Johann. Nous n'en reproduirons



BEETHOVEN

d'après Ed. Hamman

que les passages dont le médecin peut tirer profit : « O hommes, qui me jugez ou déclarez haineux, revêche ou misanthrope, vous ne savez pas la cause secrète de ce qui vous paraît ainsi... Pensez seulement que, depuis six ans, un état incurable m'a frappé, aggravé par des médecins inintelligents. Trompé d'année en année, dans l'espoir d'une amélioration, forcé enfin d'envisager un mal durable (dont la guérison, si elle n'est pas tout à fait impossible, durera peut-être des années)... il a fallu de bonne heure m'isoler, mener une vie solitaire... Il ne m'était pas encore possible de dire aux hommes : Parlez plus haut, criez, je suis sourd ! Comment me serait-il possible d'alléguer alors la faiblesse d'un sens qui devrait être chez moi à un plus haut degré de perfection que chez les autres, d'un sens que je possédais naguère dans la plus grande perfection, dans une perfection telle que peu de gens de mon métier ne l'avaient encore eue... Pour moi, pas de distraction dans la société des hommes, pas d'entretiens distingués, d'épanouissements mutuels. Il me faut vivre comme un exilé; si je m'approche d'une société, une brûlante angoisse me saisit, car je crains d'être exposé à laisser remarquer mon état; il en fut ainsi toute cette demi-année que je

passai à la campagne, poussé par un médecin intelligent à ménager autant que possible mes oreilles... Quelle humiliation quand quelqu'un se tenant près de moi entendait au loin une flûte et que je n'entendais rien! Ou que quelqu'un entendait chanter le pâtre et que je n'entendais rien non plus. De tels événements me jetaient presque dans le désespoir; peu s'en fallait que je misse moi-même fin à mon existence. L'art seul m'a retenu... »

On s'est souvent demandé si Beethoven avait produit son œuvre principale avant que sa surdité se déclarât. « Il commençait à être sourd, écrit M. Teodor de Wyzewa, lorsqu'il a écrit sa première symphonie; il n'avait pas entendu un orchestre depuis des années lorsqu'il imagina, avec la symphonie en *fa,* une orchestration nouvelle, la plus sonore et la plus fondue qui soit. »

Imagine-t-on ce musicien, qui n'a d'autres moyens de subsistance que la musique, et qui, à trente ans, s'aperçoit que tout le monde des sons est fermé désormais pour lui?

Ses visiteurs sont contraints d'écrire leurs questions, auxquelles il répond de vive voix; et l'on a conservé de ces étranges dialogues, où manquent mal-

heureusement les répliques de l'interlocuteur principal, précisément celles qui nous auraient intéressé!

La première preuve indubitable qu'ait fournie Beethoven de la perte de l'ouïe, c'est au cours d'une promenade à la campagne qu'elle se serait manifestée. Celui qui l'accompagnait ce jour-là lui fit remarquer un berger qui, dans le bois, jouait fort joliment d'une flûte de bois de sureau. « Beethoven, conte le témoin, resta une demi-heure sans rien entendre, et bien que je l'assurasse à plusieurs reprises que je n'entendais plus rien (ce qui n'était pas vrai du tout), il devint extraordinairement taciturne et sombre. »

Dans une lettre envoyée de Vienne, à la date du 29 juin 1800, le malheureux s'exhale en plaintes angoissées sur *sa surdité,* sa *triste surdité.*

Cette surdité a commencé par l'oreille gauche, puis a gagné l'oreille droite. Au début, le musicien a caché de son mieux son état, et ce n'est que plus tard, par les confidences de ses intimes, que le secret si jalousement gardé a été dévoilé.

Son infirmité passe par des phases d'aggravation et d'amélioration. Plusieurs médecins, nous l'avons vu, furent consultés dont les efforts restèrent impuissants à combattre un mal qui défiait toute

thérapeutique. Celle-ci, il faut le dire, fut des plus anodines. Le patient, il faut le reconnaître aussi, n'était guère docile aux prescriptions de ceux qui lui prodiguaient leurs soins. Lui ordonnait-on une potion à prendre par cuillerées *à café* toutes les heures, il la prenait par cuillerées *à soupe,* ou d'autres fois la diluait dans une grande quantité d'eau.

Quelqu'un lui conseilla de faire appel aux lumières d'un prêtre, célèbre par ses guérisons. Comme le règlement de l'ordre interdisait au religieux de se déplacer, Beethoven se résolut à se rendre tous les jours au monastère; mais il ne tarda pas à se lasser de ce déplacement journalier.

Le jour où il fit exécuter sa cinquième symphonie (1808), le public lui fit une ovation enthousiaste; à l'aspect de cette foule délirante, Beethoven éclata en sanglots; mais c'est à la représentation de *Fidelio,* en 1822, que se passa l'incident le plus douloureux peut-être de sa carrière artistique.

L'illustre maestro avait demandé à diriger la répétition générale. « Dès le duetto du premier acte, narre un de ses biographes, il fut évident qu'il n'entendait rien de ce qui se passait sur la scène. Il retardait considérablement le mouvement; et, tandis que l'orchestre suivait son bâton, les chanteurs pres-

saient pour leur compte; il s'ensuivit une confusion générale. Le chef d'orchestre ordinaire proposa un instant de repos, sans en donner la raison; après quelques paroles échangées avec les chanteurs, on recommença. Le même désordre se produisit de nouveau. Il fallut faire une seconde pause. L'impossibilité de continuer sous la direction de Beethoven était évidente; mais comment le lui faire comprendre? Personne n'avait le cœur de lui dire : « Retire-toi, pauvre malheureux, tu ne peux pas diriger. » Beethoven inquiet, agité, se tournait à droite et à gauche, s'efforçait de lire dans l'expression des différentes physionomies et de comprendre d'où venait l'obstacle : de tous côtés, le silence. »

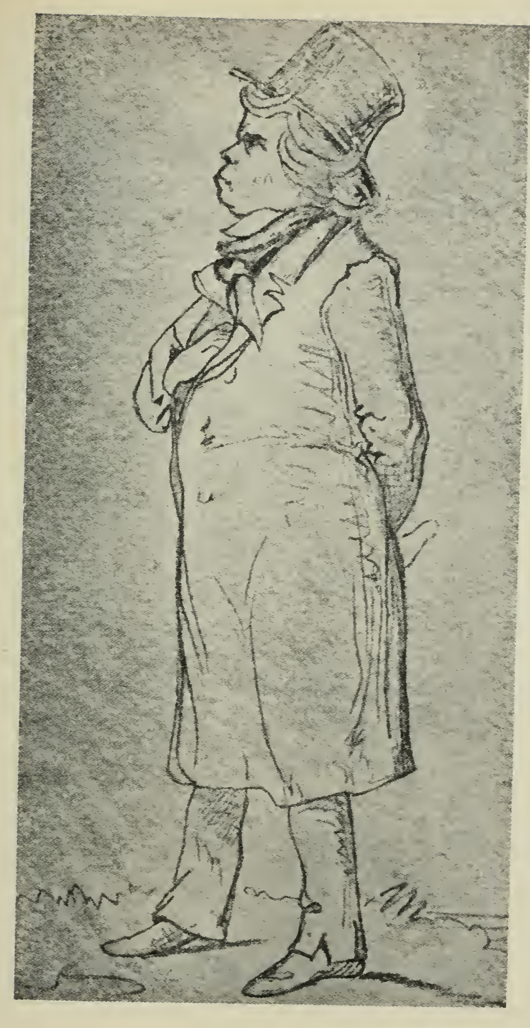
On vit le compositeur s'arrêter et faire signe à un de ses amis qu'il venait d'apercevoir dans la salle. Celui-ci s'approcha du pupitre, et tendit au maître son carnet, sur lequel il avait tracé rapidement ces mots : « Je vous supplie de ne pas continuer, je vous expliquerai à la maison pourquoi. » D'un bond, le musicien quitta sa place, sauta dans le parterre, criant à celui qui s'était offert à le reconduire : « Sortons vite ! »

« Il courut d'un trait jusqu'à la maison, poursuit le narrateur; il entra et se laissa tomber inerte sur

un divan, se couvrant le visage avec les deux mains; il resta ainsi jusqu'à l'heure du repas. A table, il ne fut pas possible d'en tirer une parole; il conservait l'expression de l'abattement et de la douleur la plus profonde. Après dîner, quand j'ai voulu le laisser, il me retint, m'exprimant le désir de ne pas rester seul. Au moment de nous séparer, il me pria de l'accompagner chez un médecin qui avait une grande réputation pour les maladies de l'oreille... Il avait été frappé au cœur et jusqu'au jour de sa mort il vécut sous l'impression de cette terrible scène. »

Trois années se passent encore, et la situation ne s'est pas amendée : le génial artiste ayant perdu à jamais tout espoir, semble sur les confins de la démence.

Durant l'automne de 1825, les habitants de la Bomestrasse, à Vienne, pouvaient voir, tous les après-midi, vers quatre ou cinq heures, passer un petit homme trapu, avec une épaisse crinière de cheveux gris, que surmontait, toujours rejeté sur la nuque, un chapeau haut de forme à bords très étroits. Vêtus d'une redingote crasseuse et d'un pantalon effiloché, il allait d'un pas décidé et rapide, le nez au vent, les mains jointes derrière le dos,



BEETHOVEN
d'après un dessin satirique de Joseph Daniel Böhm

sans paraître entendre les cris des gamins qui le poursuivaient. Puis, tout à coup, on le voyait s'arrêter au milieu du trottoir. Il tapait du pied, hochait la tête, semblait battre la mesure avec ses deux mains; après quoi, il tirait de sa poche un gros carnet auquel était attaché un crayon, et très vite il y inscrivait quelque chose qui ressemblait à des notes de musique. Mais ces notes, semées au hasard, de droite et de gauche, sur le papier blanc, sans trace d'une portée ni d'une clef, ni de rien qui pût leur donner une signification définie (1).

Au petit restaurant où il prenait ses repas, on le voyait « tantôt dévorant à la hâte de grosses bouchées, tantôt s'interrompant au milieu du repas, étalant son carnet sur la table tachée de graisse, inscrivant fiévreusement quelques notes et, coup sur coup, vidant deux ou trois verres de vin du Rhin. Mais parfois aussi une rêverie soudaine l'envahissait. Il se renversait sur sa chaise, relevait la tête et, immobile, regardait longtemps le vide devant lui. » La rêverie était bientôt interrompue par l'arrivée d'un client habituel, qui allait tout droit à la table où était déjà installé le musicien.

1. V. T. de Wysewa, *Beethoven et Wagner* (Paris, Perrin).

Entre les deux hommes s'engageait, à peu près uniformément, le même dialogue. Le nouveau venu écrivait sur un carnet ce qu'il voulait dire. Son interlocuteur répondait « d'une voix rauque, sauvage, à peine distincte; et, par instants, lui-même oubliant qu'il avait une voix, s'emparait du crayon et écrivait ses réponses au-dessous des demandes. Puis venaient des intervalles de silence, sans cesse plus fréquents, sans cesse plus longs. »

Mais abrégeons ces détails que d'aucuns jugent « comiques » et « hilarants » et que nous trouvons, nous, douloureusement poignants.

Sur la fin de sa vie, Beethoven était devenu à peu près inaccessible, ne se laissant approcher que de quelques rares privilégiés. Sa surdité, irrémédiable, le condamnait à une solitude où son caractère achevait de s'assombrir.

Sa seule distraction restait la promenade; lorsqu'il rentrait pour mettre en ordre les produits de son cerveau, toujours en gésine, il plaçait, dans la boîte du piano, une baguette de bois dont il serrait l'extrémité entre ses dents, ce qui lui permettait de percevoir ainsi, par les parois crâniennes, les vibrations de l'instrument.

En octobre 1825, Beethoven occupait un modeste



INSTRUMENTS ACOUSTIQUES DE BEETHOVEN
(*Musée de Bonn*)

appartement, au deuxième étage d'une longue bâtisse, qui avait été autrefois une chapelle vouée au culte de la Vierge noire et entretenue par des Bénédictins de Catalogne. Une lithographie contemporaine nous a restitué l'aspect de son cabinet de travail : « A travers la fenêtre ouverte, on aperçoit les clochers de Vienne. Au-dessus de la bibliothèque, l'aigle impérial déploie ses ailes. Sur le piano, deux bougeoirs et le cornet acoustique; des cahiers de musique traînent sur l'instrument, ou jonchent le plancher. Il y avait encore deux autres pianos dans cette pièce : sur l'un, celui du facteur Graf, on distinguait l'appareil résonateur, sorte de caisse de souffleur, destiné à concentrer les ondes sonores dans l'oreille de l'infirme (1). »

Il ne sera pas superflu de faire connaître quelques détails sur les appareils qui furent inventés pour soulager l'infirmité de l'illustre musicien. La collection complète de ces appareils est conservée au Musée de Bonn, ville natale de Beethoven. Un constructeur de piano, Streicher, lui avait fabriqué un porte-voix; mais les appareils qui semblent lui avoir rendu les plus grands services consistaient en

1. André de HÉVESY, *Beethoven, vie intime*. Paris, Emile-Paul, frères.

des amplificateurs du son, qu'un mécanicien, nommé Maelzel, avait imaginés en 1814. Beethoven se servait, dans d'autres circonstances, de la lecture sur les lèvres, mais il fallait que l'articulation de son interlocuteur fût suffisamment nette. A l'époque qui vient d'être rappelée, Beethoven, n'entendant plus du tout, se vit dans la nécessité de ne plus paraître en public; le piano pouvait être mal accordé, l'infortuné était incapable de s'en rendre compte; il frappait si fort que les cordes sautaient; ou, au contraire, jouait si délicatement que le son ne sortait pas; à moins de suivre la partition, le morceau était méconnaissable.

A la longue Beethoven en était venu à attribuer aux rhumatismes l'origine de sa surdité. Il avait fini par remarquer — trop tard — que les logements qu'il avait occupés, pour la plupart orientés au Nord, et les courants d'air auxquels il s'y exposait, avaient exercé la plus fâcheuse influence sur sa santé : il était également sujet aux maux d'yeux, sur lesquels l'action de l'humidité a de si fâcheux effets.

Nous avons signalé les ablutions désordonnées auxquelles il se plaisait, et qui pourraient bien avoir été pour quelque chose dans l'inflammation de son

appareil auditif. « Quand il était resté longtemps assis, à composer à sa table, il avait toujours eu l'habitude de courir à sa toilette et de jeter des brocs d'eau sur sa tête en feu; après s'être ainsi rafraîchi et ne s'être séché que sommairement, il se remettait au travail ou faisait une promenade au grand air. Ce qui prouve en quelle hâte il agissait, afin de n'être pas distrait des élans de son imagination, au point qu'il négligeait de sécher convenablement sa forêt de cheveux complètement trempée, c'est qu'il arrivait que l'eau jetée sur sa tête, sans y faire attention, s'écoulât sur le plancher en telle quantité, qu'elle y pénétrait, et traversait le plafond des locataires habitant au-dessous, lui attirant des observations désagréables de ceux-ci, du concierge et, finalement, du propriétaire, qui lui donnait congé (1). »

Ce qui, en tout ceci, nous importe, à nous médecins, c'est de rechercher la pathogénie de cette surdité progressive, qui fut le plus grand tourment de la vie du génial compositeur.

1. *Beethoven raconté par ceux qui l'ont vu;* lettres, mémoires, etc., réunis et traduits par J. G. Prod'homme. Paris, Stock.

Il y a plusieurs années, nous nous livrions, à cet égard, à une enquête dont nous allons ici rapporter les résultats. On verra que les divergences d'interprétation se retrouvent ici, comme elles se sont malheureusement opposées dans le traitement du malheureux artiste.

Le célèbre auriste Politzer, dans une lettre qu'il nous adressait le 12 février 1901 (nous précisons la date, pour montrer qu'il y a bien longtemps déjà que ce problème nous a préoccupé), s'exprimait en ces termes :

Le professeur Meyer a déposé les organes de l'ouïe de Beethoven, après l'autopsie, dans le Musée d'anatomie et lorsqu'il alla les prendre, ils avaient disparu.

Rappelons, incidemment, que l'autopsie du musicien avait été pratiquée le 28 mars 1827, par le docteur John Wagner, qui examina tout spécialement l'ouïe, afin d'essayer de déterminer les causes de la surdité. Voici les extraits à retenir de ce précieux document (1) :

1. Il a été publié *in-extenso* dans l'ouvrage de M. J. G. Prod'homme, cité dans la note précédente, aux pages 261 et suivantes.

Le cartilage de l'oreille était gros et de forme régulière; le pavillon, et la conque en particulier, étaient très spacieux et de moitié plus gros que l'ordinaire; les différentes saillies et replis étaient notablement marqués. Le conduit auditif externe, surtout, au niveau du tympan était épaissi et couvert de squames brillantes. La trompe d'Eustache était très épaissie, sa muqueuse était œdématisée et un peu rétrécie au niveau de la portion osseuse. En avant de son orifice, et vers les amygdales, on remarquait de petites dépressions cicatricielles. Les cellules apparentes de l'apophyse mastoïde étaient recouvertes d'une muqueuse fortement vascularisée. La même richesse de vascularisation se montrait sur la totalité du rocher, qui était parsemé d'un réseau sanguin marqué, surtout au niveau du limaçon, dont la lame spiraloïde paraissait légèrement rougie.

Les nerfs de la face étaient d'une épaisseur considérable; les nerfs auditifs, au contraire, étaient rétractés et dénués de substance médullaire, et les vaisseaux courant le long de ceux-ci étaient distendus jusqu'à dépasser le diamètre d'une plume de corbeau, et sclérosés. Le nerf auditif gauche, beaucoup plus mince, sortait par trois rameaux grisâtres, très minces, tandis que le droit n'était formé que d'un seul cordon plus fort, d'un blanc éclatant...

Pour en revenir au diagnostic rétrospectif de l'affection qui nous occupe, continuons à produire les consultations des otologues qui nous ont apporté leur avis autorisé. Après une discussion très serrée

de diverses hypothèses, le docteur Pierre Bonnier prononçait ce verdict :

La maladie de Beethoven n'était pas une maladie de l'appareil nerveux, périphérique ou central, de l'audition. Ce n'était pas non plus une de ces inflammations à rétention irritative, comme celle qui affectait Schumann, dit-on... Il s'est agi, très probablement, d'une *sclérose tympano-labyrinthique* banale, qui a progressivement éteint l'audition aérienne, puis le bourdonnement lui-même, en respectant longtemps l'audition par contact, dernière branche à laquelle se rattachait le fonctionnement de l'organe périphérique, au dehors duquel le monde sonore n'existait plus, tandis qu'au dedans resplendissait et rebondissait un monde de pensées musicales.

Autre cloche, autre son :

Aucun doute n'est possible, nous précisait le Dr Paul Garnault; la description des symptômes est très nette et, malgré ses brumes et ses obscurités, le procès-verbal d'autopsie ne permet pas d'hésiter. *L'affection dont souffrit Beethoven était de nature nerveuse;* le labyrinthe et le nerf acoustique furent, pendant trente années, le siège d'une inflammation qui avait amené une atrophie très marquée de ce nerf. Pendant cette longue période, qui s'écoula entre l'époque du début de sa surdité (1796) et celle de sa mort (26 mars 1827), des

œuvres musicales admirables, les plus belles de toutes, furent composées par cet homme qui n'entendait plus les sons. S'il fût né sourd, Beethoven n'aurait jamais été musicien. Les images sonores, accumulées en ce puissant cerveau pendant les premières années de sa vie, suffirent à alimenter cette fougue admirable qui se traduisit par des œuvres prodigieuses... Beethoven oublia la musique de ses prédécesseurs et ne s'alimenta plus que de lui-même.

Pour le docteur Baratoux, l'histoire de l'infirmité de Beethoven est des plus simples :

En 1796, début de la surdité sans douleur, du côté gauche d'abord; l'autre oreille se prend ensuite. Diminution, puis perte de l'acuité par la voie aérienne. Conservation de la transmission osseuse : le fait, bien connu, de la baguette de bois, en est la preuve. La voix criée près de l'oreille est intolérable; diminution des bourdonnements, avec perte totale de l'ouïe plus tard : tout cela s'explique facilement par l'affection désignée sous le nom de *spongiosité progressive de la capsule labyrinthique, avec ankylose de l'étrier.*

C'est l'état général qui doit surtout être incriminé, opine le docteur Marcel Natier. Beethoven nous offre un dossier pathologique plutôt chargé.

Les antécédents héréditaires du musicien? Déplorables!

Le père alcoolique, la mère et un frère morts de tuberculose : voilà pour l'hérédité... Pratiques hygiéniques détestables... cela nous aide à comprendre l'action directe de cette « fièvre typhique terrible », laquelle, à vingt-six ans, provoquait « le délabrement du système nerveux ». L'intensité de cette « maladie grave » fut en raison directe de la qualité du terrain sur lequel elle avait évolué. De même, pour ses conséquences...

Voulez-vous une autre conjecture? Elle est du docteur Iribarne (1) ; nous nous en tenons aux seules conclusions de sa délicate analyse :

L'hypothèse la plus vraisemblable paraît être que Beethoven était, dès son jeune âge, atteint de *végétations adénoïdes,* qui ont entretenu, presque constamment, un catarrhe rhino-pharyngien; les lésions sont devenues chroniques et, à vingt-six ans, la surdité débutait, pour devenir complète à trente ans.

D'aucuns on fait intervenir l'avarie. C'est une opinion que soutint naguère le docteur Jacobson, en raison d'un épaississement notable constaté au niveau du pariétal droit. A quoi le docteur Georges Canuyt (2) répliquait :

1. Cf. *Gazette médicale de Paris,* 8 janvier 1913.
2. *Annales des maladies de l'oreille, du larynx, du nez et du pharynx,* N° 1, janvier 1923.

... Que toute maladie infectieuse peut déterminer cette lésion et laisser une pareille séquelle; et surtout qu'il peut très bien y avoir eu une faute commise dans la prise du moulage en plâtre. Il paraît assez singulier, en effet, que les trois médecins, Weisbach, Foldt et Meynert, qui, lors du transfert des os d'un cimetière dans l'autre, ont pris, le 21 juin 1888, la mesure exacte du crâne de Beethoven, n'aient pas mentionné cette anomalie osseuse.

Et le docteur Canuyt de conclure à une « otite scléreuse trophique et hyperémique » qui, vers trente-cinq ans, rend définitivement sourds les malheureux qui en sont atteints.

A retenir cette assertion d'un spécialiste dont l'autorité est incontestée : l'ouïe n'est nullement indispensable au compositeur. La surdité de Beethoven, en la concentrant en lui-même, favorisa-t-elle l'épanouissement de son génie; a-t-elle, au contraire, exercé sur celui-ci une action défavorable? Il semble acquis que le maître a produit ses plus belles œuvres à la suite de la perte de l'ouïe : les cinq dernières sonates, les six derniers quatuors, la messe *en ré* et la neuvième symphonie sont de cette période. Le Beethoven intérieur, le Beethoven de la dernière manière, est né dans la souffrance; celle-ci

nous a valu ses chefs-d'œuvre, nous lui sommes redevables peut-être de l'entière expression de son génie.

Il ne nous reste qu'à donner, en un raccourci concret, l'observation clinique de notre personnage.

Nous avons dit que la première maladie importante dont fut atteint Beethoven, la petite vérole, outre qu'elle avait gravé son visage de ses cicatrices, alors ineffaçables, avait déterminé un affaiblissement de la vision dont le compositeur eut toujours à souffrir.

Dès l'âge de dix-sept ans, il eut des crises qu'on a présumé être de nature asthmatique; plus une sensibilité intestinale, qui se traduisit par de fréquentes diarrhées. Souvent il se plaint de l'état de ses entrailles, de ses « terribles coliques ». Il parle aussi, fréquemment, de ses maux de tête, de migraines tenaces pendant plusieurs années.

Un panaris menaça de lui faire perdre un doigt. Ce qu'il appelle un catarrhe inflammatoire violent peut bien avoir été une bronchite aiguë. Il craint de devenir poitrinaire comme sa mère. Un ictère (jau-

nisse) vient se joindre aux maux qui l'accablent, et à toutes ces tristesses s'ajoute un affaiblissement de la vue.

Il paraît certain que Beethoven était myope; un oculiste de Breslau (1) a donné des renseignements curieux sur la myopie du maestro. Le docteur Gérard de Breuning, qui le vit souvent dans ses dernières années, a raconté que le maître portait en public, suspendu à un cordon passé autour du cou, un monocle, dont il se servait constamment pour voir à distance.

Après sa mort, on trouva chez lui deux paires de lunettes, qui firent supposer qu'il s'en servait pour écrire. Les caractères fins de ses manuscrits musicaux prouvent, d'ailleurs, sa myopie. Le poète viennois Gillparzer, qui rencontra Beethoven pour la première fois en 1805, le représente ainsi : « Il était, à cette époque, maigre et brun; il était vêtu assez élégamment et *portait des lunettes.* » Il cessa d'en porter dans les dix dernières années de sa vie; ce qui s'explique par le fait que, vers la cinquantaine, les myopes ont de la tendance à devenir presbytes.

1. V. la *Chronique médicale,* 15 mars 1902, 197.

Celle des maladies de Beethoven dont le dénouement devait être fatal, révéla ses premiers symptômes au mois de décembre 1826. Elle se manifesta par de l'ascite, qui nécessita plusieurs ponctions évacuatrices. Un nouveau médecin, appelé au chevet du malade, prescrivit des sorbets au punch ! L'effet fut déplorable. Les moyens internes ne donnant pas les résultats espérés, on ordonna au patient « des bains de fleurs de foin »...

Beethoven fut-il un éthylique? Il y a toute apparence. Le docteur Malfatti, qui était un ami de vieille date du musicien, n'a pas hésité à l'affirmer : pour le praticien, la maladie dont est mort Beethoven était « le résultat de l'usage immodéré des liqueurs (1). »

Nous ne croyons pas ternir la gloire du génial musicien en rapportant cette déclaration sur la cause de son mal. Si la science croyait devoir s'ar-

1. Sur la dernière maladie de Beethoven, voir le très intéressant document que nous avons publié dans la Chronique Médicale de 1927 intitulé : *Rapport médical sur les derniers temps de la vie de Ludwig van Beethoven.* Il nous avait été signalé par notre ami J.-G. PROD'HOMME, musicographe averti, qui l'avait traduit de l'allemand d'après la *Wiener Zeitschrift für Kunst, Literatur, Theater und Mode,* du 30 avril 1842.

roger un droit de juger, qui n'est pas dans ses attributions, nous concluerions que les angoisses subies au cours du long calvaire que fut la vie du génial artiste, suffiraient amplement à excuser des désordres dont il souffrit jusqu'à en mourir prématurément.

LA CÉCITÉ DE MADAME RÉCAMIER

A l'Abbaye-aux-Bois, dans le sanctuaire où trônait Mme Récamier, et dont Chateaubriand était le grand prêtre, défilait tout ce que la France comptait alors d'illustrations en tous genres. On y vit, certains jours, avec Ballanche, le fidèle gardien de l'idole, de Salvandy, le peintre Delacroix, le statuaire David d'Angers, le grand physicien Alexandre de Humboldt (1), le plus malicieux des critiques, nous avons nommé Sainte-Beuve, et le plus distrait des savants : Jean-Jacques Ampère.

On s'est toujours demandé comment cette femme avait pu maintenir si longtemps sous son sceptre

1. Alex. de Humboldt n'était pas seulement le grand savant que tout le monde admire, c'était aussi le plus prodigieux des causeurs, étonnant ses interlocuteurs par la variété de ses connaissances. Un de ceux qui eurent occasion de le voir

tant de souverains de l'esprit. On a été surpris de voir graviter dans le même cercle des hommes dissemblables par les opinions, par le tempérament, divisés par les intérêts ou la politique. Avait-elle au moins des qualités remarquables, une intelligence

chez Mme Récamier en a laissé un portrait des plus attachants.

« Nous avons été un jour témoin, écrit Pitre-Chevalier, de la prodigieuse variété d'esprit et de connaissances de cet homme universel.

« C'était à l'Abbaye-aux-Bois, dans les salons de Mme Récamier, remplis d'une foule illustre et nombreuse. Humboldt, qui venait d'arriver à Paris, après une très longue absence, et dont la figure était oubliée ou inconnue de la plupart des invités, allait causer d'un groupe à l'autre, et changeait de conversation en même temps que d'interlocuteurs. Il parla ainsi de musique avec Rossini, de littérature avec Lamartine, de politique avec Chateaubriand, de diplomatie avec le comte d'Harcourt, de guerre avec le maréchal Bugeaud, d'industrie et de commerce avec je ne sais plus quel ministre, de peinture avec M. Ingres, et de sculpture avec David (d'Angers).

« Chacun de ces messieurs vint successivement demander à Mme Récamier le nom du compositeur, du poète, de l'homme d'Etat, du diplomate, de l'économiste, du guerrier, de l'artiste et du critique éminent avec lequel il s'était entretenu avec tant de charme et de profit.

« — *C'est M. de Humbold*, répondit à chacun Mme Récamier. Et comme ce refrain : *C'est M. de Humbold!* excitait l'étonnement et l'incrédulité générale, la charmante maîtresse de maison leva tous les doutes en prenant le savant berlinois par la main et en le présentant à tous ses interlocuteurs réunis, qui furent bien obligés de convenir alors que M. de Humboldt était le causeur le plus universel qu'ils eussent jamais entendu. » (*Musée des Familles*, t. XXVII, p. 87.)

au-dessus de la normale, celle qui opéra le miracle de ce groupement?

« Non seulement je ne trouvais pas d'esprit à Mme Récamier, au sens propre du mot — écrit une de ses contemporaines (1) — mais rien de particulier à elle ni de bien intéressant. Pour langage, un petit gazouillement; pour grâces, la cajolerie; rien de nature et rien non plus d'un art supérieur... l'hésitation dans la voix, dans le geste, et tout un embarras de *pensionnaire vieillie.* » Le mot est dur, le trait venimeux; n'oublions pas que c'est une femme qui tient la plume.

Ecoutons maintenant Ballanche :

« Cette femme, écrivait-il dans la préface d'une de ses œuvres, cette femme, dont je veux taire ici le nom, que je veux laisser voilée, comme fit le Dante, est douée de toutes les sympathies généreuses de ce temps. Elle a visité, avec le petit nombre, le lieu qu'habitent les intelligences. C'est dans ce lieu de paix immuable, d'inaltérable sécurité, qu'elle a contracté de nobles amitiés, ces amitiés qui ont rempli sa vie, qui, nées sous d'immortels auspices, sont également à l'abri du temps et de la

1. Daniel STERN (Mme d'Agoult), *Mes Souvenirs* (1806-1833).

mort, comme de toutes les vicissitudes humaines. »

Et dans sa correspondance :

« Oui, vous êtes l'Antigone que j'ai rêvée; oui, cette destinée à part, cette âme élevée, ce génie de dévouement, sont des traits de votre caractère. Vous auriez inspiré l'hymne à la beauté qu'Antigone chantait parmi ses belles compagnes. Je commençais seulement à travailler à Antigone, lorsque vous m'êtes apparue à Lyon, et Dieu seul sait pour combien vous êtes dans la peinture de cet admirable personnage. L'antiquité est bien loin de m'en avoir fourni toutes les données, cet idéal m'a été révélé par vous. Souvenez-vous que c'est encore auprès de vous que j'ai écrit l'épithalame funèbre. J'expliquerai un jour toutes ces choses; je veux que dans l'avenir on sache qu'une créature si parfaite n'est pas tout entière de ma création... »

« ... Je ne veux point vous faire meilleure que vous n'êtes : l'impression que vous produisez, vous la sentez vous-même, vous vous enivrez des parfums que l'on brûle à vos pieds. Vous êtes ange en beaucoup de choses, vous êtes femme en quelques-unes. »

En réalité, Mme Récamier excellait à faire ressortir plutôt ce qui rapprochait que ce qui divisait, à mettre en valeur le mérite du caractère et la dis-



M. DE HUMBOLDT DANS SON CABINET DE TRAVAIL

(*Extrait de « l'Illustration », 1859*)

tinction du talent; et c'était ce qui lui conciliait les sympathies et assurait son empire.

Ruinée à la suite des spéculations malheureuses de son mari, Mme Récamier, réduite à une modeste aisance, avait dû quitter l'hôtel qu'elle habitait rue d'Anjou et se retirer à l'Abbaye-aux-Bois. L'Abbaye-aux-Bois, ainsi nommée à cause d'une forêt dont elle était originairement entourée, comprenait alors trois corps de bâtiments : un couvent de jeunes filles, une petite chapelle ouverte aux fidèles, et enfin un corps de logis assez vaste, loué et habité par des personnes qui désiraient vivre dans une demi-retraite. C'est là, au troisième étage, que Mme Récamier vint, en 1825, occuper un petit logement. Plus tard, elle y eut un appartement plus vaste, dont le salon, garni d'un mobilier des plus modestes, n'avait pour tout ornement que le fameux tableau de Gérard, *Corinne improvisant au Cap Misène,* le portrait de Mme de Staël attribué à Mme Lebrun et, en bonne place, le portrait de Chateaubriand, œuvre de Girodet.

« C'était avec un art bien négligé depuis, conte un témoin oculaire (1), que Mme Récamier prépa-

1. Etienne-Jean Delécluze, *Souvenirs de soixante années;* Paris, 1862, p. 287.

rait les soirées où ses invités devaient se suffire à eux-mêmes par la conversation. Pour mettre plus facilement en harmonie les invités à mesure qu'ils arrivaient, Mme Récamier, pendant la matinée, prenait le soin de faire former avec des sièges cinq ou six cercles assez distants l'un de l'autre, pour que, les dames étant assises, les hommes pussent circuler dans les intervalles et s'arrêter là où il leur convenait. Ces espèces de couloirs donnaient, en outre, à la présidente de la fête le moyen de faire prendre à ses hôtes, à mesure qu'ils arrivaient, et sans qu'ils s'en aperçussent, la direction qui les conduisait vers leurs amis, ou au moins vers les personnes dont les idées et les goûts avaient le plus de rapport avec les leurs. Lorsque ces cercles étaient garnis de causeurs et de causeuses élégantes, c'était un tableau curieux que tout ce monde animé par la conversation, au milieu duquel Mme Récamier, vêtue de sa robe de mousseline blanche, nouée par un ruban bleu, allant, venant dans les détours de ce labyrinthe vivant, adressait, avec ce tact qui lui était particulier, un mot amical aux uns, des paroles bienveillantes à tous; poussant même l'attention jusqu'à aller chercher les modestes et les timides dans les encoignures où ils se retranchaient. Cet ingénieux



LE SALON DE MADAME RÉCAMIER A L'ABBAYE-AUX-BOIS

d'après le Magazin pittoresque, 1860

arrangement s'adaptait on ne peut plus heureusement à la disposition d'une réunion nombreuse, dont l'activité d'esprit devait se diviser à l'infini; mais lorsqu'il s'agissait de faire entendre à une grande assemblée une lecture ou une récitation importante, sur laquelle l'attention de tous dût se porter, Mme Récamier faisait placer ses invités en un seul cercle, réservant le centre pour celui ou celle que l'on devait écouter. Les hommes debout se tenaient le long des boiseries, tandis que les dames, sans être assises dans un ordre trop régulier, formaient plusieurs cercles concentriques, dont le dernier, le plus étroit, laissait un espace destiné aux lecteurs, près de qui Mme Récamier et sa nièce, Mme Lenormant, se tenaient ordinairement... »

Cette nièce a tenu une certaine place dans la vie de Mme Récamier, qui l'affectionnait particulièrement. C'est en puisant dans ses *Souvenirs*, et à d'autres sources moins taries, que nous essaierons de reconstituer l'observation clinique, assurément fort incomplète, faute de documents nécessaires, de la femme qui, pendant plus d'un demi-siècle, tint l'opinion sous son aimable joug.

Maints biographes ont rapporté les moindres faits

et gestes de l'illustre recluse de l'Abbaye-aux-Bois; il en est peu qui aient abordé le chapitre de ses misères physiques.

Il est surtout un épisode de la vie de Mme Récamier sur lequel les chroniqueurs ont beaucoup moins glosé que sur les autres, soit que le sujet leur ait paru indigne de retenir l'attention, soit que les informations leur aient manqué. Ayant, par bonne fortune, eu jadis communication d'un dossier de lettres (1) relatives à cet épisode, nous avons saisi avec empressement l'occasion de les exhumer.

C'est vers 1836 que la santé de Mme Récamier avait commencé à s'altérer. A part quelques accidents sans gravité — tels qu'une entorse survenue en 1807, à la suite d'une chute — son état général était resté satisfaisant. Elle redoutait à ce point de déranger les habitudes de ses amis, qu'elle ne se plaignait qu'à bon escient, aimant peu, au dire de

1. Elles ont fait partie du riche cabinet d'autographes de M. Noël Charavay, chez qui nous étions toujours assuré de trouver des pièces inédites et parfaitement authentiques, sur la plupart des personnages notoires de la littérature, de la science et de l'histoire. Ces lettres et documents se rapportant à la santé de Mme Récamier, que nous reproduisons dans ce chapitre, ont été publiés pour la première fois par nous dans la *Chronique médicale* (année 1906).



LECTURE DES « MÉMOIRES DE CHATEAUBRIAND »
dans le salon de Mme Récamier, à l'Abbaye-aux-Bois
(D'après le Musée des Familles)

sa nièce, à s'occuper d'elle-même et moins encore à en occuper les autres.

Cependant, en 1832, des symptômes fâcheux avaient mis en éveil la sollicitude de ses proches. Ils commencèrent à s'inquiéter d'une toux opiniâtre et d'une extinction de voix subite, qui durait souvent plusieurs heures, à laquelle se joignait parfois un spasme nerveux du larynx, provoquant de véritables crises d'étouffements et qui faisait redouter une affection grave des voies respiratoires (1).

Les médecins consultés se rangeaient à ce dernier avis; seul le docteur Récamier persistait à affirmer que tous ces phénomènes étaient d'ordre nerveux et qu'il n'y avait nullement lieu de s'alarmer. L'événement lui donna raison : peu à peu les symptômes s'amendèrent et la santé de Mme Récamier se rétablit (2).

1. D'une lettre écrite le 21 août (1832) et que M. Herriot a publiée le premier, dans une thèse très remarquée (*Mme Récamier et ses amis*), nous extrayons ce passage : « ... J'ai cru mourir hier et aujourd'hui; j'ai eu des crises de nerfs et des étouffements qui me donnèrent l'agréable sensation d'être étranglée... » S'agissait-il d'un spasme hystériforme, nous n'osons nous prononcer, mais cela ressemble fort à la *boule* que vous savez.

2. Nous tenons de M. Voisin, le libraire très informé, une curieuse anecdote, qui se rapporte à cette période de la vie de Mme Récamier. Lors d'une vente où furent dispersés

après avoir ravi votre auditoire
par le tableau du lever de la
vie, du lever de l'intelligence et
du lever de la raison, apprenons
au monde savant qu'il n'est
qu'un pauvre usufruitier de son
existence, un simple fermier qui
rendra compte au propriétaire
de l'usage qu'il en aura fait.

enfin vous en avez aux 4 points
cardinaux afin que vous sachiez
bien que rien ne pourra affaiblir
la chaleur de mon amitié pour vous
qui peut bien avoir commencé
mais qui ne finira pas; car
nous marchons, non pas fièrement
mais humblement et simplement
à l'éternité où l'on ne se quitte
plus. ~~tout~~ à vous

Récamier

paris 15 juin
1841

AUTOGRAPHE DU DOCTEUR RÉCAMIER
(*Collection de l'auteur*)



LE DOCTEUR RÉCAMIER
(Collection de l'auteur)

Puisqu'il est question du docteur Récamier, disons quels liens unissaient le célèbre praticien à l'idéale coquette.

Le docteur Récamier passait, à tort ou à raison, pour être le cousin de la jolie personne qui portait le même nom que lui. La lettre qui suit (1), et qui fut écrite par le chirurgien à Mme Récamier, dans l'été de 1816, en même temps qu'elle donne une assez juste idée de la tournure d'esprit de ce maître illustre, précise la nature des rapports qu'ils échangèrent :

6 juin 1816.

Madame,

La promptitude de votre départ, semblable à celui du zéphir, m'a privé d'avoir l'honneur de vous voir; il a fallu me consoler en attendant votre retour. Mais ce

des papiers provenant de la succession de la belle Juliette, M. Voisin acquit un certain nombre d'autographes de la célèbre amie de Chateaubriand; ces autographes présentaient cette particularité que les caractères en avaient été tracés au crayon sur des ardoises où ils avaient été fixés à l'aide d'un mordant chimique.

On a tout lieu de supposer que c'est à l'époque où Mme Récamier était devenue presque aphone qu'elle se servit de ce moyen de converser avec ses familiers.

Inutile d'ajouter que c'est sous toutes réserves que nous rapportons l'anecdote.

1. Cf. *Souvenirs de Mme Récamier*, t. I, p. 333.

dont je ne me consolerais pas, c'est que vous négligeassiez de profiter du voisinage de Plombières pour en prendre les eaux, en bains surtout. Vous connaissez ma façon de penser à cet égard, puisque je vous en ai parlé plusieurs fois; je vous engage à lever tous les obstacles qui pourraient contrarier ce conseil que je regarde comme d'une haute importance pour vous.

Profitez de votre séjour à la campagne pour faire de l'exercice au grand air; c'est là que le corps se revivifie et reprend les forces que lui enlève le séjour de la ville; c'est aussi là que la contemplation de la nature ramène l'esprit à la douce et satisfaisante philosophie qui en fait aimer et admirer l'auteur.

Si, comme je vous le conseille de nouveau, vous allez à Plombières, vous aurez l'occasion d'y réfléchir sur un des phénomènes les plus singuliers et les plus extraordinaires de notre globe, je parle de la température des sources d'eaux chaudes qui s'y trouvent. Si vos méditations sur les merveilles de la nature vous laissent quelques instants pour méditer les phénomènes moraux, je vous prie d'essayer de deviner quelles peuvent être les bases les plus délicates, les plus flatteuses et les plus solides des sentiments d'un homme pour une femme; et lorsque vous aurez résolu le problème, je vous serai obligé de vouloir bien y rapporter les sentiments d'estime, d'admiration et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

Récamier.

Le conseil du docteur fut suivi : Mme Récamier se rendit à Plombières avec sa nièce. C'est dans cette



Photo Neurdein

MADAME RÉCAMIER
par Mme Morin
(Musée de Versailles)

ville d'eaux que lui arriva une aventure dont son amour-propre eut quelque peu à souffrir.

Il y avait une quinzaine de jours qu'elle était l'objet des hommages les plus flatteurs, quand un matin on lui remet la carte d'un jeune Allemand, qui a vivement insisté pour obtenir une entrevue.

Mme Récamier — conte Mme Lenormant, à qui nous empruntons le récit qui va suivre — était assez accoutumée à l'empressement d'une curieuse admiration, pour que la démarche et l'insistance de cet étranger lui parussent naturelles; elle indique une heure dans la matinée du lendemain, et voit entrer un jeune homme de fort bonne mine qui, après l'avoir saluée, s'assied et la contemple en silence.

Cette muette admiration, flatteuse mais embarrassante, menaçait de se prolonger. Mme Récamier se hasarde à demander au jeune Allemand si, parmi ses compatriotes, il s'en est trouvé qui l'eût connue et qu'elle eût même rencontré, et si c'est à cette circonstance qu'elle doit le désir qu'il a manifesté de la voir.

« Non, Madame, répond le candide jeune homme, jamais on ne m'avait parlé de vous; mais en apprenant qu'une personne qui porte un nom célèbre était à Plombières, je n'aurais, pour rien au monde,

voulu retourner en Allemagne sans avoir contemplé une femme qui tient de près à l'illustre docteur Récamier et qui porte son nom. »

Ce petit échec d'amour-propre, cette admiration qui, dans sa personne, cherchait autre chose qu'elle-même, amusa beaucoup Mme Récamier, qui contait fort gaiement sa mésaventure.

Il faut arriver à l'année 1839 pour observer les signes avant-coureurs de l'affection qui devait attrister les dernières années de la vie de Mme Récamier. Cette année, sa vue avait commencé à s'affaiblir. Déjà elle ne lisait plus qu'avec beaucoup de difficulté et de fatigue, bien qu'elle pût encore se diriger sans aide. Elle dissimula longtemps à son entourage les inquiétudes qu'elle éprouvait, et dont on ne retrouve la trace que dans la lettre suivante écrite à sa nièce :

Au retour des Eaux d'Ems.

Paris, 11 septembre 1840.

Il est bien vrai, ma chère enfant, que je suis revenue dans un triste état, et véritablement désolée d'avoir fait un voyage si long, si cher et si inutile; que M. Lenormant a été parfait, et que je lui sais gré du mouvement qu'il avait de venir me chercher; mais, en vérité, je

suis si lasse de moi que je crains surtout d'en lasser les autres; non, assurément, que je ne compte sur l'attachement de mes amis; mais n'être pour eux qu'un sujet de tristesse; ne contribuer en rien à l'agrément de leur vie, est pour moi la plus vive peine que je puisse éprouver. — J'ai bien souvent et bien tendrement pensé à toi pendant ce voyage, pensé à NOS enfants, fait mille projets que je ne saurai pas réaliser. Ma mauvaise santé est un obstacle à tout. Soigne bien la tienne, tu n'y es pas trop disposée : fais-le pour les autres. Je t'attends avec une vive impatience. J'ai eu avant-hier une crise si violente qu'elle m'a donné la fièvre, et que j'ai été obligée de passer la journée au lit, et, juge de ma contrariété, Mme de Boigne m'avait demandé à dîner, avec M. de Chateaubriand, ce même jour. Il a fallu renoncer à ce dîner, déranger leurs projets, et tout cela subitement avec les petites circonstances de détails les plus contrariantes. Enfin, ma chère enfant, je ne puis te dire à quel point je suis lasse de moi-même. Je t'attends pour me rendre un peu de courage. C'est encore un moment de bonheur que celui où je te reverrai.

Le voile qui obscurcissait la vue de Mme Récamier allait s'épaississant; l'idée d'une opération, sans l'effrayer, lui apparaissait cependant dans un avenir assez rapproché pour lui causer quelque trouble.

On lui parla d'un médecin, le docteur DROUOT (1),

1. Il est question du « célèbre Lerebours » dans la thèse

qui guérissait les cataractes sans opération, au moyen de certaines frictions; elle se soumit tout l'hiver à ce traitement, dont le résultat définitif fut absolument nul. Mais l'emploi de la belladone, qui certainement entrait pour une notable part dans ce remède, en dilatant la pupille, rendit souvent, pour quelques heures, la vue à Mme Récamier et lui donna encore quelques jouissances visuelles.

C'est à cette date que doit vraisemblablement se placer la lettre suivante, adressée par Ballanche (1), devenu un des familiers de l'Abbaye-aux-Bois, à une destinataire dont le nom est resté inconnu :

Depuis cinq à six jours, Mme Récamier est souffrante au point de ne pouvoir pas quitter le lit. Elle ne reçoit que ce soir votre lettre, il est trop tard pour vous envoyer la réponse, et elle est hors d'état de répondre elle-même. Elle veut bien me charger, Madame, de l'honneur de vous écrire. Je m'empresse de m'acquitter de cette commission.

Vous comprenez, Madame, que Mme Récamier ne peut plus espérer de se trouver mercredi dans une situation

de M. Herriot; nous n'avons aucun renseignement sur ce confrère.

1. Ballanche, nous l'avons dit ailleurs (*Les Enigmes de l'Histoire*, pp. 311 à 313), servait constamment de secrétaire bénévole à celle qu'il appelait dévotieusement « Notre-Dame de l'Abbaye ».

supportable, pour la fête musicale dont vous avez eu l'extrême bonté de vous occuper. Elle est désolée d'un tel contre-temps qui la prive du plaisir qu'elle comptait vous devoir, et qui vous oblige, Madame, de rompre des arrangemens que vous aviez formés avec un soin si aimable.

Recevez, Madame, l'expression de ses plus vifs regrets. Sa première sortie sera pour aller vous remercier de tout ce que vous aviez eu la bonté de faire et pour vous prier de vouloir bien tenir en réserve, pour un autre moment, les charmans préparatifs auxquels elle est si cruellement forcée de renoncer. Elle vous prie, Madame, de recevoir, en même temps que l'expression de ses regrets, celle de tous ses sentimens et de toute sa reconnaissance.

Permettez-moi, Madame, de vous prier d'agréer l'expression personnelle de mon respectueux dévouement.

BALLANCHE.

La vue de Mme Récamier ne s'améliorant pas, l'opération de la cataracte fut décidée. L'automne fut la saison fixée pour cette opération, qui devait se faire à Passy.

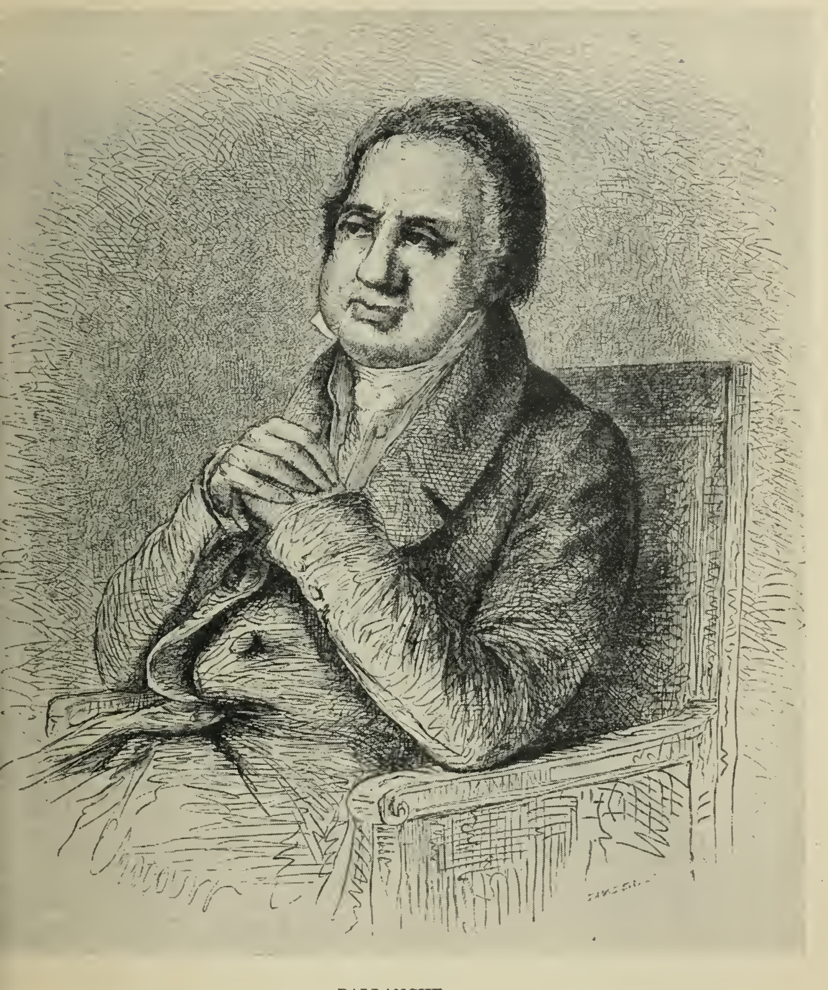
Tout était arrêté, quand on apprit que Chateaubriand venait d'être victime d'un grave accident : ses chevaux s'étaient emballés et en voulant descendre de voiture, avant que celle-ci fût arrêtée, il s'était fracturé la clavicule. Mme Récamier résolut d'ajourner l'opération, afin de pouvoir donner ses

soins à son vieil ami. « Cet accident, écrit Mme Lenormant (1), marqua un nouveau degré de décadence physique pour M. de Chateaubriand; à partir de ce moment, il ne marcha plus. Lorsqu'il venait à l'Abbaye-aux-Bois, son valet de chambre et celui de Mme Récamier le portaient de sa voiture jusqu'au seuil du salon; on le plaçait alors sur un fauteuil que l'on roulait jusqu'à l'angle de la cheminée (2). Ceci se passait en présence de la seule Mme Récamier, et les visites qu'on admettait après le thé trouvaient M. de Chateaubriand tout établi; mais, pour le départ, il fallait qu'il s'opérât devant les étrangers présents, et c'était toujours un moment cruel; l'imagination de M. de Chateaubriand souffrait à laisser voir ses infirmités. Par respect, on semblait ne pas s'apercevoir du moment où on l'emportait du salon. »

Cependant, l'opération projetée eut lieu; elle fut

1. *Souvenirs et Correspondance de Mme Récamier,* t. II, p. 553.

2. A. de Vigny, qui lui avait rendu visite lors de son élection, en 1842, avait été frappé « de son attitude infirme; il était juché sur un fauteuil de travail de hauteur ordinaire, d'où ses pieds ne touchaient pas la terre et pendaient à quatre pouces de distance... » En parlant, il pressait de la main gauche son bras droit paralysé et se tordait douloureusement sur son fauteuil (Herriot, *Thèse citée,* t. II, p. 350).



BALLANCHE

Dessin de Bocourt (Magasin pittoresque, 1858)

pratiquée — peut-être trop tard — par Blandin, assisté du docteur Récamier; elle ne réussit pas. Lamennais écrivait, à ce sujet, au baron de Vitrolles (1) :

Paris, 1er septembre 1847.

L'opération que Mme Récamier s'était décidée à subir a définitivement échoué. Elle reste aveugle comme auparavant. On la dit triste et dans un état de santé qui, sans offrir de dangers immédiats, ne laisse pas d'inquiéter ses amis. Si elle venait à leur être enlevée, cela ferait un grand vide dans la vie de Chateaubriand. Mais à quel point le sentirait-il? En vérité, je n'en sais rien. Il semble être tombé dans une prostration complète, et je reviens toujours affligé quand je l'ai vu. *Quantum mutatus!* Remontez à vingt ans seulement. Du reste, il supporte son état avec beaucoup de courage, s'il ne le supporte pas sans ennui. Malheureusement, on ne saurait le distraire, parce qu'il faudrait pour cela qu'il pût causer, et il n'en a pas la force.

A cette époque — observe judicieusement le docteur Triaire (2) — l'opération de la cataracte n'était pas, comme aujourd'hui, une intervention réglée et méthodique, qui, dans des mains exercées, donne

1. *Correspondance entre Lamennais et le baron de Vitrolles,* p. 428.
2. *Récamier et ses contemporains,* Paris, 1899.

des résultats presque certains. Elle échouait encore fréquemment, quoique Roux fût parvenu à faire adopter l'extraction du cristallin, de préférence à son abaissement, qui constituait un procédé défectueux.

Les premiers jours qui avaient suivi l'opération, on avait cru à son succès. Les deux lettres suivantes de Ballanche, qui nous furent obligeamment communiquées jadis par M. Noël Charavay, le donnent, du moins, à entendre. L'une d'elles, et sans doute les deux sont adressées à Mme Mélanie Waldor, la poétesse qui fit quelque bruit en son temps :

Madame,

Voici enfin une bonne nouvelle.

Le voile qui était sur la vue de Mme Récamier s'est abaissé un instant. Elle est rentrée dans les ténèbres, mais pour en sortir dans quelques jours. L'opération a été instantanée et a parfaitement réussi. Mme Récamier m'a aussitôt envoyé l'ordre de vous transmettre immédiatement cette bonne nouvelle et je m'acquitte avec bonheur de cette commission.

Je sais bien que vous ne garderez pas pour vous seule la joie de cet événement.

Permettez-moi de vous offrir, Madame, l'assurance de tous mes sentiments les plus respectueusement distingués.

BALLANCHE.

Je n'ai nul besoin, Madame, de recommander aux bonnes prières de ces Dames celle qui vient d'être délivrée si heureusement.

Lundi matin.

L'épître qui suit porte la suscription :

A Madame Mélanie Waldor,
rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 12, Paris.

Madame,

Mme Récamier me charge de vous dire combien elle a été touchée de toutes les preuves d'intérêt que vous lui donnez. Elle a encore quelques jours de tristesse et de ténèbres à passer, mais enfin il est certain que le voile a été heureusement abaissé, et que la vue existe, à la condition toutefois de ne pas s'en servir encore.

Nous étions tous bien sûrs que vous partageriez toute notre joie. M. Ampère apprendra avec un bien vif plaisir toute la part que vous voulez bien prendre à son succès.

Daignez agréer, Madame, l'hommage de mes sentiments les plus respectueusement empressés.

Samedi matin.

BALLANCHE.

Le bon Ballanche, très faible déjà, très épuisé, ne put supporter l'angoisse que lui avaient causée l'attente de l'opération et la crainte qu'elle ne réussît

pas (1). Un mois après, une pleurésie mit sa vie en danger. Mme Récamier, instruite de son état, et oubliant toutes les précautions qui lui étaient recommandées, vint s'installer à son chevet; elle ne le quitta plus, mais elle perdit dans les larmes toute chance de recouvrer la vue.

Elle eut le courage d'affronter une seconde opération. Le chansonnier Béranger, lié avec Chateaubriand et, par son entremise, avec Mme Récamier, engagea cette dernière à consulter Bretonneau, alors très âgé, et que Béranger regardait comme l'oracle, comme le dieu de la médecine. Béranger n'oubliait qu'un détail, c'est que Bretonneau n'était nullement chirurgien, ni surtout chirurgien spécialiste. Le docteur Récamier, intervenant, conseilla à sa cousine de se faire opérer par le docteur Tonnellé, oculiste

1. « Vous savez bien, écrivait-il à son idole, que vous êtes mon étoile et que ma destinée dépend de la vôtre. Si vous veniez à entrer dans votre tombeau de marbre blanc, il faudrait bien vite me creuser une fosse où je ne tarderais pas d'entrer à mon tour. Que ferais-je sur la terre? Mais je ne crois pas que vous passiez la première; dans tous les cas, il me paraît impossible que je vous survive. »

Quelques instants avant de mourir, il disait à Mme Récamier : « Je m'endormirai dans le sein d'une grande espérance, et plein de confiance dans la pensée que votre souvenir et le mien vivront d'une même vie. »

très entendu, dont il lui vanta l'habileté, qu'il avait éprouvée pour nombre de ses clients.

Comme la première opération, la seconde échoua.

Quelqu'un (1) qui rendit visite, à cette époque, à la recluse de l'Abbaye-aux-Bois, nous en a laissé ce croquis navrant :

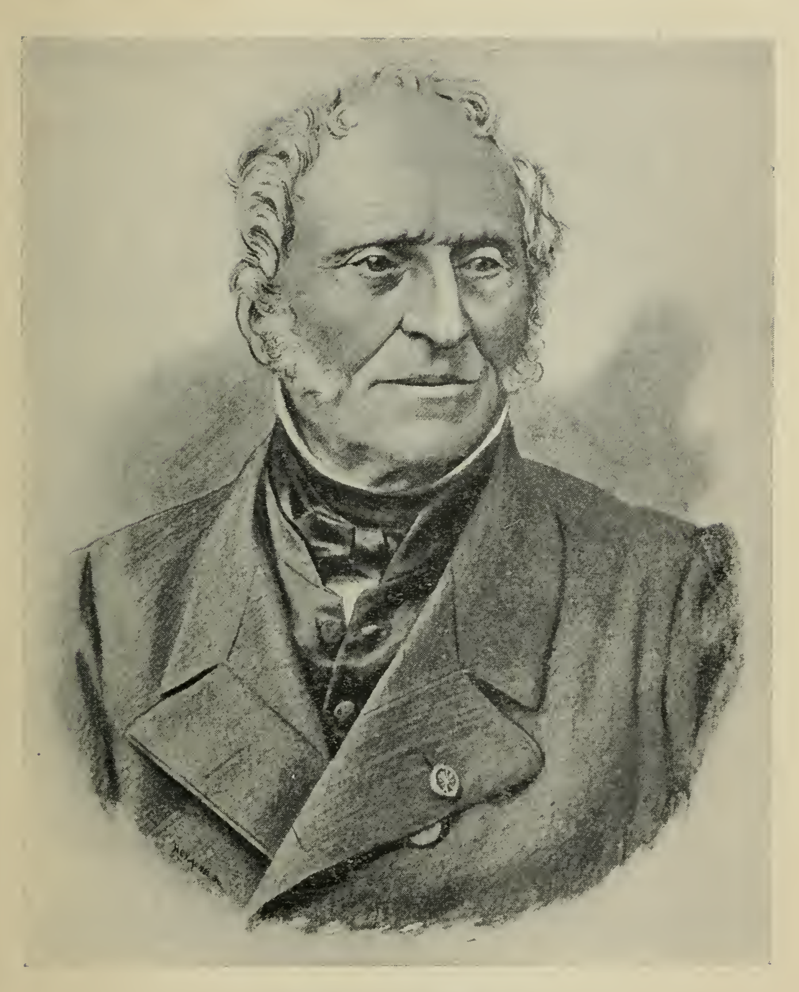
« Je passe chez Mme Récamier. La pauvre femme perd la vue, et pour ménager ce qui lui en reste, elle s'entoure d'obscurité. On ne pénètre qu'à tâtons dans le grand salon de l'Abbaye-aux-Bois : les volets, les rideaux, sont fermés, et le jour de la porte ne suffirait pas à guider vos pas, si la douce voix de la pauvre aveugle n'aidait à vous diriger vers le grand paravent qui abrite son fauteuil. Vos yeux restent quelque temps voilés comme les siens : mais vous êtes en pays ami, et vous reconnaissez les voix de M. Ampère, de M. Brifaut. Hélas ! on ne peut plus entendre celle de Ballanche, et l'on n'entend presque plus jamais celle de M. de Chateaubriand. Il reste enveloppé dans son immuable taciturnité et dans un silence qu'on aime à croire bienveillant. Peu à peu, ma vue s'éclaircit : je distingue les personnes, les objets ; le grand tableau de Corinne, qui

1. *Derniers Souvenirs,* par le Comte d'ESTOURMEL, pp. 17-18.

occupe tout un côté de l'appartement, m'apparaît dans sa beauté... »

Quand la cécité fut devenue complète et qu'il fallut renoncer à tout espoir de guérison, Chateaubriand supplia, dit-on, Mme Récamier de consentir à porter son nom. Mme Récamier refusa cet honneur, par suite des plus nobles et des plus délicats scrupules. « Un mariage, pourquoi? A quoi bon? disait-elle. A nos âges, quelle convenance peut s'opposer aux soins que je vous rends? Si la solitude vous est une tristesse, je suis toute prête à m'établir dans la même maison que vous. Le monde, j'en suis certaine, rend justice à la pureté de notre liaison, et on m'approuverait de tout ce qui me rendrait plus facile la tâche d'entourer votre vieillesse de bonheur, de repos, de tendresse. Si nous étions plus jeunes, je n'hésiterais pas, j'accepterais avec joie le droit de vous consacrer ma vie. Ce droit, les années, la cécité me l'ont donné; ne changeons rien à une affection parfaite. »

Les deux amis s'approchaient du terme à grands pas. Chateaubriand succomba le premier, le 4 juillet 1848; Mme Récamier lui survécut à peine un an.



LE DOCTEUR CRUVEILHIER
(Collection de l'auteur)

Le 10 mai 1849, à quatre heures (1), a relaté un témoin de ses derniers moments, « la lecture et le livre terminés, et comme Mme Récamier se faisait habiller pour dîner, elle fut prise d'un malaise si étrange et si soudain, qu'elle fit à l'instant avertir Mme Lenormant. Celle-ci accourut : la voix de Mme Récamier se faisait à peine entendre, quand elle dit à sa nièce l'effet extraordinaire qu'elle ressentait.

« Le docteur Maisonneuve lui avait donné des soins, elle continuait à en recevoir de lui; il survint, on lui dit ce qui se passait, il recommanda de coucher la malade dans un lit bien chaud, fit quelques prescriptions insignifiantes, et en s'en allant, il répétait que cet état n'avait rien de grave, qu'on n'y prendrait pas même garde, si on ne se trouvait sous l'influence d'une épidémie.

« Il était moins rassuré cependant qu'il ne voulait le paraître : car à sept heures il revint de lui-même, et passa la nuit entière au chevet de la malade avec un grand dévouement.

« Au moment où on la mettait au lit, Mme Réca-

1. D'après l'acte de décès, qui fait foi en l'espèce, elle serait morte le 11 mai à dix heures du matin.

mier s'évanouit; en revenant à elle, elle exprima le désir d'être laissée seule avec sa nièce, et d'une voix éteinte, mais d'une âme ferme, lui expliqua ses dernières volontés. L'altération de ses traits était si grande que la terreur s'empara de Mme Lenormant. Le docteur Récamier était malheureusement retenu à Bièvre par la maladie; on courut chez M. Cruveilhier, qui, logé tout près de la Bibliothèque, vint aussitôt. A la première inspection, il reconnut le choléra; il ne dissimula point à M. Lenormant qu'il n'avait aucune espérance, et ajouta que l'horrible lutte serait courte (1). »

Ses prévisions n'étaient que trop justes : peu d'instants après, la plus charmante femme de son temps avait rendu le dernier souffle.

« Quelques heures avant sa mort — écrit un de ceux qui l'approchèrent (2) — sa figure avait pris une expression de sérénité angélique, qui se maintenait encore lorsque l'on a dû la placer dans la bière. Ses traits avaient repris toute leur ancienne pureté, et elle était vraiment belle. »

1. *Souvenirs et Correspondance de Mme Récamier,* t. II, p. 157.

2. Lettre de Paul David à M. Ph. Delphin, de Lyon, communiquée à M. Herriot.



MADAME RÉCAMIER SUR SON LIT DE MORT

d'après la litho d'Achille Devéria (Collection de l'auteur)

« Par une exception qu'on ne peut s'empêcher d'interpréter une dernière faveur du ciel — écrit la nièce de Mme Récamier — après avoir succombé à ce fléau qui laisse ordinairement sur ses victimes des traces effrayantes, Mme Récamier prit dans la mort une surprenante beauté. Ses traits d'une gravité évangélique avaient l'aspect d'un beau marbre : on n'y apercevait aucune contraction, aucune ride, et jamais la majesté du dernier sommeil ne fut accompagnée d'autant de douceur et de grâce. Un dessin transporté sur la pierre par Achille Devéria, a conservé le souvenir de cette remarquable circonstance : ce dessin, dont nous pouvons attester la scrupuleuse exactitude, prouve à son tour la fidélité de notre récit (1). »

Le croquis, d'après la lithographie de Devéria, que nous n'hésitons pas à donner ici, bien que nous l'ayons reproduit déjà dans un autre de nos ouvrages (2), confirme les témoignages que nous venons d'enregistrer. Le plus hideux des fléaux, en emportant la divine Juliette, n'osa pousser le sacrilège jusqu'à profaner sa beauté...

1. *Souvenirs et Correspondance,* t. II, p. 572.
2. *Grands Névropathes,* t. I, chap. CHATEAUBRIAND.

APPENDICE

QUELQUES MESURES DE PROPHYLAXIE CONTRE LE CHOLÉRA AU TEMPS DE MADAME RÉCAMIER

Dans des Mémoires trop rarement consultés, nous trouvons la relation donnée par le préfet de police GISQUET de la fameuse épidémie de 1832, de beaucoup plus meurtrière que celle dont devait être victime, en 1849, Mme Récamier.

A en croire cet administrateur modèle, aucune précaution n'avait été négligée pour éloigner ou plutôt pour empêcher le fléau d'envahir Paris. Plus de 20.000 maisons furent trouvées insalubres, environ 10.000 rapports parvinrent à la préfecture, sur les améliorations à prescrire. Le nombre des bornes-fontaines fut considérablement augmenté; un système nouveau de balayage fut adopté, pour la propreté de la voie publique et pour le lavage fréquent du pavé. Des ordres furent donnés aux marchands d'abats, de triperie, de volaille, de gibier, de poissons, de viandes cuites, etc., pour qu'ils eussent à

laver, nettoyer leurs tables et ustensiles, avec une solution de chlorure de chaux. Il fut interdit aux marchands établis dans les halles et marchés de conserver des marchandises avariées; il leur était enjoint de déplacer leurs étalages et ustensiles toutes les semaines, pour nettoyer à fond le sol qu'ils recouvraient; de renouveler l'eau des baquets, afin qu'elle ne pût contracter aucune odeur, sans jamais y laisser la même eau plus de six heures; il était défendu, en outre, de jeter des débris quelconques sur la voie publique; enfin, il était recommandé aux bouchers, charcutiers, marchands de poissons, gibier volaille, etc., de gratter et laver à la chaux les tables, seaux, baquets, et en général tous les ustensiles dont ils se servaient.

Une autre ordonnance imposait aux propriétaires l'obligation de blanchir à la chaux les murs des maisons : des recommandations les plus pressantes, et souvent répétées, leur étaient adressées, à l'égard des fosses d'aisance, des plombs, des puits, puisards, écuries, fumiers, dépôts d'immondices, rigoles, ruisseaux, gargouilles, etc.

Tous les égouts de Paris furent nettoyés à fond, et lavés périodiquement à l'eau courante.

Les cloaques et les mares existant dans plusieurs quartiers disparurent; des ruelles étroites, infectes, furent lavées, assainies, pavées et fermées.

Le pavé des rues et surtout le carreau des marchés étaient lavés plusieurs fois par jour. Les murs intérieurs des prisons furent blanchis à la chaux; l'air des chambres et des dortoirs, renouvelé par une ventilation continuelle. On distribua aux détenus des vêtements plus

chauds et des aliments plus abondants; beaucoup même reçurent « des bas de laine et des ceintures de flanelle ».

D'après un ancien usage, le parvis de Notre-Dame était tous les ans réservé, pendant la semaine sainte, à la vente des marchandises de charcuterie; ce marché temporaire s'appelait *la foire aux Jambons*. C'était un point de rendez-vous pour les marchands des départements de l'Est, et l'on y voyait arriver de cinq à six cents voitures chargées de lard, de jambons, saucissons, etc.

Une foire de ce genre à la porte de l'Hôtel-Dieu, au centre d'un quartier populeux, où les rues sont étroites, la circulation de l'air difficile, présentait un danger réel pour la santé publique, surtout quand la tenue de ce marché pouvait coïncider avec l'existence d'une maladie épidémique. Le préfet de police ordonna que la « *Foire aux Jambons* » se tiendrait dans le marché à fourrages du faubourg Saint-Martin. Cette position excentrique, sur un sol élevé, bien aéré et presque inhabité, réunissait toutes les conditions de sécurité désirables.

On voit par l'ensemble de ces mesures, que l'administration n'avait négligé aucun des moyens que la prudence humaine pouvait conseiller.

En dépit de toutes les précautions, le choléra faisait son entrée à Paris le 26 mars 1832; quatre personnes succombèrent ce jour-là même, en quelques heures :

1° Un cuisinier du maréchal Lobau, logé rue Mazarine, 68; 2° Une fille de dix ans, rue du Haut-Moulin, 1, quartier de la Cité; 3° Une marchande ambulante, demeurant rue des Jardins-Saint-Paul, 35, quartier de l'Arsenal; et 4° le nommé Leschenault, marchands d'œufs, rue de la Mortellerie, quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Dès le 31, trois cents cholériques étaient dans les salles de l'Hôtel-Dieu, et l'on constatait 86 décès. Le nombre des décès, pendant toute la durée de l'épidémie, fut de 18.402. La partie de la population qui souffrit le moins fut celle des prisons. Parmi les professions les moins atteintes, citons, d'après notre guide (1) : les corroyeurs, les épiciers, les charpentiers, les ébénistes, les boulangers et les bijoutiers! Payèrent un fort tribut à la maladie : les journaliers, les blanchisseuses, les couturières et les cordonniers. Particularité singulière, les hommes travaillant aux clos d'équarrissage ou aux bassins des matières fécales furent, nous dit-on, presque indemnes.

Ce ne sont pas les seuls caprices que se soit permis le seigneur Choléra. Dans une carte dressée par le docteur Armieux (2), et où sont indiqués les départements visités par le choléra, lors des quatre épidémies qui ont sévi sur notre pays, on fait cette curieuse constatation que certains départements n'ont jamais reçu la visite du fléau, savoir : le Cantal, la Lozère, la Creuse, la Dordogne, le Gers, les Landes, le Lot, les Hautes-Pyrénées; 19 l'ont subi une fois; 8 deux fois; 38 trois fois; 12 quatre fois.

Quelle a pu être la cause du privilège dont ont joui les départements épargnés? Mystère! On a parlé de l'élévation du sol, de certaines conditions cosmiques : ce serait à voir. En réalité, on ignore la véritable raison

1. Cf. *Mémoires de Gisquet,* t. I (1840), ch. XXV.
2. H. Scoutetten : *Hist. chronologique, topographique et étymologique du choléra* (Paris, V. Masson, 1870), p. 109.

de cette immunité; de même qu'on ne peut expliquer pourquoi, dans un même département, des villes ont été décimées par le fléau, alors que d'autres restaient absolument indemnes. Il faut avoir le courage d'avouer que nous ignorons presque tout des raisons de l'éclosion et du mode de propagation de ce mal étrange, aux allures vagabondes et fantasques (1).

1. Voir sur ce sujet nos *Mœurs Intimes du Passé,* V^e^ série : *Les Fléaux de l'Humanité,* chap. *Choléra,* pp. 229 et suivantes.



TABLES

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES CHAPITRES

LÉGENDES ET CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE

VARIÉTÉS MÉDICO-HISTORIQUES

Achevé d'imprimer pour
ALBIN MICHEL
éditeur à Paris,
22, rue Huyghens,

par

Dardaillon & Dagniaux
imprimeurs à St-Denis,

Octobre 1937


THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 069 138 6

